DECRET DE PROMULGATION

« AVEC LA FORCE DE L'ESPRIT »

Au service d'un monde aimé de Dieu, l'Église de Rouen est fière de son Seigneur et heureuse dans sa mission (Un projet pour le diocèse de Rouen, 11 décembre 2005). Elle se veut une Église qui donne sens à la vie et à la société en témoignant de la bienveillance de Dieu, de sa tendresse pour chacun, en donnant forme aux aspirations et aux désirs des jeunes générations.

Au cours de l'année 2009-10, elle a célébré un synode.

A la suite de ceux réunis en 1954 et en 1968-69, ce synode s'inscrit dans l'histoire du diocèse, et dans les perspectives ouvertes par le rassemblement du 18 avril 1993, *Jour de fête, jour d'espoir*, et par *Horizon 2005* qui avait conduit Mgr Joseph Duval à décider une nouvelle carte paroissiale et à inviter les **paroisses** à être des **communions de communautés**.

Aussi avait-il à répondre à une question : « Que ferons-nous (Ac 2.37) pour que, dans le diocèse de Rouen, nos paroisses soient des communions de communautés de disciples du Christ qui vivent et témoignent de l'Évangile ? » En conséquence : « Quels rassemblements, quelles célébrations et quels ministères leur sont nécessaires ? »

Convoqué lors de la messe chrismale le Jeudi-Saint 20 mars 2008, accompagné de la prière des communautés chrétiennes, il a été préparé au cours de l'année pastorale 2008-09 :

- une <u>enquête de situation</u>, en faisant un état des lieux de l'Église diocésaine, a permis d'expliciter les souhaits des catholiques pour l'animation des paroisses et des communautés, sur la manière de vivre le dimanche : 6 760 réponses ont pu être exploitées ;

- des <u>équipes</u> de <u>préparation</u> ont repéré ce qui devait être considéré comme des priorités pour que l'Église soit localement fidèle à sa mission, et élaboré des éléments de réponse à la question du synode : 500 équipes ont réuni environ 4 000 personnes :
- une <u>commission théologique</u> a explicité les fondements de l'objectif donné au synode et recherché dans la tradition catholique et dans la pratique d'autres confessions chrétiennes comment l'Église s'est organisée dans des contextes socioculturels différents.

L'assemblée synodale, présidée par l'archevêque de Rouen, comprenait 240 membres : 40 prêtres, 6 diacres, 2 séminaristes, 16 religieux et religieuses, 175 laïcs ; 182 délégués élus et 58 membres de droit dont les membres du conseil presbytéral et du conseil pastoral ou nommés par l'archevêque. Les paroisses orthodoxe et réformée de Rouen étaient invitées à envoyer des observateurs.

Ouvert le 25 octobre 2009 à la cathédrale Notre-Dame le jour de la fête de saint Romain, patron de la ville de Rouen, le synode s'est tenu en trois sessions (14 et 15 novembre 2009 ; 27 et 28 février 2010 ; 1^{er} mai 2010) et s'est achevé le 24 mai 2010 à l'abbatiale Saint-Ouen par le vote d'un *Message final* et la remise à l'archevêque du *Document de référence* et des *Décisions* votées par l'assemblée.

Les travaux ont été dirigés par une commission centrale composée de deux prêtres dont le secrétaire général du synode, un diacre permanent et deux laïcs. C'est cette commission qui a rédigé le *Cahier synodal*, point de départ des échanges et de la réflexion des membres de l'assemblée tant au cours des sessions que dans les quinze commissions dans lesquelles ils avaient été répartis.

Assemblée fraternelle des chrétiens du diocèse, ce synode a été un moment privilégié pour écouter l'Esprit Saint, délibérer avec lui et décider ce qu'il est opportun de mettre en œuvre localement pour que l'Évangile du Christ résonne au cœur des hommes comme une bonne nouvelle.

*

* *

Promulgation

En cette fête de saint Romain, je promulgue le Document de référence sous le titre :

Orientations synodales

<u>Note</u> 1 : Afin de lever toute ambiguïté dans leur interprétation, sont retenus pour caractériser une communauté ecclésiale les critères définis par le Père Y.-M. Congar et rappelés dans le document *Fondements et perspectives* de la Commission théologique :

- une confession de foi qui implique que la communauté se rassemble au nom de Jésus-Christ.
- une communion avec d'autres communautés confessant la même foi,
- une communauté que tous ont le souci de faire exister,
- une reconnaissance du ministère ordonné car c'est à cette condition que la communauté signifie le mystère de l'Église.

<u>Note</u> 2 : les *Orientations synodales* intègrent les *Décisions* adoptées le 1^{er} mai par l'assemblée synodale à l'exception de celle qui souhaite que soit confiée à un curé la décision, non conforme à la discipline actuelle de l'Église catholique, d'admettre ou non des chrétiens divorcés remariés à la communion. L'Église est consciente de la souffrance que représente pour bon nombre de chrétiens divorcés remariés l'impossibilité de pouvoir sacramentellement être réconciliés et communier. Fraternellement accueillis et soutenus spirituellement, ils ont toute leur place dans les paroisses et les communautés y compris en y assumant des responsabilités compatibles avec leur situation.

<u>Note</u> 3 : Dans la mise en œuvre des décisions adoptées il importera de tenir compte de la proportion entre les *oui* et les *oui* avec réserve, ces derniers invitant à ce que des aménagements soient apportés aux propositions.

*

Mise en œuvre

Le *Projet pour le diocèse de Rouen*, publié le 11 mars 2005 à l'occasion du quarantième anniversaire de la clôture du Concile Vatican II, proposait cinq perspectives :

- Accueillir le don de la foi.
- Relever le pari de l'espérance.
- Avoir l'audace des réalisations.
- Veiller à la qualité des organisations.
- Garder la simplicité du cœur.

Elles donnent l'esprit dans lequel les décisions du synode seront progressivement mises en œuvre.

Des lignes pastorales:

La place donnée à la Parole de Dieu :

- o la Parole de Dieu doit être au cœur de la vie des chrétiens et des communautés : elle façonne le monde et habite chacune de nos vies ; c'est la Parole de Dieu qui, sous l'action de l'Esprit Saint, nous guide vers la vérité ; « L'Église ne vit pas d'elle-même mais de l'Évangile et elle tire toujours et à nouveau de l'Évangile des orientations pour son chemin » (Benoît XVI, Quarantième anniversaire de la constitution dogmatique *Dei Verbum*) ; elle doit se mettre sous la Parole ; l'Évangile à recevoir, l'Évangile à annoncer sont sa seule raison d'être, le fondement de sa mission ;
- on développera la proposition de Liturgies de la Parole, la constitution de groupes de partage biblique ainsi qu'une formation d'animateurs de groupes d'échange et de lecture des Écritures;
- O « Dans les Saints Livres, en effet, le Père qui est aux cieux vient avec tendresse au devant de ses fils et entre en conversation avec eux; or, la force et la puissance que recèle la Parole de Dieu sont si grandes qu'elles constituent pour l'Église, son point d'appui et sa vigueur, et, pour les enfants de l'Église, la force de leur foi, la nourriture de leur âme, la source pure et permanente de leur vie spirituelle » (Concile Vatican II, Constitution dogmatique Dei Verbum).

L'attachement à l'Eucharistie:

o la Parole de Dieu se fait chair sacramentellement dans l'Eucharistie, « source et sommet de la mission de l'Église » (Benoît XVI, Exhortation apostolique *Sacramentatum caritatis*);

- o l'eucharistie occupe donc une place centrale dans la paroisse : là « se trouvent la racine vivante de sa constitution et de sa croissance, et le lien sacramentel de son être en pleine communion avec toute l'Église » (Jean-Paul II, Exhortation apostolique *Christifideles laici*);
- o aussi est-il important de veiller à la qualité de la préparation et de la célébration de l'eucharistie, de mettre en valeur la première communion, d'avoir le souci de la communion avec les frères absents.

Le service des personnes et de la société :

- o être attentif à la vie des hommes dans toutes ses dimensions justifie la proximité souhaitée par le synode, une proximité ouverte à la communion avec d'autres en honorant les différences de situation (l'urbain et le rural p.ex.),
- o en s'appuyant en particulier sur les mouvements apostoliques, seront prises des initiatives qui traduiront un plus grand engagement des chrétiens dans la vie professionnelle, politique et sociale, et une plus grande attention aux questions que posent les réalités économiques (agriculture, industrie, secteur tertiaire), la situation des banlieues, le vieillissement de la population, l'accueil des migrants, le développement humain durable, le dialogue interreligieux ;
- « S'il faut soigneusement distinguer progrès terrestre et croissance du Règne du Christ, ce progrès importe cependant beaucoup au Royaume de Dieu, dans la mesure où il peut contribuer à une meilleure organisation de la société. En effet, les valeurs de dignité humaine, de communion fraternelle et de liberté, tous ces fruits excellents de la nature et de notre liberté, que nous aurons multipliés sur terre dans l'Esprit du Seigneur et selon son commandement, nous les retrouverons plus tard... Ils seront alors purifiés de toute souillure, illuminés, transfigurés » (Concile Vatican II, constitution pastorale Gaudium et Spes).

Une Église conviviale et fraternelle :

- o l'Église est avant tout la famille de Dieu; elle doit s'organiser mais son souci premier est d'être au service des personnes et de leur épanouissement; tout ce qu'elle peut imaginer, inventer, mettre en place pour accomplir la mission que le Christ lui confie n'a de sens que porté par une dynamique de l'amour: par la fraternité qui les unit, heureux d'être aimés de Dieu, les chrétiens témoignent en ce monde que s'aimer est possible;
- o l'Église est l'affaire de tous ; aussi doit-on :
 - veiller à ce que chacun soit reconnu et estimé pour ce qu'il apporte à la vie de la communauté que ce soit comme laïc, comme religieux ou religieuse d'une congrégation contemplative ou apostolique, comme personne consacrée ou comme ministre ordonné,
 - se donner les moyens d'une vraie coresponsabilité afin que tous, laïcs, diacres, prêtres et évêque, soient associés à l'élaboration des décisions ;
 - articuler les relations : paroisse et communautés, ministères laïcs reconnus et ministère ordonné, services et mouvements, etc.

Des propositions de formation :

- o deux directions sont retenues :
 - une intelligence de la foi car c'est un droit fondamental des baptisés,
 - une formation aux responsabilités : la bonne volonté ne suffit pas ; la charité doit être compétente ;
- o dans chaque doyenné, un prêtre ou un laïc aura la responsabilité d'évaluer chaque année avec le vicaire épiscopal chargé de la formation les besoins de formation, et de mettre en place des propositions coordonnées entre les paroisses en collaboration avec le service diocésain de Formation permanente.

Quelques attentions particulières:

- o la proposition d'une <u>catéchèse fondamentale</u> lors de la préparation au mariage ou de la préparation des parents au baptême de leurs enfants (en utilisant p.ex. le parcours élaboré par les services diocésains de la Liturgie et des Sacrements, du Catéchuménat, de la Catéchèse et de la Pastorale des Familles);
- o l'accueil des familles dans leur diversité en multipliant les lieux d'écoute et de dialogue animés par des personnes ayant les compétences nécessaires ;
- o la <u>place des personnes divorcées et remariées</u> dans les paroisses et les communautés ;
- o la mise en place d'une <u>pastorale de la visite des personnes isolées et empêchées de se rendre aux assemblées dominicales</u>; les diacres permanents ont reçu collectivement la mission d'aider à l'intensification de ce service de communion ecclésiale;
- o la pastorale des adolescents et des jeunes :
 - en renforçant les liens entre les paroisses, les établissements catholiques d'enseignement (qui peuvent demander à être reconnus comme des communautés) et les aumôneries,
 - en affectant un lieu à Rouen pour que se crée une communauté de jeunes,
 - en favorisant une année de volontariat au service du diocèse et des paroisses.

La paroisse:

Première unité pastorale et missionnaire d'une Église particulière, la paroisse, en élaborant un projet pastoral, veille à ce que les grandes missions de l'Église soient assurées.

C'est à la paroisse qu'a lieu, dans l'église principale, la célébration eucharistique dominicale où les chrétiens des diverses communautés ainsi que ceux qui sont de passage, se rassemblent à la convocation du Seigneur.

C'est aussi à la paroisse que sont célébrés dans l'église principale les sacrements de l'initiation chrétienne.

C'est encore à la paroisse que la préparation aux sacrements, la catéchèse et la charité sont organisées de telle manière que soient bien perçus accueil personnel et sens communautaire.

La paroisse a le souci de veiller à s'organiser en communion avec les paroisses voisines dans le cadre d'un doyenné et avec le diocèse.

Organisation des paroisses:

- un curé:

- o c'est à un prêtre, ministre ordonné, qu'est confiée la charge pastorale d'une paroisse;
- o il l'exerce en étroite collaboration avec une <u>équipe pastorale</u> composée des ministres ordonnés (prêtres et diacres nommés au service de la paroisse), des serviteurs des communautés et du responsable de la pastorale des jeunes ;
- o le curé est nommé pour six ans prorogeables (Horizon 2005);
- o s'il n'est pas possible de nommer un curé on aura recours aux dispositions du canon 517 § 2 mais en ayant conscience qu'il s'agit là d'une situation provisoire ;

- une <u>assemblée paroissiale</u>:

- o ouverte à tous elle est consultée chaque année sur les projets de l'équipe pastorale ;
- o cette assemblée se formalise dans un conseil paroissial :
 - présidé par le curé, ce conseil est composé de telle manière qu'il soit une authentique représentation de la paroisse,
 - ce conseil est la conscience évangélique et missionnaire de la paroisse :
 - en étant attentif à la vie des hommes et des femmes du lieu sur lequel la paroisse est implantée, et de ceux qui sont amenés à la fréquenter (pour des raisons professionnelles, des études, dans un but culturel ou touristique, etc.),
 - en veillant à la mise en œuvre des propositions pastorales faites à l'assemblée paroissiale ;

- un conseil économique :

- o il est également présidé par le curé ;
- o en étroite collaboration avec l'équipe pastorale, il établit le budget de la paroisse et vérifie les comptes ;
- o il veille à ce que la gestion de la paroisse soit solidaire et conforme aux orientations diocésaines ;

- une <u>église principale</u> :

- o elle est le lieu du baptême qui incorpore à l'Église et de la célébration eucharistique dominicale ;
- o s'il s'avérait nécessaire de désigner deux églises principales, on en réfèrerait à l'ordinaire ;

- une maison paroissiale :

o chaque fois que sa réalisation est possible, elle est le lieu d'un accueil fraternel, de l'information et d'un secrétariat.

Les communautés:

Organisées autour de la Parole de Dieu, elles sont le lieu où la vie se partage concrètement dans la fraternité et la solidarité. Elles permettent une participation active aux événements qui marquent la vie des personnes, une présence aux malades, aux plus démunis, aux nouveaux venus, une proximité visible de l'Église.

En se référant aux critères des *Orientations synodales*, il est nécessaire d'expliciter leur spécificité: locale (géographique: un quartier ou des communes voisines p.ex.); socioculturelle (homogénéité, mentalité p.ex.), instituée (établissement catholique d'enseignement, aumônerie d'établissement hospitalier, etc.), associative (autour d'une même sensibilité religieuse, d'un projet spirituel, éducatif ou caritatif, etc.)

Organisation des communautés locales :

- un serviteur de la communauté :

- o il est nommé avec un mandat de trois ans (renouvelable) ; cette mission peut être considérée comme un ministère reconnu ;
- une consultation discrète du conseil paroissial voire de la communauté peut être opportune afin de vérifier son aptitude à servir la communion de la communauté et de la communauté avec la paroisse;
- o il fait partie de l'équipe pastorale de la paroisse ;
- o il est présenté à la communauté et reconnu par le curé au cours d'une célébration présidée par l'archevêque ou le vicaire épiscopal ;

les célébrations :

- o une communauté se réunit régulièrement pour célébrer son Seigneur ;
- o ces célébrations prennent ordinairement la forme d'une liturgie de la Parole ; elles ont lieu, dans un premier temps, un jour de semaine pendant l'Avent et le Carême ;
- o les mariages et les funérailles sont habituellement célébrés dans les églises des communautés.

Note sur l'aménagement des églises des paroisses et des communautés :

- Dans l'église principale de la paroisse, on veillera avec soin à l'aménagement des fonts baptismaux et de l'autel qui sont significatifs de sa fonction.
- Dans les églises des communautés locales, on mettra surtout en valeur le Livre des Écritures : « L'Église a toujours vénéré les divines Écritures, comme elle l'a toujours fait aussi pour le Corps même du Seigneur » (Concile Vatican II, *Dei Verbum*). Puisque l'eucharistie y est rarement célébrée, on se demandera s'il n'est pas préférable, en dehors des célébrations, d'enlever le nouvel autel pour remettre en valeur l'ancien maître-autel et ainsi mieux signifier la présence du Christ.
- La Commission diocésaine d'Art sacré sera consultée pour ces aménagements.

Au cours de l'année pastorale 2010-11, les curés, les équipes d'animation paroissiale et les conseils pastoraux s'approprient les *Orientations synodales* et le *Décret de promulgation* disponibles sur le site du synode et en version imprimée.

À compter de Pâques 2011, dès que paraît opportune et possible la mise en œuvre du dispositif pastoral prévu par le synode pour les communautés et les paroisses, chaque paroisse communique à l'archevêque ou au vicaire épiscopal :

- le nom de l'église qui pourrait être désignée comme église principale de la paroisse ;
- la liste des communautés qui pourraient être reconnues.

Des ministères laïcs reconnus:

En complément des ministères ordonnés et institués, des ministères reconnus (ou offices) seront officialisés pour permettre à l'Église diocésaine d'assurer sa mission et de relever les défis de l'évangélisation.

Ces ministères reconnus sont conférés par l'évêque lors d'une célébration diocésaine pour un temps limité et font l'objet d'une lettre en précisant les missions.

Les laïcs appelés à un ministère reconnu sont prioritairement choisis parmi ceux qui ont suivi une formation aux responsabilités ecclésiales.

Les prêtres:

Pour honorer deux vœux particuliers du synode :

- un groupe de travail élaborera une grille qui permette aux prêtres d'évaluer et de rendre compte de la mission qui leur est confiée à l'archevêque ou au vicaire épiscopal ;
- dès que possible une communauté de vie sacerdotale sera proposée aux prêtres qui en feront la demande.

Il revient aux familles et aux communautés de porter le souci de l'appel au ministère presbytéral.

Des rassemblements diocésains:

Pour que s'intensifie la conscience d'appartenir à une Église particulière, le synode souhaite l'organisation régulière d'événements diocésains.

Sans exclure la possibilité d'un rassemblement diocésain exceptionnel, de nombreuses occasions de rencontres existent; mériteraient que soit mieux prise en compte leur dimension diocésaine : la Fête de saint Romain, l'Appel décisif des catéchumènes le Premier dimanche de Carême, la Messe chrismale le Jeudi Saint, les Ordinations; il importe de mentionner également les rassemblements régulièrement programmés par la Pastorale des Jeunes à l'intention des adolescents et des jeunes.

<u>Une assemblée synodale</u>:

- Réunie chaque année, il lui revient d'évaluer la mise en œuvre des décisions synodales et d'émettre des vœux en conséquence.
- Présidée par l'archevêque elle se compose des membres des conseils presbytéral, pastoral et économique, d'un délégué de chaque équipe pastorale paroissiale et de représentants des congrégations religieuses, des mouvements et des associations.

*

La fidélité à ce que l'Esprit Saint nous inspire et la mise en œuvre des décisions du synode nous obligent à des réformes organisationnelles et surtout à des conversions de nos manières de vivre en Église.

En décidant une nouvelle carte paroissiale, Mgr Joseph Duval y invitait déjà.

C'est à ce prix que nos paroisses, communions de communautés, donneront quelque chose à voir de la communion de Dieu lui-même, Père, Fils et Esprit Saint, et de la communion qu'il souhaite pour son Église et pour l'humanité.

Formons une Église de fidèles rassemblés par le Christ et animés par son Esprit, conscients de leur mission, reconnus dans leurs initiatives. Formons une Église dans laquelle ses ministres laïcs reconnus et ses ministres ordonnés, diacres, prêtres et évêque, seront situés à leur juste place. Formons une Église qui sera crédible dans son témoignage en raison de la qualité de ses propositions et de la communion qui unira ses communautés dans les paroisses.

Que la Vierge Marie, Mère de Dieu et figure de l'Église, qui, dans son mystère de l'Assomption, est la patronne du diocèse de Rouen, éclaire notre chemin à la suite de son Fils.

À Rouen, en la fête de saint Romain, le 24 octobre 2010.

Jean-Charles Descubes Archevêque de Rouen

Par mandement,
Jacques Bourg
Chancelier

ORIENTATIONS SYNODALES

Que ferons-nous pour que, dans le diocèse de Rouen, nos paroisses soient des communions de communautés de disciples du Christ qui vivent et témoignent de l'Évangile?

> Quels rassemblements, quelles célébrations et quels ministères leur sont nécessaires ?

Introduction

1.- Au service d'un monde aimé de Dieu

« Dieu vit tout ce qu'il avait fait : c'était très bon » Livre de la Genèse 1, 31

[0.1] Le Dieu de la révélation est un Dieu qui parle, qui est lui-même Parole, il s'exprime en son Verbe, il se donne à connaître à l'humanité de multiples manières¹; la Parole de Dieu est un message de Dieu à l'homme, un appel adressé à chacun, afin qu'il connaisse Dieu personnellement pour entrer dans son alliance et vivre de la Foi.

La Parole, comme telle, ne coïncide pas simplement avec la Sainte Écriture; la constitution conciliaire *Dei Verbum* affirme que la Parole de Dieu nous est transmise inséparablement et dans la Parole écrite inspirée et dans la tradition vivante de l'Église.

La Parole s'est faite chair, la Parole est une présence humaine qui se communique et agit parmi les hommes². La Parole est vie, accès au partage de la vie même de Dieu; toujours efficace, puissante, elle ne s'oppose pas à l'action et apporte au monde la juste espérance. Le Christ, le Verbe, est Parole de Vie, il est « le chemin, la vérité et la vie », il se rend présent à nous dans l'Écriture et les sacrements, tout particulièrement dans l'eucharistie et nous mangeons alors la Parole.

[0.2] Nous sommes dans un monde voulu et aimé par Dieu, un monde qui reflète le mystère de Dieu et qui est appelé à entrer en communion d'amour avec Dieu. C'est au cœur de ce monde que retentit l'annonce de la Bonne Nouvelle apportée par Jésus-Christ. C'est dans ce monde que nous sommes appelés à vivre et témoigner de l'Évangile, aujourd'hui et chaque jour.

¹ He 1, 1.

² 1 Jn 1, 2-3.

[0.3] Il faut bien connaître le monde et le lieu où nous vivons pour que l'Église puisse annoncer l'Évangile. La lecture de la Parole de Dieu « plus tranchante qu'un glaive à double tranchant »³ conduit les chrétiens à repérer les merveilles de Dieu dans le monde, à être acteurs en continuant l'œuvre de la Création voulue par Dieu et à repérer les impasses dans lesquelles peuvent s'engager nos contemporains. La Parole de Dieu propose une autre façon d'habiter ce monde tout en lui apportant la juste espérance.

[0.4] La société humaine est en perpétuelle évolution. En Europe, la culture chrétienne transparaît moins et le message de l'Église n'est plus toujours intelligible. Pourtant, même s'il ne le sait pas forcément, notre monde a soif de Dieu et l'Église doit pouvoir « annoncer la nouveauté libératrice de l'Évangile à tout homme, le rejoindre dans tout ce qui fait son existence et exprime son humanité »⁴. Au sein de notre société, l'Église est le reflet de la confiance donnée : Dieu ne cesse de donner une chance, de mettre en valeur la personne. L'Église doit être présente dans la vie du monde pour susciter un dialogue, donner des éléments de réponse, conduire chacun au sanctuaire de sa conscience, encourager par une parole de compréhension, de compassion et de soutien.

[0.5] « Fière de son Seigneur et heureuse dans sa mission », l'Église est « au service d'un monde aimé de Dieu »⁵. Notre façon de vivre l'Évangile doit témoigner de cette joie évangélique.

2.- Le synode de Rouen

« D'accord avec toute l'Église, les apôtres et les anciens décidèrent alors de choisir dans leurs rangs des délégués qu'ils enverraient à Antioche avec Paul et Barnabé » Actes des Apôtres 15, 22

[0.6] L'Église est l'ensemble des chrétiens appelés par le Christ à former son corps. Si la structure hiérarchique apparaît comme la dimension la plus visible de l'Église, c'est par chacun de ses membres que l'Église va à la rencontre des personnes. Cependant, l'Église a besoin d'une juste structure pour s'adapter à la réalité du monde présent et remplir correctement sa mission fondée sur le Christ qui envoie ses apôtres⁶.

[0.7] Avec Horizon 2005, le diocèse de Rouen, sous la conduite de Mgr Joseph Duval, a redéfini la paroisse et réajusté la géographie paroissiale. Depuis 2000, les 56 paroisses actuelles ont été fondées, regroupant d'anciennes paroisses et devenant des communions de communautés locales. Aujourd'hui, sous la conduite de Mgr Jean-Charles Descubes, notre diocèse veut réinvestir cette réalité des paroisses afin de donner à nos communautés les moyens de vivre et de témoigner de l'Évangile. Le synode entend répondre à une question fondamentale : Que ferons-nous pour que, dans le diocèse de Rouen, nos paroisses soient des communions de communautés de disciples du Christ qui vivent et témoignent de l'Évangile ? Il désire en préciser les moyens : Quels rassemblements, quelles célébrations et quels ministères leur sont nécessaires ?

³ He 4, 12.

⁴ BENOÎT XVI, Lettre au colloque de l'Unesco, 2 juin 2005.

⁵ Projet pastoral du diocèse de Rouen.

⁶ Cf. Mt 28, 19-20.

[0.8] À travers le synode, nous faisons route ensemble et nous franchissons ensemble un seuil pour nous ouvrir à l'impulsion de l'Esprit. Envoyés par nos collèges, délégués des fidèles laïcs, des diacres et des prêtres, nous avons apporté notre concours à notre archevêque pour le bien de la communauté tout entière⁷.

[0.9] Ce n'est pas la première fois que notre diocèse célèbre un synode. Déjà, en 1968-1969, notre diocèse s'était réuni en synode. En raison de la forte croissance économique autour des deux grands pôles urbains de l'époque, Rouen et Le Havre⁸, le synode s'était tourné vers la construction de nouveaux lieux de culte et la réorganisation du territoire pastoral en zones et secteurs. Des conseils de secteur avaient été créés ainsi que le conseil presbytéral puis le conseil pastoral diocésain. Ce synode avait permis une œuvre importante de réforme institutionnelle et le développement d'une conscience diocésaine.

[0.10] La préparation du synode a fait jaillir de nombreuses questions dans le cœur des fidèles. Prendre le temps de réfléchir ensemble à la vie de l'Église reste d'une grande fécondité. Toutefois, ce synode n'était pas en mesure de traiter toutes les questions de la vie pastorale puisqu'il était appelé à répondre uniquement à la question évoquée ci-avant. Beaucoup d'aspects de la vie ecclésiale apparaissent dans la question des communautés à l'intérieur de la paroisse. Nous formons le souhait que la richesse de la préparation et de la célébration du synode se poursuive dans notre diocèse, notamment par d'autres réflexions.

[0.11] Les assemblées synodales se sont tenues entre le 25 octobre 2009 et le 24 mai 2010, dans la suite de la convocation du synode lors de la messe chrismale 2008. Elles ont été le fruit d'une préparation depuis l'été 2008. La préparation a d'abord été **spirituelle** : le synode est une célébration sous la conduite de l'Esprit. Il importait donc de le porter dans la prière, dès le commencement de sa préparation et jusqu'à sa clôture.

[0.12] Une commission théologique a réalisé un document afin de donner des fondements théologiques à nos réflexions synodales. Puis, à partir du 23 novembre 2008, tous les fidèles du diocèse ont été consultés par le biais d'une enquête de situation pour saisir les attentes et les désirs des chrétiens. Dès Noël 2008 et jusqu'à Pâques 2009, près de 500 équipes de préparation du synode se sont emparées de la question posée. Les étudiants et les jeunes actifs, lors d'un grand rassemblement, ont proposé leurs propres réflexions et propositions. Les prêtres d'une part et les diacres d'autre part ont apporté une contribution spécifique par le biais d'une consultation et d'une assemblée. La commission centrale a réuni toutes ces contributions pour rédiger le document de travail du synode, le cahier synodal.

[0.13] La préparation s'est avérée porteuse d'une grande espérance : dans une grande diversité, les diocésains ont témoigné de la foi qui nous réunit et que nous voulons proclamer.

3.- La paroisse dans notre diocèse depuis Horizon 2005

3.1.- Communauté précise de fidèles

[0.14] Le code de droit canonique définit ainsi la paroisse : « communauté précise de fidèles qui est constituée d'une manière stable dans l'Église particulière et dont la charge

⁷ Cf. Code de droit canonique n° 460 et Loi Synodale du 25 janvier 2009.

⁸ Il n'y avait alors qu'un seul diocèse, le diocèse de Rouen.

⁹ Fondements et perspectives.

pastorale est confiée au curé, comme à son pasteur propre, sous l'autorité de l'évêque diocésain »¹⁰. Dans le diocèse, il s'agit d'une communauté qui repose sur un territoire géographique déterminé et qui reste ouverte à tous ceux qui frappent à sa porte. Elle est un signe de la présence de l'Église au milieu des hommes en un lieu donné.

[0.15] La paroisse est composée de fidèles du Christ, de baptisés, convoqués par Dieu. De par son baptême chacun prend part à la mission de l'Église. La paroisse est une communauté hiérarchique et non pas associative : elle est érigée par l'évêque diocésain et placée sous sa responsabilité directe. À travers la paroisse, l'Église réalise la triple mission du Christ : enseigner, sanctifier, gouverner.

[0.16] La paroisse est appelée une communauté en tant qu'elle rassemble des fidèles baptisés en un lieu donné pour l'écoute de l'Évangile du Christ et la célébration de l'eucharistie « afin que, par la Chair et le Sang du Seigneur, se resserre, en un seul Corps, toute fraternité » 11.

3.2.- Communauté missionnaire

[0.17] Malgré la nécessité de regrouper les lieux en des entités plus grandes (nos actuelles paroisses), il est plus que jamais nécessaire d'animer des communautés à taille humaine. Notre capacité à l'accueil et la qualité de nos outils de communication doivent attester de l'authenticité de notre relation à l'autre, aux autres, qu'ils soient chrétiens ou non. Ce souci, partagé par l'Église universelle, est particulièrement exprimé dans tous les lieux de notre diocèse. La mission reçue du Christ s'exprime dans une véritable **présence au monde** comme dans la proposition de services variés. **L'Esprit Saint** lui-même anime nos paroisses, développant en nous l'attention fraternelle, la capacité de l'accueil et de l'écoute de tous.

[0.18] Les communautés locales au sein de la paroisse et les diverses communautés chrétiennes – en communion avec elle – sont ainsi appelées à relever de nombreux défis afin que l'Église tout entière puisse vivre de l'Évangile et en témoigner aujourd'hui dans nos lieux de vie quels qu'ils soient. Dans cette perspective, elles s'approprieront les moyens de communication nécessaires à leur mission afin de rejoindre leurs membres là où ils sont d'une part et pour, d'autre part, apporter le Christ au monde.

3.3.- Communauté eucharistique

[0.19] Même si les communautés peuvent présenter des visages très différents, selon la richesse en personnes et en moyens, la paroisse qui les rassemble n'est pas avant tout une structure mais bien la « famille de Dieu, fraternité qui n'a qu'une âme », « une maison de famille, fraternelle et accueillante » ¹².

[0.20] Une paroisse fondée dans le cadre d'Horizon 2005 n'est pas d'abord un regroupement d'anciennes paroisses mais bien la création d'une nouvelle **communauté eucharistique**. La paroisse est une communauté eucharistique, une communauté apte à célébrer l'eucharistie où « se trouvent la racine vivante de sa constitution et de sa croissance et le lien sacramentel de son être en pleine communion avec toute l'Église ». La paroisse est donc « une

^{10 § 515.}

¹¹ CONCILE VATICAN II, Constitution dogmatique Lumen Gentium, 26.

¹² JEAN-PAUL II, Exhortation *Les laïcs, fidèles du Christ*, n° 26.

communauté de foi et une communauté organique », avec les ministres ordonnés, d'autres chrétiens, sous la responsabilité d'un curé »¹³.

3.4.- Communion de communautés

[0.21] Le projet Horizon 2005 parle de la paroisse comme d'une « communion de communautés locales ». Les **communautés locales** permettent aux nouvelles paroisses « d'assurer la visibilité et la proximité de l'Église avec les personnes dans les ensembles de quartiers ou de villages »¹⁴. Le synode a pris conscience que ces communautés ne sont pas forcément locales : avec les groupes territoriaux, « différents réseaux de vie chrétienne » « constituent autant de communautés » et « trouvent dans la paroisse le signe et le moyen de leur communion avec l'Église diocésaine »¹⁵.

[0.22] C'est dans ce sens-là qu'est employé le mot de communauté dans la réflexion du synode; la communauté est définie plus avant dans ce document. On peut parler de communauté d'Église ou de communauté de disciples du Christ. Tout groupe de baptisés n'est pas forcément une communauté : un certain nombre de critères sont nécessaires pour identifier la communauté dans sa spécificité ecclésiale.

[0.23] Dans la suite du cahier synodal, le document de référence reprend la question fondamentale du synode : comment vivre et témoigner de l'Évangile aujourd'hui ? Il s'ensuit une interpellation pour nos paroisses et pour nos communautés afin qu'elles puissent relever ce défi. La dernière partie présente une organisation pour mettre en œuvre les orientations données aux paroisses et aux communautés dans les paroisses.

.

¹³ Ibidem.

¹⁴ *Horizon 2005*, 9 juillet 1999.

¹⁵ COMMISSION THÉOLOGIQUE, Fondements et perspectives, page 36.

I.- Annoncer l'Évangile, en vivre et en témoigner

« Les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ, et il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans leur cœur » CONCILE VATICAN II, Constitution Gaudium et Spes, 1

[I.1] L'Église ne prend son sens que si elle est au service de la mission que le Christ a confiée à tout baptisé : vivre et témoigner de l'Évangile. Cet impératif, nous le vivons dans le monde du XXI^{eme} siècle, avec ses joies et ses espoirs, ses tristesses et ses angoisses.

[I.2] Dans le diocèse de Rouen, la précarisation de la vie professionnelle, la fragilisation des familles, le vieillissement de la population, l'intégration des jeunes, la place laissée au faible ou à l'étranger, sont autant de réalités que le synode ne peut oublier.

[I.3] En 2005, dans le projet diocésain, notre archevêque a indiqué trois points d'attention: la culture, la famille et les jeunes. Nous les reprenons ici. Nous indiquons également d'autres voies sur lesquelles nos communautés et nos paroisses nous semblent attendues.

[I.4] Le synode n'a pas abordé tous les champs de la mission. Nous sommes conscients qu'aucun lieu du diocèse ne peut assumer à lui seul l'ensemble des points d'attention indiqués. Nous désirons cependant qu'ils soient pris en compte et que chacun s'interroge sur le témoignage d'Évangile que nous laissons.

1.- Une Église au service de la personne et de la société

« Avance en eau profonde » Évangile selon saint Luc 5, 4

[I.5] Notre monde et notre Église ont changé : à chaque génération la Bonne Nouvelle de Jésus Christ est à annoncer. Elle suppose une adhésion personnelle qui est un choix à faire par chacun. Notre époque est marquée cependant d'une manière particulière par ce que l'on peut appeler une sortie du christianisme. Jusqu'alors la foi chrétienne était transmise en général d'une génération à l'autre par les liens familiaux et l'environnement dans lequel l'Église et la paroisse gardaient un impact particulier. Et l'on peut dire qu'une culture chrétienne environnante permettait au plus grand nombre d'être au fait d'un minimum de savoir.

Aujourd'hui les choses ont bien changé. La sécularisation a gagné tous les secteurs de la société. Une certaine manière de concevoir la laïcité tend à confiner les religions dans le domaine privé. Du fait de la mondialisation et des migrations, la France s'est ouverte à des cultures et des religions diverses. La pratique religieuse n'est plus régulière et s'oriente vers d'autres références que celles apportées par l'Église catholique. L'émergence d'un esprit plus libre, d'une autonomie de la personne est revendiquée dans les contraintes sociales. La société est marquée par une conception de la réalisation de l'homme de type individualiste et par la fragilisation du lien parental et intergénérationnel de la famille.

De nombreuses familles connaissent ainsi le détachement de leurs membres d'une démarche de foi et d'engagement. Une manière de concevoir l'éducation laisse aux enfants et

aux jeunes le libre choix de leurs activités ; dans le même temps, on assiste à l'effondrement de la pratique dominicale. Le lien aux célébrations est ponctuel ; l'inadaptation à un contexte très ritualisé et à la forme du message rend la participation difficile. Le nombre d'enfants baptisés et catéchisés est devenu une minorité. Beaucoup aujourd'hui n'ont plus accès à ce que l'on peut appeler le minimum d'une culture chrétienne. Alors que de plus en plus d'hommes et de femmes font de longues études, la formation chrétienne s'arrête souvent à l'âge de douze ans.

L'annonce de la foi devenue primordiale. C'est dans ce contexte que nous avons à vivre cette parole de Jésus : « Allez dans le monde entier et proclamez la Bonne Nouvelle » ¹⁶. L'annonce de la foi chrétienne est la priorité qui est confiée à l'Église. Elle ne peut plus être faite aujourd'hui comme avant. Désormais la première annonce est cruciale. La rencontre de chrétiens habités par l'Esprit est déterminante.

1.1.- Notre monde en attente

[I.6] Le précédent synode de notre diocèse, en 1968-69, avait particulièrement mis en valeur l'action des catholiques dans tous les champs de la société. Il s'agissait alors, à la suite du concile Vatican II, de redécouvrir la vocation propre des laïcs et d'exposer les moyens concrets de la mission. Quarante ans après, notre assemblée synodale relève que ce souci de présence au monde semble moins porté par nos communautés.

[I.7] Ce constat, révélé par le travail des équipes synodales, doit nous alerter : nous n'avons pas vocation à vivre notre foi en citadelle assiégée. Notre évêque nous l'a rappelé dès le début de son ministère : nous sommes au service d'un monde aimé de Dieu. Dans cette perspective, l'attention à la formation et à la vie des communautés locales va de pair avec la promotion des mouvements apostoliques dans laquelle le diocèse et les paroisses doivent se sentir engagés.

[I.8] Au service de la personne et de la société, les lieux où les chrétiens sont attendus

⇒ Le synode tient ici à mettre en lumière quelques-uns de ces lieux où il pressent que nos communautés se doivent d'être présentes : le monde professionnel, le vieillissement de la population, l'accueil des migrants, le développement humain durable, le monde de la culture, le dialogue interreligieux¹⁷.

en parole et en actes sont nombreux.

[I.9] Le monde professionnel : le travail est un bien précieux auquel tous n'ont pas accès. Instrument de dignité, il est aussi source d'angoisses et de souffrances en partie liées à la précarisation de l'emploi et la recherche du profit pour lui-même au détriment de la personne et de la solidarité entre tous. Trop de familles ne parviennent pas à vivre de leur travail et souffrent de ne pouvoir se loger, se soigner, voire se nourrir correctement. Par ailleurs, nombreuses sont les questions éthiques qui peuvent se poser au sein du monde professionnel : équité, respect de la personne, conditions de travail, transparence contractuelle et financière, etc. L'Église diocésaine doit aider les chrétiens, quel que soit leur niveau de responsabilité dans

¹⁶ Mc 16, 15.

¹⁷ Les cadres bleus reproduisent les décisions prises par l'Assemblée des délégués le samedi 1 et mai 2010.

l'économie, à replacer l'homme au cœur de leur action ; elle se doit de porter une attention particulière aux réalités du monde du travail.

[I.10] La vie politique et sociale : l'engagement politique, syndical ou associatif, n'est pas suffisamment mis en valeur. Pourtant, nous constatons la générosité de tous ceux qui s'engagent bénévolement au service de leur commune ou de structures associatives. Avec l'Église Universelle le synode de Rouen veut redire ici toute sa reconnaissance pour tant d'ardeur généreuse consacrée par ces personnes. Il invite tous les baptisés du diocèse à s'investir autant qu'ils le peuvent dans ce type d'engagement, dans le respect de la laïcité républicaine.

[I.11] Le vieillissement de la population : notre société est confrontée à la question de la prise en charge de ses membres les plus âgés. La mise en place et le financement de structures adaptées est – et sera – à la mesure du degré d'humanité de notre civilisation. En pratique, nos communautés sont intergénérationnelles, c'est une de leurs richesses. Les chrétiens du diocèse ont donc leur part de responsabilité à prendre sur cette question, non seulement pour être présents là où les décisions se prennent, mais aussi par leur attention quotidienne aux personnes âgées, dans leur voisinage, leur paroisse ou leur commune.

⇒ Le synode demande la création d'un service d'Église, dans chaque paroisse, qui veille à la place des personnes âgées de la communauté, celles qui sont présentes dans les assemblées et celles qui ne peuvent pas se déplacer, ainsi qu'au lien intergénérationnel.

Ce service d'Église pourrait venir vers les personnes âgées pour les accompagner à vivre dans l'espérance grâce à des temps de prières, de lecture de la parole de Dieu, de méditation, etc. Des célébrations animées par ou avec des jeunes pourraient être vécues dans nos maisons de retraite pour donner plus de vie et permettre le lien intergénérationnel. Un tel service pourrait également être habilité à visiter d'autres personnes âgées de notre diocèse qui ne seraient pas en maison de retraite.

Il est proposé que l'équipe pastorale de la paroisse vérifie annuellement dans ses orientations pastorales et/ou son projet pastoral que le lien intergénérationnel est présent.

Une personne peut être en charge de cette responsabilité pour susciter et accompagner les initiatives des paroisses en direction des personnes âgées à domicile ou en établissement.

[I.12] Accueil des migrants: nombre de paroisses comptent parmi leurs membres de fortes communautés étrangères. Notre diocèse est aussi désormais habitué à la présence dynamisante de prêtres étrangers. Les catholiques savent donc par expérience la richesse qu'apporte l'étranger. Dès lors, nous ne pouvons rester insensibles à l'accueil qui est réservé actuellement au travailleur étranger et à sa famille. « J'étais un étranger et vous m'avez recueilli » ¹⁸. Cette sensibilité doit se manifester par l'engagement associatif auprès des migrants, mais aussi par l'accueil généreux que nous savons leur offrir au sein de nos communautés.

[I.13] **Développement humain durable**: traditionnellement, à l'écoute de la Bible ou de saints, tel saint François d'Assise, les chrétiens sont soucieux du respect de la Création parce que l'homme en est au centre. Depuis quelques années, un collectif de mouvements chrétiens délivre des messages publics appelant l'homme à construire et à témoigner d'une relation respectueuse avec son environnement¹⁹. Ces messages ont été relayés sur notre diocèse. Ils nous invitent à changer nos modes de vie à la lumière de cette traditionnelle ascèse chrétienne, respectueuse de la Création. Le synode de Rouen entend ces messages et souhaite qu'ils soient

-

¹⁸ Mt 25, 35.

^{19 «} Vivre Noël autrement » par exemple.

davantage relayés et vécus au sein de nos communautés : de multiples pratiques de sobriété et de modération peuvent être appliquées, notamment lors des temps d'Avent ou de Carême. C'est un véritable changement d'attitude auquel, tous, nous sommes appelés.

[I.14] Monde de la culture: l'art et la culture sont des chemins d'humanité et sont capables d'ouvrir au mystère de Dieu.

Les initiatives visant au dialogue entre art, culture et religion sont nombreuses dans notre diocèse²⁰. Elles émanent souvent d'initiatives laïques.

Les chrétiens eux-mêmes sont riches d'une culture extraordinaire dont ils ne sont pas assez conscients après 2000 ans d'un art multiforme qui a puisé sa source dans la foi.

L'Église doit proposer des formations qui permettent aux chrétiens, quel que soit leur niveau culturel et social, de se réapproprier cet héritage, de l'approfondir et d'en faire une « relecture » pour notre temps. Fortifiés et nourris, ils pourront alors faire découvrir la richesse de cette culture autour d'eux, mais aussi accueillir avec ouverture la culture des autres traditions.

[I.15] Dialogue œcuménique: l'engagement de l'Église catholique envers ce mouvement est « irréversible et irrévocable »²¹. Œcuménisme et mission sont liés. Comment pouvons-nous prêcher la réconciliation, l'unité et l'amour si nous sommes divisés ? Là où vivent des chrétiens d'autres Églises ou d'autres communautés ecclésiales, il importe de ne pas les ignorer et de chercher à témoigner ensemble de l'Évangile²². La paroisse doit avoir le souci de l'unité entre les chrétiens : l'œcuménisme fait partie de la vie de l'Église dans la suite du désir du Christ : « Que tous soient un »²³.

Dialogue interreligieux. Notre environnement religieux se diversifie : forte présence de l'Islam, groupes bouddhistes; à Rouen un groupe baha'i modeste mais actif, une communauté juive autour de la synagogue.

L'Église nous invite au dialogue interreligieux ; or dans nos communautés il y a à la fois une ignorance et un désir de mieux connaître les autres religions, en même temps qu'une certaine crainte des fondamentalismes. À l'échelle du diocèse et des paroisses, ce dialogue est à promouvoir.

Concrètement, le synode demande que soit organisée une fois par an une rencontre des groupes, paroisses, associations comme l'ACRIP²⁴, rencontre qui permettra d'échanger des expériences, de prendre des initiatives, de trouver moyen de sensibiliser les chrétiens à ce dialogue.

[I.16] Le synode invite les paroisses à porter attention à ces réalités de nos contemporains dans leur projet pastoral, témoignant d'une Église soucieuse du service de la personne et de la société. Pour cela, elles sont invitées à se rapprocher des mouvements et des chrétiens engagés au service des autres. Des modes d'échange, d'écoute et de coopération respectueux de la vocation et de la créativité de chacun sont à développer entre mouvements et paroisses.

²² Dans la prière, l'étude biblique, l'action caritative, etc.

²⁰ Courant d'art, *Disputatio*, cafés théologiques, émissions culturelles sur RCF, etc.

²¹ Benoit XVI.

²³ Jn 17, 21.

²⁴ Association Culturelle Religieuse Intercommunautaire pour la Paix.

1.2.- Engagement des chrétiens

1.2.1.- Les services

[I.17] Nous remarquons que, sur un certain nombre de ces sujets, les services diocésains sont un bien précieux. Ils aident nos paroisses et nos communautés à comprendre ces réalités humaines. Afin d'être réellement à l'écoute et au service du monde, nous incitons fortement nos paroisses à cultiver leurs liens avec tous ces services.

1.2.2.- Mouvements et communautés nouvelles

[I.18] À la différence de la paroisse, reliée à un territoire géographique stable, il existe des groupes de chrétiens, mouvements, associations, groupes de spiritualité, petites communautés, communautés nouvelles, réunis par leur attention aux réalités sociales, par leurs engagements, leur appartenance à l'une des grandes traditions spirituelles. Ces groupes participent à la mission de l'Église, celle de la charité en lien avec les milieux de vie, les malades, les personnes âgées, les plus pauvres, et celle de la sanctification. Ils s'inscrivent dans une longue tradition de présence au monde particulièrement mise en valeur par le concile Vatican II. Ils jaillissent de la juste initiative de chrétiens pour servir un aspect important de l'évangélisation.

[I.19] De telles équipes de chrétiens sont une chance pour notre société actuelle et pour notre Église :

- elles répondent à un véritable service pour notre monde : elles sont des lieux qui permettent de réfléchir aux réalités de la vie en société, de partager l'expérience spirituelle ;
- en tant que mouvements, elles répondent à la mission de tout baptisé d'être témoin de l'Évangile dans la société et elles doivent pouvoir l'exprimer avec leur spécificité;
- en tant que groupes de spiritualité, elles manifestent la diversité des dons de l'Esprit ;
- elles permettent à des chrétiens loin de l'Église ou peu pratiquants d'être accueillis, d'être accompagnés dans leur recherche de sens ou de foi et de percevoir que ce qu'ils vivent, leurs engagements, leurs prises de position, etc. révèlent quelque chose des valeurs évangéliques : cette première expérience d'Église peut être un sas pour s'ouvrir à une dimension plus large.

[I.20] Les mouvements et les communautés nouvelles permettent à l'Église et à ses responsables d'être proches des réalités humaines et de les comprendre. Ils ont une dimension plus large que la paroisse. Dans un contexte d'économie mondialisée, ils peuvent l'aider à s'ouvrir au-delà de son propre fonctionnement. Et surtout, ils soulignent chacun un aspect important de notre mission commune de baptisé et rappellent à tous la nécessité de vivre cette dimension particulière, notamment :

- l'importance de se recevoir de Dieu dans la prière,
- l'importance du service aux plus fragiles,
- l'importance de l'engagement dans le monde,
- l'importance de l'unité dans le couple.

Autant d'appels pour chacune de nos communautés à se laisser sans cesse convertir pour vivre toutes les dimensions de notre baptême !

[I.21] Attachés à leur propre spiritualité, tout en restant ouverts, attentifs à la communion avec les autres, ces rassemblements de chrétiens sont une réalité d'Église catholique, c'est-à-dire universelle.

Les communautés nouvelles, nées après le Concile Vatican II, sont le fruit d'une communion entre des laïcs, des religieux et des prêtres. Elles sont un nouveau visage d'Église encore méconnu. Elles ont besoin de trouver espace et confiance pour exister et prendre leur part dans la vie paroissiale.

[I.22] Notre assemblée synodale souhaite que les mouvements et communautés nouvelles soient davantage connus et reconnus, qu'ils aient toute leur place dans la pastorale diocésaine et les paroisses et qu'ils puissent y vivre une réelle communion dans l'eucharistie et la relation au ministère ordonné.

L'Église a besoin de bénéficier de l'apport missionnaire spécifique de tous. Ainsi, notre diocèse s'enrichira de l'expérience et de la réflexion des mouvements et communautés nouvelles grâce à la participation de certains de leurs membres aux conseils pastoraux diocésains et conseils pastoraux paroissiaux.

Chaque mouvement ou communauté nouvelle aura le souci d'évaluer le chemin parcouru et les difficultés rencontrées, puis de communiquer en toute transparence, de manière régulière, avec un interlocuteur diocésain. Ensemble, ils pourront évoluer en tenant compte des réalités diocésaines et de leurs missions respectives.

[I.23] Tenant compte de l'engagement de ses membres dans les mouvements, nos paroisses seront plus sensibles aux urgences sociales.

Elles pourront enrichir la prière universelle par la relecture d'un fait de société. Elles pourront proposer des lieux de débat aux paroissiens sur des questions déjà réfléchies dans ces équipes.

1.3.3.- Communautés religieuses

[I.24] Pour vivre et témoigner de l'Évangile, des hommes et des femmes sont appelés à consacrer leur vie au Seigneur dans la vie religieuse. Les communautés religieuses ont une longue tradition de fraternité; elles manifestent la radicalité de l'appel évangélique par leur fidélité à la prière et leur vie d'offrande à Dieu vécue dans toutes les participations aux structures sociales, économiques et politiques où elles sont insérées.

[I.25] Certaines communautés sont profondément engagées dans la mission au service de la personne avec une présence dans les lieux défavorisés ou déchristianisés, le service des plus pauvres et des plus souffrants. D'autres œuvrent à l'éducation et la formation de la foi. D'autres encore choisissent une vie plus contemplative, portant la vie de l'Église dans une vie cachée et témoignant silencieusement de la priorité de la recherche de Dieu. Dans notre monde au rythme essoufflant et bruyant, elles offrent une hospitalité précieuse pour bien des personnes en recherche de sens et en quête de ressourcement spirituel.

[I.26] Le synode veut redire à chacune de ces communautés religieuses notre gratitude. Elles manifestent que l'amour du Christ peut remplir une vie et l'épanouir pleinement. Elles portent constamment notre monde dans la prière. Elles sont signes de la gratuité de l'amour de Dieu pour chacun. Leur témoignage d'absolu et leur présence aux plus petits sont plus que jamais essentiels pour notre diocèse!

Le synode appelle les baptisés non mariés, homme et femme, à considérer la grâce d'être appelés à se consacrer à l'Évangile par la vie religieuse ou consacrée.

L'assemblée synodale suggère à chaque paroisse d'inviter au moins une fois par an une communauté religieuse présente dans le diocèse pour témoigner de ce qu'elle vit.

Dans chaque paroisse un membre aura le souci actif de promouvoir cette soif et cet appel. Il veillera à la communion avec les communautés religieuses.

2.- Une Église ouverte aux familles et aux jeunes

« Chaque famille est la cellule vitale de la grande et belle famille humaine » JEAN-PAUL II, Lettre aux Familles, 1994

[I.27] La famille a une importance cruciale dans la construction de tout être humain. Parmi les nombreuses routes qu'elle doit emprunter pour cheminer aux côtés des hommes, l'Église catholique considère comme prioritaire la route de la famille, forme d'« Église domestique »²⁵.

[I.28] Avec notre regard sur la famille, nous sommes inévitablement amenés à nous soucier des plus jeunes dans nos communautés, enfants, adolescents et jeunes adultes. Il est réjouissant de constater que de nombreuses paroisses et communautés sont attentives à la place qu'on leur réserve. Beaucoup nous ont fait part, en même temps, de leur douleur et de leur perplexité face au petit nombre des jeunes lors des eucharisties dominicales. Ils sont l'avenir de nos communautés.

À l'échelle d'une communauté locale, d'une paroisse ou d'un doyenné, l'Église doit repérer les adultes capables d'un bon contact avec les jeunes, solides humainement et dans la foi, pour les rassembler, leur faire des propositions qui les aident à grandir spirituellement et humainement, les mettre en lien avec ce qui existe pour eux dans l'Église. Elle doit aussi repérer quels jeunes parmi eux peuvent avoir un rôle positif d'animateur, d'aîné, de rassembleur. Le service diocésain de la Pastorale des Jeunes est là pour soutenir cet effort, voire même pour le susciter là où rien n'existe encore.

2.1.- Familles

[I.29] Aux dires de nos communautés, les familles sont les bases, les premières cellules de la vie de l'Église. L'engagement d'un homme et d'une femme dans le sacrement de mariage est un témoignage permanent et courageux pour tous. Cependant, les familles d'aujourd'hui vivent des réalités nouvelles dont il faut tenir compte.

[I.30] Les façons de vivre changent, les modes d'organisation aussi : rythmes de travail, organisation individualisée du temps de chacun au sein de la famille, importance des loisirs, participation à la vie associative, besoin de s'évader le week-end, importance des vacances, allongement de la durée de vie avec les progrès médicaux.

[I.31] Diverses formes de vie commune composent la société. Traditionnellement, toute famille représente un groupe social. Le couple est uni par les liens du mariage. La famille est composée d'un père, d'une mère et de leurs enfants. Autrefois, elle comprenait souvent les parents du père ou de la mère, avec parfois un frère ou une sœur célibataire. Le divorce était peu répandu²⁶.

-

²⁵ CONCILE VATICAN II, Constitution dogmatique Lumen Gentium, 11.

²⁶ En 2007, en France, 266 500 mariages civils et 133 919 divorces ont été enregistrés (INSEE).

Le concubinage était quasi inconnu. Un nouveau statut juridique pour le couple apparaît en France : le Pacs (Pacte civil de solidarité), créé par la loi du 15 novembre 1999²⁷. Quel que soit leur milieu, beaucoup de jeunes aspirent à choisir librement les modalités de leur vie de couple.

Aujourd'hui, la famille est confrontée à de multiples influences qui peuvent en modifier la structure : l'urbanisation, l'accès à la propriété individuelle, la promotion de la femme, son travail, les moyens contraceptifs.

Aux côtés de la famille classique sont apparus :

- les foyers monoparentaux : le père ou la mère, suite à une séparation ou à un veuvage, a en charge les enfants ;
- les familles recomposées (divorcés-remariés) : le père ou la mère a déjà eu un ou plusieurs enfants, issus d'une précédente union ;
- les couples homosexuels avec parfois les enfants d'une union précédente.

Non seulement l'Église ne juge pas les personnes qui vivent ces situations, où sont souvent impliquées nos familles, mais elle veut faire entendre à chacun l'appel évangélique à la croissance, à l'espérance. En chaque situation peut retentir l'appel du Christ, dans ce monde tel qu'il est, avec ses ruptures et ses fragilités. Les paroisses, les communautés constituent des lieux privilégiés pour entendre et recueillir le témoignage de ces personnes sur la manière dont elles vivent leur foi dans ces situations de plus en plus fréquentes.

[I.32] Le dimanche, l'accueil des familles au sein de nos assemblées doit faire l'objet d'une attention majeure. Le synode estime nécessaire que l'intérêt et le souci portés par le diocèse pour les familles se déclinent dans :

- l'accueil personnel avec une attention toute particulière pour les nouveaux, les personnes de passage et les personnes âgées ;
- l'accueil de l'assemblée favorisé par la qualité de la préparation, la décoration florale, les répétitions de chants en cours, la solennité de la procession d'entrée ;
- l'accueil du célébrant.

La profondeur et la vérité de notre célébration peuvent faciliter l'intégration de ces familles dans notre communauté paroissiale.

La paroisse est invitée à faire preuve d'initiative dans ses propositions d'accueil ; toutefois le synode propose quelques pistes de réflexion :

- l'accueil à l'entrée de la messe peut se faire par un groupe de préférence intergénérationnel : il indique les places libres, distribue la feuille de messe, invite parents et enfants à certaines responsabilités au cours de la célébration puis reste disponible à la fin pour saluer et informer sur la vie de la communauté ;
- la mise en place de propositions spécifiques pour les jeunes enfants et la mise à dispositions de livres adaptés aux plus jeunes, par tranches d'âge, à l'entrée de l'église ;
- le partage des initiatives des paroisses au sein d'un forum sur le site Internet du diocèse.

[I.33] Toute famille ressent le besoin de célébrer des moments importants et beaucoup de familles se tournent encore vers l'Église pour donner de la profondeur à ces temps : naissances et découverte de la foi (avec le baptême et le catéchuménat), passage à l'adolescence (avec la profession de foi et la confirmation), mariages et anniversaires de mariage, maladie (avec les sacrements des malades), deuil (avec les funérailles). La qualité du contact de la communauté paroissiale vis-à-vis de ces familles est très importante : accueil, écoute

²⁷ En 2008, 144 000 Pacs ont été enregistrés (Le Monde du 10/11/09).

bienveillante, qualité de la préparation, accompagnement. Elle permet de partager le message d'amour, de compassion et d'espérance de l'Église.

[I.34] Trop souvent encore, le beau et exigeant message de l'Église aux couples apparaît comme un catalogue d'interdits sexuels. Or ni les illusions, ni les interdictions ne suffisent à faire progresser. Avec l'ensemble de l'Église, nous devrions approfondir notre façon de penser et soigner notre annonce de la Bonne Nouvelle aux couples : notre société porte une vision brutale et consumériste de la sexualité ; nos communautés, elles, doivent développer et proposer une culture positive du respect, de la tendresse et de la fidélité. Le synode souligne le rôle important que doivent tenir l'école catholique, les aumôneries d'enseignement public, les mouvements, etc. dans la formation à la vie affective et sexuelle des jeunes.

Le synode perçoit que le service de l'accompagnement du couple est une urgente et ardente obligation. Beaucoup de baptisés sont engagés dans ce service au sein des centres de préparation au mariage, mais aussi dans de nombreux mouvements réunis au sein du service de la Pastorale des familles. Leur mission au service des couples est fondamentale, elle suppose une formation régulière.

Le CPM possède des outils remarquables²⁸.

[I.35] Parce que la famille est une forme de communauté, une Église domestique, c'est d'abord au sein des familles que les enfants vont découvrir et vivre l'Évangile. Le synode veut s'adresser aux parents pour les encourager à prier avec leurs enfants, à leur transmettre ce à quoi ils croient, à leur montrer comment la foi transforme leur vie et les incite à s'engager. La famille est aussi un lieu où l'apprentissage du pardon et de la réconciliation est essentiel.

Parents, vous êtes les premiers témoins de l'Évangile auprès de vos enfants.

[I.36] Cependant, les parents ont besoin d'être mis en relation avec d'autres membres de la communauté chrétienne pour découvrir la foi et y adhérer. Le rôle des communautés est de soutenir toutes les familles dans cette vie de foi. Cela commence par le baptême.

La paroisse cherchera à garder un lien personnalisé et régulier avec la famille du baptisé²⁹ jusqu'à l'âge du catéchisme. Ce temps permet de faire grandir l'enfant et sa famille dans la foi.

La paroisse organisera la catéchèse en fonction des besoins spécifiques des paroissiens, en lien avec les établissements d'enseignement catholiques et les aumôneries de l'enseignement public. Elle pourra :

- inviter les parents qui inscrivent leurs enfants au catéchisme à des temps de réflexion et de partage.
- inviter à un partage de la Parole les enfants et/ou les parents, avant la messe, certains dimanches, si possible en présence d'un prêtre ou d'un diacre.
- oser changer les rythmes de la catéchèse³⁰.
- proposer à des jeunes confirmés d'animer l'éveil à la foi, le dimanche pendant le temps de la Parole.
- avoir le souci d'intégrer les enfants et les adultes vivant un handicap.

⇒ Le synode demande aux paroisses de créer des liens avec les familles des enfants catéchisés en développant des temps conviviaux au cours desquels sont proposés des échanges, des réflexions, des catéchèses familiales ou intergénérationnelles.

[I.37] L'Église fonde la famille sur l'union de l'homme et de la femme. Pourtant nos communautés doivent être attentives aux familles qui souffrent de séparation. Plus de la moitié

²⁸ Comme des DVD de témoignage. Par ailleurs, une formation au dialogue dans le couple est proposée en option aux futurs mariés sur la paroisse Saint-Sever à Rouen.

Par une invitation à des célébrations (dont l'éveil à la foi) à des temps de réflexion et de partage, etc.

³⁰ Par exemple un après-midi toutes les trois semaines.

des couples français vit des situations multiples. Les drames vécus doivent surtout nous inciter à intensifier notre attention sans porter de jugement. Nous pensons ici particulièrement aux enfants. Nous pensons aussi à ceux qui se retrouvent seuls avec un sentiment d'échec ou d'abandon. Nous pensons enfin à ceux qui, du fait de leur situation, pourraient être tentés de s'éloigner de l'Église. D'autres veulent vivre leur foi au sein de l'Église. Ils sont très sensibles à l'accueil, l'accompagnement, le discernement grandissant des communautés chrétiennes et de leurs pasteurs à leur égard.

Tous sont **appelés** à participer activement à la vie de leur paroisse. La Parole de Dieu est le pain quotidien qui dynamise leur espérance.

La grande souffrance des chrétiens divorcés-remariés demeure l'interdiction de toute vie sacramentelle. Le synode estime important qu'une réflexion au niveau de l'Église soit menée sur les évolutions possibles.

⇒ Le synode souhaite qu'une réflexion soit menée dans le diocèse sur les évolutions possibles de la vie sacramentelle des divorcés remariés.

[I.38] La communauté d'Église doit rester pour eux un lieu stable et fraternel. Tous et chacun, ils ont plus que jamais leur place dans nos communautés quand ils souffrent, et quand ils tentent de se reconstruire. Par fidélité au caractère unique et définitif de leur mariage, certaines personnes séparées choisissent de ne pas se remarier; nous reconnaissons la grandeur de leur choix conforme à la radicalité évangélique. D'autres décident de contracter une nouvelle union civile. Certaines veulent être accompagnées par la prière de l'Église dont elles sont et demeurent membres. Avec l'Église de France, nous devons entendre cette demande³¹.

C'est pourquoi, à l'occasion d'une union civile de personnes divorcées, la paroisse pourra proposer un temps de prière selon les recommandations diocésaines.

[I.39] Le synode invite les paroisses à déborder d'imagination pour accueillir les familles lorsqu'elles viennent aux célébrations eucharistiques et frappent à la porte de l'Église pour demander un service. Il les invite à trouver des moyens pour accompagner les couples et pour soutenir ceux qui sont en difficulté. Le synode invite les paroisses à accueillir les familles dans leur diversité. Il souhaite qu'elles soient solidaires des familles qui souffrent de séparation. Le synode demande aux paroisses de susciter des équipes locales en lien avec le service diocésain de la pastorale des familles.

⇒ Le synode demande aux paroisses de susciter des équipes de chrétiens qui écoutent et conseillent les familles rencontrant des difficultés, voire les orientent vers des professionnels (appel au CLER, aux CPM, qui pourraient élargir leur action).

2.2.- Jeunes

[I.40] Le synode porte une attention particulière aux jeunes, c'est-à-dire à tous ceux qui se situent dans cette période, charnière et essentielle, entre l'enfance et l'âge adulte avec ses responsabilités professionnelles et familiales.

³¹ Cf. Conférence des Évêques de France, *Orientations sur la Pastorale du mariage*, 2002.

[I.41] Le monde de la jeunesse est vaste et irréductible à telle ou telle caractéristique. Notre assemblée veut d'abord être à l'écoute de tous ceux qui ont accepté de participer à la préparation du synode³². Même peu nombreux, les jeunes de nos communautés sont souvent ceux qui en attendent le plus : soif de rassemblements, d'accompagnement, de prière, de responsabilités, de formation, etc. Pour eux, « l'Église est un guide, un phare » ou encore « notre maison, notre famille ». Touchés par leurs attentes auxquelles nous voulons répondre ici, nous cherchons aussi, par eux, à élargir notre regard à l'ensemble de la jeunesse de notre diocèse.

[I.42] La vie paroissiale est un véritable témoignage pour les jeunes. Elle permet de leur montrer des personnes qui dans différents états de vie, vivent leur foi au quotidien. Ils peuvent découvrir comment d'autres ont vécu l'engagement et le vivent aujourd'hui. Elle montre aussi avec ses limites et ses faiblesses l'humanité de l'Église. Cependant, pour que ce témoignage soit vivant, il faut que s'établissent de vrais liens.

Avec les jeunes se vérifie une nouvelle fois la **qualité d'accueil de nos communautés.** L'attitude juste à trouver n'est pas simple : « Il faut aller chercher les jeunes et les laisser venir », nous disent-ils eux-mêmes. Cela passe par une vraie connaissance, un lien fraternel établi. Dans chaque paroisse, il faudrait qu'au moins une personne porte plus spécialement cette responsabilité. Jeune ou adulte, cette personne devra travailler en lien avec le service diocésain de la Pastorale des Jeunes. Elle aidera aussi nos communautés à réfléchir à la place qui leur est donnée.

- ➡ Chaque paroisse confie à une personne le souci de la place accordée aux jeunes. Celle-ci est membre de droit de l'équipe pastorale de la paroisse.
- ⇒ Le synode souhaite la reconnaissance d'un ministère de coordinateur de la pastorale des jeunes au niveau du diocèse pour réfléchir, susciter, soutenir, coordonner et développer les initiatives à destination des jeunes.

[I.43] Il existe également un certain nombre de lieux d'Église chaleureux et accueillants où des jeunes peuvent vivre leur foi : aumôneries de l'enseignement public, établissements catholiques d'enseignement, aumôneries universitaires, mouvements. En ces lieux, nous trouvons aussi des jeunes qui ne fréquentent pas habituellement l'Église. Nous devons nous intéresser à ces lieux et les soutenir. À leur écoute, nous percevons les évolutions, parfois rapides, de la jeunesse. Il faut certainement en créer d'autres là où il n'y en pas.

Dans tous les cas, il importe de vérifier si ces différents groupes sont reconnus comme de réelles communautés, selon les critères définis par le Synode. Chaque année, l'équipe pastorale de la paroisse aura à cœur d'effectuer ce travail de discernement et donnera les moyens à ces communautés pour qu'elles existent. L'équipe pastorale de la paroisse devra s'interroger sur l'existence d'une telle communauté de jeunes³³. Dès lors qu'elle ne répond plus aux critères définis, il lui revient de proposer une autre solution pour que les jeunes puissent vivre leur foi. Dans le projet pastoral, il y aura toujours un objectif précis, concret et réalisable pour la Pastorale des Jeunes.

Les doyennés doivent stimuler les paroisses afin de discerner s'il y a lieu de mettre en lien les groupes de jeunes³⁴.

En particulier lors du week-end « À toi la Parole » des 14-15 mars 2009, et dans les mouvements et les aumôneries.

³³ Cf. [III.25-29].

³⁴ Par des rassemblements, des temps forts, la préparation aux sacrements, etc.

[I.44] Il s'agit aussi de les aider à s'unir là où leurs forces manquent. Pour appeler, ces lieux d'Église ne doivent pas donner le sentiment de survivre.

Ainsi est-il souhaitable que, notamment dans les villes, les aumôneries de l'enseignement public et celles des établissements catholiques d'enseignement, tout comme les aumôneries universitaires, partagent des projets.

⇒ Un membre de l'équipe pastorale de l'établissement est membre de droit de l'équipe pastorale de la paroisse.

Les célébrations ont lieu habituellement dans les églises de la paroisse.

Pour les étudiants, essentiellement présents dans la région rouennaise, la répartition déjà existante en cinq pôles doit être approfondie. Le « pôle étudiants » est reconnu comme une communauté à part entière, avec un responsable et une équipe, selon les critères définis dans le document de référence. Le curé de la paroisse est nommé *de facto* aumônier du pôle. Il appelle et donne une lettre de mission au responsable.

Pour les jeunes professionnels, le Synode propose de diviser le diocèse en quatre secteurs correspondant à Rouen, Dieppe, Neufchâtel et Yvetot. Selon le principe évoqué pour les étudiants, un responsable est nommé par le curé. Sa mission est de rassembler les jeunes professionnels, de faire suivre les propositions, de créer et de stimuler les groupes localement.

[I.45] Les jeunes aiment se rassembler. Que ce soit à l'échelle universelle (les JMJ), nationale (dans les mouvements), diocésaine (par la pastorale des jeunes) ou paroissiale, ils apprécient ce type de rendez-vous. Tout rassemblement doit être un temps fort mais aussi un moment qui donne aux jeunes des moyens de vivre leur foi entre les rassemblements, sans attendre seulement le prochain.

La pratique des **messes « jeunes »** est vécue par un certain nombre de nos paroisses. Elles manifestent notre attention pour eux et les invitent à prendre toute leur place.

⇒ Le synode demande la mise à disposition d'une église à Rouen pour des rassemblements et des célébrations de jeunes. Cette communauté de jeunes, animée par une équipe et un prêtre, sera en communion avec la paroisse qui l'accueille. Le responsable de cette communauté est membre de l'équipe pastorale de la paroisse.

On ne saura s'en contenter, d'une part parce qu'il y a un risque de cantonner leur place à ces moments, d'autre part parce qu'un certain nombre de jeunes ne s'y retrouveront pas. Ceux-là pourront en revanche être sensibles à des propositions festives³⁵, des temps de réflexion, des temps de prière ou encore l'invitation de témoins.

[I.46] Surprenant parfois leurs aînés, les jeunes manifestent un « désir de transcendance ». Certains fréquentent régulièrement les sacrements (eucharistie et réconciliation). Ils aiment les célébrations joyeuses et soignées. L'église est également pour eux un lieu de silence rare et précieux. Les jeunes sont sensibles à la beauté de nos liturgies. C'est aussi pour eux que nous devons les préparer.

[I.47] Pour suivre le Christ, un certain nombre de jeunes sont prêts à approfondir leur foi à la lumière des Écritures. Plusieurs types de propositions répondent à cet intérêt, en particulier les groupes d'Évangile, les sessions de formation ou les parcours « Nicodème » et « Myriam » proposés par le service des vocations.

³⁵ Concerts, mises en scènes, etc.

Des jeunes manifestent le désir de prendre du temps pour réfléchir au sens de leur vie et de leur vocation. Le synode demande à ce que soit étudiée la possibilité d'une année complète de formation et de discernement pour les jeunes du diocèse.

De même, pour avancer dans la foi, les jeunes évoquent le besoin d'un accompagnement spirituel.

⇒ Le synode souhaite la disponibilité des prêtres et des communautés religieuses pour rendre ce service.

[I.48] Les jeunes de nos communautés le disent eux-mêmes : ils sont prêts à prendre des responsabilités. « Comme nous ne sommes pas sollicités, nous ne savons pas qu'on a besoin de nous ». Certes, leur rythme de vie ne leur permet pas de s'engager de la même façon que leurs aînés et leur engagement est souvent précaire, soumis à divers aléas. Cependant, il faut oser leur donner des responsabilités : il y va de leur croissance spirituelle mais aussi de celle de nos communautés.

⇒ Sera étudiée la possibilité d'une année de volontariat au service d'une paroisse ou du diocèse.

[I.49] Des jeunes sont aujourd'hui absents ou indifférents au vrai message de l'Église et de la vie de nos communautés. Le synode demande à ce que dans un même élan, il soit porté une attention particulière aux jeunes et aux familles en difficulté ; des propositions existent, elles portent du fruit, on veillera à les relayer et à les rendre accessibles pour tous ; enfin, de nouvelles propositions doivent êtres élaborées pour l'annonce de l'Évangile. Une équipe en lien avec le service de la Pastorale des jeunes et nommée par l'évêque aura pour mission de proposer et de prospecter pour celles-ci.

[I.50] Jeunes, l'assemblée synodale s'adresse directement à vous. Dès aujourd'hui, vous avez toute votre place dans nos communautés. N'hésitez pas à bousculer fraternellement les plus anciens. N'hésitez pas aussi à vous engager pour servir le Christ et votre prochain. N'attendez pas demain! Il existe pour vous de nombreuses propositions. Nous avons besoin de vous!

2.3.- Baptisés éloignés de l'Église et occasionnels à nos célébrations

[I.51] Notre Église est attendue, car bien qu'elle rencontre des difficultés pour être rejointe, elle porte le message chrétien qui travaille le cœur des hommes. Elle porte un message qui nous dit ce que signifie être Homme, un message de solidarité et d'ouverture qui parle à la raison et ouvre à l'Espérance. Le nombre des personnes baptisées en lien régulier avec nos paroisses va diminuant. Par ces personnes notre Église est questionnée et attendue. Elle est questionnée dans l'apport qui est le sien : message, célébrations, culte. Elle est attendue car malgré les incompréhensions qu'elle génère, elle porte le lien à Dieu pour au moins ceux qui ont déjà fait un pas vers l'Église. Elle est attendue dans un langage et une culture qui s'adaptent à notre société. Le nombre des personnes en démarche catéchuménale nous montre qu'une Église ouverte et attentive à une démarche libre apporte à notre Église un visage renouvelé.

Ceux qui sont occasionnellement en lien avec l'Église ou leur paroisse le sont :

– par la demande de formation religieuse élémentaire pour les enfants – catéchisme,

- par les sacrements de l'initiation chrétienne pour leurs enfants,
- par les engagements d'adultes mariage,
- par les inhumations,
- par les célébrations traditionnelles dans leur culture : Noël, les Rameaux, Pâques et la Toussaint, ou des célébrations dominicales espacées.

Ils le sont par **leurs liens aux personnes**. Le témoignage de certains chrétiens ou paroissiens est un moyen fort de connaissance de la Foi, en particulier dans les familles et par les liens d'amitié. **Leur lien existe aussi par les lieux d'éducation catholique** de leurs enfants, par des aumôneries, par les mouvements, etc.

Il importe d'annoncer l'Évangile autrement : dans un monde qui change, l'Église doit chercher les moyens de s'inculturer, favoriser la visibilité qui vient de notre présence dans la cité et porter le message culturel chrétien. Aujourd'hui, à cause de la sécularisation et de la laïcité ambiante, la visibilité acquiert une nouvelle importance. Toutefois on veillera à ce que cette visibilité ne revête pas n'importe quelle forme pour qu'elle respecte les règles laïques de la société et ne présente pas de la foi chrétienne une image déformée ou vieillotte. Par exemple :

- participer et s'associer à des fêtes de cité, des fêtes de village, de quartier ;
- faire vivre des évènements religieux traditionnels (anniversaire de paroisse, fête de saints...) qui se prolongent vers un authentique message chrétien ;
- vivre réellement notre participation dans des lieux de solidarité ;
- dans une société qui prône le bonheur, inventer une journée des Béatitudes, de la Paix, etc. ;
- favoriser l'annonce par une ouverture au sens : inviter à des témoignages, proposer des lieux de débats, de relecture de vie, des messages artistiques et culturels qui portent le Mystère chrétien et la modernité du message biblique et qui engagent spirituellement ;
- proposer un resourcement adapté par des groupes aux sensibilités spirituelles plurielles, lieux de parole pour l'éducation, de relecture de vie en mouvement, pour recommençants ;
- les catéchèses des enfants sont l'occasion de redécouverte de la foi et d'une participation à une vie d'Église par les adultes. Il est important d'associer les parents dans la démarche catéchuménale des enfants³⁶. Dans les réunions de préparation aux baptêmes, mariages, profession de foi, etc., il est opportun de faire des propositions de type catéchuménal.

[I.52] Les **célébrations**, les rassemblements doivent être au cœur de la vie, ouverts à la vie, aux modes de vie. Des célébrations, comme les professions de foi ou les grandes fêtes, peuvent devenir des occasions de catéchèse, soit par la proposition de leur préparation, soit par leur déroulement.

Mixer les célébrations de baptême et leur préparation avec un couple qui pratique et dont l'expression peut initier les familles moins pratiquantes.

La diversité liturgique est le signe d'un dynamisme paroissial et d'une pluralité des sensibilités. Aussi pourrait-on :

- adapter les formes liturgiques dans l'esprit du rituel ;
- pratiquer des relectures de vie, l'interactivité de la méditation de la Parole de Dieu ;
- apporter la force du témoignage dont on pense qu'il est un modèle pour nos communautés ;
- guider nos célébrations vers des veillées de prière ou d'approfondissement ;
- savoir utiliser les médias et les moyens modernes.

[I.53] Le lieu de culte comme signe vivant d'une communauté chrétienne. Nos lieux de culte doivent être des lieux signes de notre foi : maisons des chrétiens, lieux d'accueil, lieux

³⁶ Diffusion de la progression d'année des jeunes, information des parcours, proposition d'implication directe dans la catéchèse, dans les célébrations et temps forts des jeunes.

ouverts, lieux de rassemblement, lieux de prière, lieux de célébration, mais aussi signes visibles de nos engagements divers. Il faut être inventif afin d'exprimer et communiquer nos actions dans nos lieux de culte.

3.- Une Église soucieuse de transmettre son espérance

« Soyez toujours prêts à rendre compte de l'espérance qui est en vous » 1^{ère} Lettre de saint Pierre 3, 15

[I.54] Concernant la catéchèse et la formation, le synode s'appuie sur deux textes : Pour sa mission d'annonce de l'Évangile, l'Église doit pouvoir « répondre d'une manière adaptée à chaque génération aux questions éternelles des hommes sur le sens de la vie présente et future (...). Il importe donc de connaître et de comprendre ce monde dans lequel nous vivons, ses attentes, ses aspirations, son caractère souvent dramatique »³⁷.

« L'Église toute entière est appelée à participer plus résolument et plus solidairement à une pastorale de proposition de la foi, tout en acceptant d'être évangélisée à l'intérieur d'elle-même »³⁸.

En effet, si l'Eglise doit être attentive à répondre aux questions des hommes et des femmes qui l'interpellent ou l'interrogent, elle doit aussi proposer le « mystère de la foi » qui la fait vivre.

Bien que nourris et façonnés par leur participation à la vie de l'Église³⁹, les baptisés expérimentent dans leur vie familiale, professionnelle ou sociale, la difficulté à répondre aux questions de leurs contemporains, à dire, à transmettre leur foi.

[I.55] Tout baptisé a besoin de se former : pour affermir sa foi, pour la transmettre, pour participer pleinement à la vie de l'Église, pour comprendre le monde de ce temps, pour se situer face aux grandes questions de société. La formation de chaque baptisé est donc vitale pour la vie de notre diocèse.

[I.56] Pour aller plus loin encore dans cette connaissance et trouver les mots pour la transmettre, l'Église diocésaine propose plusieurs types de formations qui s'organisent en deux axes :

- les formations à l'intelligence de la foi ;
- la formation spécifique des acteurs pastoraux qui recoivent une responsabilité ecclésiale.

3.1.- Formation à l'intelligence de la foi et catéchèse

[I.57] Le catéchisme, première école de la foi avec la famille, est la formation par laquelle tout baptisé doit passer. Précédé parfois par un « éveil à la foi », cette catéchèse va permettre à l'enfant de grandir dans sa connaissance du Christ, de vivre une relation personnelle avec Lui et d'expérimenter la vie chrétienne dans toutes ses dimensions. Deux éléments importants sont désormais à prendre en compte dans nos pratiques catéchétiques : d'une part, pour un certain nombre d'enfants, cet enseignement constitue leur seule rencontre avec le Christ ; d'autre part, des parents découvrent ou redécouvrent la foi par le parcours de

³⁷ CONCILE VATICAN II, Constitution pastorale *Gaudium et Spes*, 4 §1.

³⁸ CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE, *Proposer la foi dans la société actuelle - Lettre aux catholiques de France 1996*, 3^{ème} partie, introduction.

³⁹ En particulier à sa vie sacramentelle.

leur enfant : c'est dire l'importance des catéchistes et de leur mission ! Nous voulons rendre grâce pour tout le temps accordé par ces personnes, souvent en toute modestie.

Nous constatons un manque de lien entre la catéchèse et la liturgie. La présence des catéchistes à la messe dominicale permettrait d'accueillir les enfants et témoignerait ainsi de l'importance de l'eucharistie, source et sommet de notre foi.

Il importe de :

- redécouvrir nos églises aux enfants en les y amenant plus souvent pour des visites, et lorsque cela peut se faire pour prier et chanter à la fin des réunions de catéchèse ;
- susciter la participation au service de l'autel dès la première année de catéchisme ;
- organiser des visites, des rencontres afin de découvrir la vie de nos communautés religieuses ;
- privilégier l'initiation à la liturgie, en particulier à l'eucharistie.

Nous proposons de diffuser largement chaque année les dates d'inscription au catéchisme au-delà du cadre des annonces paroissiales⁴⁰.

[I.58] Le catéchuménat est la première école de la foi pour les adultes qui s'acheminent vers le baptême. Il est indispensable qu'il se réalise au sein de la paroisse afin que le catéchumène s'inscrive pleinement dans la communauté des fidèles.

Apparaît aujourd'hui un phénomène nouveau : de plus en plus de personnes reprennent, après s'être éloignées de l'Église, un chemin de « recommencement » dans la foi. Chaque communauté chrétienne doit avoir le souci de proposer des espaces de rencontre, d'échange et de formation pour que soient redécouverts ensemble la fraîcheur de la Bonne Nouvelle et un nouveau visage de l'Église. C'est toute la communauté qui est appelée à accompagner ces personnes en favorisant l'émergence d'un sentiment d'appartenance à une communauté chrétienne.

Un défi se pose à chaque communauté : faire du catéchuménat et du recommencement dans la foi, un souci constant de sa pastorale.

[I.59] L'offre diocésaine est riche. Elle propose des conférences, des cycles de formation courts ou longs, adaptés aux demandes et besoins de chacun ; certains permettent d'obtenir des compétences reconnues et validées⁴¹.

[I.60] Le synode a relevé quatre lieux de formation qui correspondent aux défis particuliers de notre Église du XX^{ème} siècle exprimés par les équipes de préparation du synode.

⇒ Le synode appelle le diocèse de Rouen à intensifier l'offre de formation dans les quatre domaines suivants : la lecture de la Bible, les fondements de notre foi, la liturgie, l'Église et la société.

[I.61]. Nous discernons une attente particulière autour de la lecture de la Bible. La méditation de Écritures est largement pratiquée dans notre diocèse : de nombreux baptisés y découvrent les richesses de la Bible et s'en nourrissent pour la prière ou la relecture des événements et de leurs expériences de vie. Le service de la formation permanente aura à cœur d'organiser des sessions de formation pour que les laïcs puissent animer de tels groupes. Le synode invite chaque paroisse à favoriser des groupes de partage biblique.

⇒ Le synode demande à chaque paroisse de susciter en son sein des personnes capables d'animer des groupes d'échange et de lecture des Écritures.

¹⁰ Envoi postal personnalisé à tous les enfants ayant reçu le baptême sur la paroisse.

⁴¹ Nécessaires dans une société de plus en plus diplômée.

[I.62] Bien évidemment, ceci n'exclut pas les nombreux autres domaines de formation. Il ne s'agit pas pour chacun de couvrir tous ces domaines, mais à mesure, de discerner là où il aurait besoin d'acquérir plus de compétences.

3.2.- Formation des acteurs pastoraux

[I.63] Jean Paul II nous rappelle que la « mission salvifique de l'Église dans le monde est réalisée non seulement par les ministres qui ont reçu le sacrement de l'Ordre mais aussi par tous les fidèles laïcs... qui en vertu de leur condition de baptisé et de leur vocation spécifique, participent, dans la mesure propre à chacun, à la fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ »⁴².

Aujourd'hui, nombreux sont les chrétiens engagés comme acteurs pastoraux en étant soit investis d'un ministère ecclésial, soit en charge d'un service ou d'une responsabilité à l'échelon de l'Église diocésaine.

[I.64] Nombreuses sont aussi les formations dispensées dans les paroisses, dans les doyennés ou plus largement. Il faut continuer à les développer.

[I.65] Mais nous interpellons notre diocèse sur la nécessité de porter une attention particulière à la formation des catéchistes. Elle doit se faire par un travail d'équipe et de partage de foi entre catéchistes et avec le prêtre référent, indispensable à la dynamique du groupe et à une véritable vie d'Église. Elle doit être complétée par les propositions diocésaines développées dans le livret de formation du diocèse.

⇒ Le synode demande que les paroisses, les aumôneries de l'enseignement public et les établissements catholiques d'enseignement, en lien avec les services diocésains, portent une attention particulière à la formation de leurs catéchistes.

[I.66] La Formation des Laïcs En Responsabilité (FLER), créée à la suite du synode de 1968-69 qui avait repéré cette nécessité, est en suspens.

⇒ Le synode appelle le diocèse de Rouen à mettre en place une formation pour les laïcs en charge d'une responsabilité ecclésiale.

Cette formation pourra comporter:

- une année de tronc commun donnant un enseignement de base et une année de spécialisation. Elle contiendra une formation dogmatique, ecclésiologique, biblique, spirituelle et un savoir-faire humain, en fonction des missions et des responsabilités. Ces deux années seront indissociables et devront mener à un savoir-faire vérifié et reconnu dans le domaine concerné. Il sera nécessaire que les ministres ordonnés puissent être associés à cette formation.
- un accompagnement, un ressourcement et un bilan, individuels et collectifs de ces personnes après la formation.

Il s'agit avant tout de faire Église, chacun à sa place, prêtres et laïcs, et de contribuer à réaliser une communion de communautés au service de l'annonce de la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ.

⁴² JEAN PAUL II, Exhortation apostolique Les fidèles laïcs, § 23.

3.3.- Conditions de succès de ces formations et aspects pratiques

- [I.67] La nécessité de temps de partage de la vie de foi. L'apport théorique seul est insuffisant s'il n'est pas constamment associé à un temps de partage de la vie de foi, qui doit contribuer à construire une communion de communautés.
- [I.68] Le souci d'aller à la rencontre. L'étendue du diocèse nous oblige à « aller à la rencontre » et à développer le caractère missionnaire de la formation. Elle devra être déployée de façon la plus large possible tout en profitant des moyens de communication modernes pour être répercutée partout dans le diocèse.
- ⇒ Le synode demande la mise en place d'un « relais formation » par doyenné ou pôle géographique, avec la charge d'évaluer les besoins locaux, de coordonner les actions de formation sur le terrain et de faire le lien avec les différentes instances diocésaines.
- [I.69] La diversité de l'offre. Le synode invite les paroisses et leurs pasteurs à avoir le souci de répondre à la diversité des demandes et de proposer le plus large éventail possible de formations.
- [I.70] Une nécessaire publicité de qualité. Une attention toute particulière sera portée à la mise en valeur de ces propositions : un descriptif accrocheur, une large diffusion, une publicité locale, une offre de conseils et de discernement.
- [I.71] La participation aux sacrements et la prière. Outre l'apport de ces formations, il faut insister sur la participation aux sacrements et en premier lieu à l'eucharistie, la pratique de la prière, l'attention particulière à l'homélie, pour procurer une connaissance intime du Christ.
 - [I.72] La formation est un véritable enjeu de notre vie diocésaine et paroissiale. Il est proposé que le service diocésain de la formation vérifie et actualise chaque année avec les paroisses du diocèse les axes de formation correspondant aux défis que notre Église de Rouen doit relever afin d'adapter, si nécessaire, l'offre de formation tant sur les cursus que sur les supports de formation.
- « Annoncer l'Évangile (...), c'est une nécessité qui s'impose à moi », nous dit saint Paul⁴³. La formation est un outil nécessaire pour y parvenir.

4.- Une Église qui propose et qui accueille

« Il leur dit : "Et vous, que dites-vous ? Pour vous, qui suis-je ?" » Évangile selon saint Luc 9, 20

[I.73] Une part de la mission de l'Église lui est révélée par les demandes qui lui sont faites, particulièrement celles du baptême, du mariage et des funérailles. Ces demandes, moins nombreuses qu'auparavant, lui sont adressées de plus en plus par des personnes non initiées à la foi chrétienne, non catéchisées et parfois non baptisées.

[I.74] À cette pastorale de l'accueil s'ajoute pour l'Église une mission d'écoute, de discernement, de proposition, de célébration et d'annonce de la Bonne Nouvelle. La proposition de la vie sacramentelle devient un nouveau champ de mission, de catéchèse,

⁴³ 1 Co 9, 16.

d'initiation chrétienne, de profession de foi et peut renouveler le visage de nos assemblées communautaires par l'accueil de ces personnes.

Les paroisses peuvent s'appuyer sur les mouvements qui constituent souvent un pont avec ceux qui se sentent mal à l'aise dans les paroisses car ils redoutent les pesanteurs de toute institution en général et de l'institution Église en particulier.

- Il est proposé que chaque paroisse soit dotée d'un secrétariat ou d'une permanence d'accueil pour accueillir les demandes. Les permanences seront adaptées aux horaires des particuliers et tiendront compte des rythmes de vie de nos contemporains.
- Il est demandé qu'une formation à l'accueil et à l'écoute soit proposée pour toutes les personnes engagées dans le service d'accueil.

4.1.- Accueillir les demandes

[I.75] Parce qu'il « existe une certaine ressemblance entre les étapes de la vie naturelle et les étapes de la vie spirituelle » de nombreuses personnes se tournent spontanément vers l'Église lors des grands moments de leur vie. Les communautés chrétiennes accueillent ainsi des demandes de célébrations liturgiques et sacramentelles à l'occasion d'une naissance (baptême), d'un passage à l'adolescence (profession de foi), d'un mariage, d'un deuil, etc.

[I.76] Pour célébrer leur union. Beaucoup de couples se marient civilement. Certains se tournent vers l'Église pour solenniser leur union. Quel que soit leur parcours, ils sont tous accueillis. Chez la plupart d'entre eux, la joie de cet événement les rend disponibles à un approfondissement. Les couples qui demandent à célébrer leur mariage à l'Église sont très divers. Parmi eux, beaucoup ne sont pas baptisés pour l'un des deux, d'autres sont baptisés mais n'ont pas été catéchisés, etc.; il en est de même pour les parents qui demandent le baptême pour leur enfant. Afin que les sacrements de mariage et de baptême aient du sens, il convient de faire au minimum, avant leur célébration, une première annonce de l'Évangile, une formation sur les fondements de la foi chrétienne.

⇒ Se réjouissant de la préparation au mariage dans les paroisses, le synode souhaite qu'une formation sur les fondements de la foi soit proposée aux couples non catéchisés ou éloignés de la vie de l'Église.

L'accompagnement proposé par les prêtres et les foyers au sein des Centres de Préparation au Mariage (CPM) est primordial. Il montre que leur demande est prise au sérieux. C'est par cet accompagnement que l'Église peut proposer aux couples un chemin praticable pour aller au bout de leur désir d'amour dans la fidélité. Cet accompagnement ne s'arrête pas à la célébration du mariage.

L'équipe responsable de la préparation informera les couples sur les moyens existants pour les aider à poursuivre leur chemin :

- les activités paroissiales,
- les mouvements familiaux⁴⁵,
- le dépliant « vivre en chrétien ».

[I.77] Pour célébrer la vie naissante. Toute naissance est pour le foyer qui l'accueille une expérience humaine fondamentale. La plupart des demandes de baptême sont marquées

⁴⁴ Catéchisme de l'Église Catholique, 1210.

⁴⁵ Cf. le tract de la pastorale des familles.

par cet émerveillement. Là aussi, la paroisse montre sa prise au sérieux d'une telle demande par l'accompagnement qu'elle propose avec les équipes de préparation au baptême.

[I.78] La première communion est proposée communément après 2 ou 3 années de catéchèse. C'est un lieu d'intégration à la communauté : en effet, la première communion est généralement le lieu où, pour la première fois, un enfant demande et reçoit un sacrement de manière communautaire et pas seulement familiale (comme au baptême, par exemple). Il importe donc de **mettre en valeur cette première communion** dans le cadre paroissial, lors d'une messe unique, par exemple.

[I.79] Pour célébrer le passage à l'adolescence. Le synode de Rouen en 1968-69 s'était interrogé sur l'intérêt des célébrations de profession de foi ou « communions solennelles ». Nous constatons aujourd'hui que cette célébration demeure encore pour les familles un repère, le signe d'un passage de l'enfance à l'adolescence que l'on souhaite célébrer et fêter autour de l'enfant.

Pour le synode, il paraît donc important de maintenir cette célébration qui doit être l'occasion pour le jeune d'une manifestation personnelle de sa foi. Lors de cette célébration, il ne faudrait pas oublier son aspect festif non seulement familial mais aussi paroissial, surtout lorsque la préparation se fait dans le cadre d'un établissement scolaire. Il est important également de faire participer activement les parents à la préparation de cette célébration et de veiller à ce qu'elle ne soit plus perçue comme une fin mais bien plutôt comme un nouveau départ.

On cherchera à mettre en lien la ou les paroisses et l'aumônerie du collège si cette dernière est excentrée, principalement dans le rural, afin de favoriser le retour des familles à la vie paroissiale.

Il importe de faire des propositions à ceux qui viennent de célébrer leur profession de foi : parrainage de plus petits enfants du catéchisme ; participation à l'animation de nos célébrations⁴⁶ ; proposition du service de l'autel ; découverte des différents mouvements d'Église et des actions de solidarité, etc.

[I.80] Pour célébrer le passage à une foi adulte. La confirmation, autrefois vécue au primaire, est aujourd'hui un sacrement généralement célébré en fin de collège ou au lycée. On peut regretter que ce sacrement touche beaucoup moins de jeunes. En revanche, le synode se réjouit du sérieux avec lequel la plupart des jeunes se préparent. Cette célébration est souvent le signe de l'entrée dans une foi adulte. Dès lors, chaque paroisse devrait s'interroger sur l'accueil qu'elle peut réserver à ces jeunes souvent prêts à prendre des responsabilités.

[I.81] Pour avancer dans la foi et la vie chrétienne : de plus en plus souvent, dans nos communautés, des adultes font des demandes de première communion ou de confirmation. Ces personnes ont été baptisées enfants mais elles n'ont pas été catéchisées ou bien elles se sont éloignées de l'Église. Très souvent, elles ont été ou sont encore éprouvées par la vie. Il est important de les accueillir là où elles en sont pour leur permettre de découvrir un compagnonnage avec le Christ, de cheminer avec elles en prenant du temps, en équipe et avec d'autres qui, comme elles, se préparent et ainsi de vivre une petite cellule d'Église. C'est l'occasion pour elles de découvrir ou redécouvrir la foi chrétienne et l'Église.

⇒ À l'occasion de la célébration des sacrements de l'initiation et de la confirmation, la paroisse propose de remplir un service, même minime.

⁴⁶ Accueil, musique, chants, lecture, etc.

[I.82] Pour célébrer un deuil. Sujet devenu privé dans notre société, la mort est un passage douloureux à vivre pour ceux qui restent. Dans le processus de deuil, les rites de l'Église demeurent pour beaucoup un moment essentiel. Les familles et les proches sont alors particulièrement attentifs au message de l'Église sur la mort et la résurrection. Un accompagnement fraternel assuré par des laïcs est ordinairement proposé dans les paroisses. Cet accompagnement va jusqu'à la conduite de la prière des funérailles, souvent en l'absence de prêtre. Cependant, le grand nombre de cérémonies, l'impossibilité pour les prêtres d'y être toujours disponibles et la difficulté à renouveler ces équipes d'accompagnement doivent nous interroger sur l'attention que porte notre diocèse à ces moments.

[I.83] Plus largement, l'Église est aussi sollicitée pour **répondre à des demandes d'ordres divers** : découverte et approfondissement de la foi chrétienne, nourriture de la vie spirituelle, écoute et fraternité, charité, force et soutien dans les épreuves.

[I.84] Au cours de l'accueil de ces diverses demandes, et préalablement à toute célébration, un dialogue pastoral s'établit. Son but est de discerner avec la personne accueillie, à travers son histoire et ses expériences, les signes et les appels de Dieu. C'est au cœur de ce dialogue et à la lumière de la Parole de Dieu, que peut être envisagé avec eux, si c'est opportun, un chemin vers la célébration d'un sacrement. Cela, bien entendu, nécessite de la part de toutes les personnes engagées dans l'accueil, une formation adéquate à l'écoute.

Le synode propose que soit étudiée une harmonisation diocésaine des préparations aux sacrements.

4.2.- Célébrer et répondre

[I.85] L'Église manifeste particulièrement son être lorsqu'elle célèbre le Seigneur. Notre société a besoin de moments de célébrations qui donnent sens à la vie de chacun. Notre diocèse perçoit donc cette attente claire de célébrations comme un lieu de rencontre avec le Seigneur et avec une communauté de frères.

« Les sacrements ont pour fin de sanctifier les hommes, d'édifier le Corps du Christ, enfin de rendre le culte à Dieu; mais à titre de signes, ils ont aussi un rôle d'enseignement » ⁴⁷. Les demandes recueillies par l'Église trouvent dans les sacrements, les célébrations liturgiques et la vie ecclésiale, une réponse infiniment plus vaste que ce qui était attendu ou perçu au départ.

[I.86] Pour incarner le temps de la Parole pendant les célébrations eucharistiques, osons la libérer. On peut :

- témoigner d'expériences vécues qui entrent en résonance avec la Parole ;
- écrire et raconter des paraboles d'aujourd'hui ;
- inviter des laïcs formés, capables de commenter la Parole ;
- permettre des temps de paroles partagées (expérience des 6 x 6) ;
- imaginer d'autres formes d'expression de la Parole : mimes, lecture à plusieurs voix, technologies nouvelles, etc.

Enfin osons des célébrations non eucharistiques (exemple des professions de foi) dans le cadre des mouvements, des temps de célébration de camp, de week-end, avec temps de relecture du vécu en équipe.

⁴⁷ CONCILE VATICAN II, Constitution Sacrosanctum Concilium, 59.

[I.87] Pour mieux répondre encore à cette attente, nous repérons ici quelques points d'attention sur lesquels chaque paroisse doit veiller :

[I.88] Soigner nos célébrations. Si un baptême, un mariage ou des funérailles demeurent pour beaucoup les seules occasions de contact avec l'Église, nous devons alors, à Dieu et aux personnes présentes, une célébration de qualité, préparée avec attention. Là encore, la formation de ceux qui participent à l'animation de ces célébrations est importante. De même, les moyens que nous mettons à disposition sont déterminants. Il faut être attentif à ce que le langage employé leur soit accessible. L'expression cultuelle et son langage doivent correspondre aussi à notre culture contemporaine. La modernité du message biblique prend sa mesure lorsque son texte et son contexte ont pu être réactualisés.

Certaines paroisses éprouvant des difficultés pour réaliser des célébrations de qualité (chants, etc.), le synode propose la création d'un fond de supports musicaux (partitions, etc.). Ce fond pourrait être créé au niveau diocésain, accessible à travers le site Internet avec accès restreint aux personnes autorisées. Cette proposition peut être élargie aux moyens humains (animateurs et/ou musiciens). Le coût de fonctionnement du site diocésain⁴⁹ pourrait éventuellement être couvert par une recette⁵⁰.

[I.89] **Porter nos célébrations.** Toutes ces demandes et toutes ces célébrations sont le signe que nos paroisses ne vivent pas repliées sur elles-mêmes mais en lien avec des personnes sur un territoire. Ces célébrations concernent tous les membres de la paroisse et il importe que la réalité de la communauté soit manifestée à ceux qui y participent de façon occasionnelle.

Le synode invite chaque paroisse à approfondir l'accueil personnel et le sens communautaire de toutes ses célébrations. Il y a de nombreuses manières de faire le lien entre ces célébrations et la communauté paroissiale :

- porter ces célébrations dans la prière, notamment lors de l'eucharistie dominicale,
- inviter les paroissiens à venir aux célébrations,
- manifester notre fraternité dans la participation à la célébration, etc.

⇒ Les célébrations de baptême, de mariage et de funérailles concernent toute la paroisse. Le synode demande aux paroisses d'approfondir l'accueil personnel et le sens communautaire de ces célébrations.

Chaque paroisse est invitée à mettre en œuvre une véritable dynamique d'appel et de recrutement pour renouveler ou pour assurer la qualité et l'animation de nos célébrations. Il est essentiel que les paroissiens puissent être invités activement à s'associer par leur participation à l'animation et à l'accueil de ces célébrations. Pour cela, il est proposé qu'un service d'accueil soit mis en place pour les célébrations de la paroisse. Il pourra être appelé « service de la rencontre ». Il consistera à accueillir les personnes à l'entrée par une salutation simple mais joyeuse, puis à compléter cet accueil par la remise du livret de chant, par un service de placement notamment lors de célébrations plus festives où les personnes hésitent à rechercher une place. Il sera encore plus attentionné pour accueillir des familles pour un baptême, un mariage, des funérailles, etc. Ce service suppose des personnes missionnées qui s'attacheront à favoriser la démarche d'intériorité nécessaire pour la rencontre avec Dieu.

[I.90] **Présider et conduire nos célébrations**. Le prêtre, signe sacramentel de la présence du Christ, préside habituellement nos célébrations. Un diacre, par son ministère de service, peut célébrer les baptêmes et les mariages. Enfin, une équipe de laïcs formés peut être appelée à conduire d'autres célébrations comme les funérailles.

⁴⁸ Musiques, qualité des lectures et des homélies, objets liturgiques.

⁴⁹ Comme l'est celui du Vatican.

⁵⁰ Publicité, sponsoring, mécénat, etc.

4.3.- Proposer

[I.91] Dans leur *Lettre aux catholiques de France*, en 1996, les évêques nous écrivaient : « Il faut que la pastorale de l'accueil s'accompagne d'une pastorale de la proposition par laquelle l'Église ne craint pas de prendre l'initiative en invitant à faire la rencontre du Christ dans les sacrements ».

Il est suggéré, pour favoriser une pastorale de proposition, que chaque paroisse du diocèse initie au moins une fois par an à un pèlerinage (hors de la paroisse) ses paroissiens mais également les habitants du territoire paroissial par le biais d'une invitation très large et très ouverte⁵¹.

Si le pèlerinage se déroule au cours d'un week-end, la paroisse pourrait supprimer toute autre messe afin de favoriser le rassemblement autour de la proposition du pèlerinage.

[I.92] Notre diocèse est riche de nombreuses autres propositions. Nous voulons ici mettre en valeur quelques-unes d'entre elles afin d'encourager chaque paroisse à entrer pleinement dans cette pastorale de la proposition.

[I.93] Insister sur l'unité des sacrements de l'initiation chrétienne. Le synode rappelle la richesse que constituent les étapes qui préparent à ces sacrements et les bienfaits de leur déploiement dans le temps⁵².

- confirmation et première communion des adultes. Les sacrements de l'initiation chrétienne sont indissociables. De même que l'Église administre les trois sacrements de l'initiation chrétienne aux catéchumènes, de même elle administrera à la suite d'un itinéraire de formation chrétienne (inspiré des rites et de la catéchèse propre au catéchuménat) le sacrement de la confirmation et de l'eucharistie aux adultes qui demandent la première communion.
- baptême et première communion pour les enfants en âge de scolarité. Pour les mêmes raisons, l'eucharistie sera proposée aux enfants baptisés en âge de scolarité.

[I.94] Dans le même esprit, des étapes peuvent jalonner la préparation à d'autres sacrements. Par exemple, pour aider les couples qui se préparent au sacrement de mariage, un accueil et une bénédiction communautaires peuvent être proposés aux fiancés en s'inspirant du rituel.

[I.95] Garder le contact. Il importe, une fois la célébration passée, de garder un contact avec les personnes. Certaines paroisses proposent de réunir un dimanche dans l'année tous les nouveaux baptisés ou tous les nouveaux couples mariés de l'année. Certaines proposent aussi pour les familles en deuil, un dimanche par mois, ou le 2 novembre, un mémorial particulier pour celui qui est parti⁵³. Après avoir cheminé dans la préparation du sacrement de mariage ou de baptême, certains couples sont disponibles à des propositions de formation ou d'équipe pour approfondir leur foi.

⇒ Il importe, une fois la célébration vécue, de garder un contact avec les personnes. Le synode demande aux paroisses de s'organiser pour garder effectivement ce contact.

-

⁵¹ Cf. [II.40].

⁵² Cf. Rituels de l'initiation chrétienne et du baptême des adultes et des enfants en âge de scolarité.

⁵³ Manifesté par exemple par l'apport d'une bougie.

Il est proposé qu'un important travail de fidélisation soit entrepris par les paroisses vis-à-vis de celles et ceux qui leur demandent un service ou un sacrement. Il faut oser inviter, relancer, même si cela représente beaucoup d'énergie, de temps, voire également de l'argent.

Voici quelques moyens ou exemples possibles : carte de Noël, de Pâques, newsletter paroissiale, journal paroissial, invitation annuelle pour fêter l'anniversaire d'un évènement célébré sur la paroisse ou pour participer à une journée thématique, visites aux jeunes familles, visites aux malades, visites aux familles endeuillées, etc.

[I.96] Inviter à s'engager. Nos sacrements et nos célébrations prennent tout leur sens lorsqu'elles ouvrent à des engagements. Nous pensons ici en particulier aux professions de foi des jeunes et à l'initiation chrétienne des adultes et des adolescents (baptême, confirmation et eucharistie). En ce qui concerne les professions de foi, il doit être manifeste que l'initiation chrétienne ne s'arrête pas là.

⇒ À l'occasion de la célébration des sacrements de l'initiation et de la confirmation, la paroisse propose de remplir un service, même minime.

Cela montrerait que les sacrements ne se limitent pas à une célébration⁵⁴ et permet aux paroisses de leur donner une place concrète.

[I.97] Proposer les autres sacrements. La vie chrétienne se nourrit des sacrements. Nous devons encourager à ce que l'expérience sacramentelle ne se limite pas à un moment vécu. Un sacrement se vit avant, pendant et après sa célébration. C'est toute la communauté chrétienne qui se renforce et s'enrichit.

[I.98] Inviter largement à l'eucharistie dominicale : celle-ci doit être perçue comme un lieu fondamental de poursuite du cheminement de foi.

L'eucharistie dominicale doit être prévue pour attirer toute personne car avant tout, le dimanche lui-même signifie, de façon concrète et visible pour tous, le Jour du Seigneur ; le but est de ne pas perdre le lien entre dimanche et eucharistie. Tous les moyens médiatiques doivent être utilisés pour faire connaître l'heure et le lieu des célébrations dominicales dans la paroisse⁵⁵.

Nos célébrations eucharistiques révèlent la grandeur du don qui nous est fait : présence de Dieu par sa Parole, présence de Dieu par son Corps eucharistique, présence de Dieu par son Église. Lieu de la visibilité de la communauté chrétienne, l'eucharistie dominicale doit donner envie à ceux qui y participent, non seulement d'une rencontre personnelle avec le Ressuscité, mais aussi de partage avec la vie d'une communauté de frères et sœurs en Christ à aimer, au point de se risquer pour eux, comme le Christ a donné sa vie pour chacun de ses membres. Il importe donc de soigner tout particulièrement la liturgie et la convivialité de nos célébrations dominicales.

[I.99] Proposer le sacrement de réconciliation qui a besoin d'une nouvelle perception. Mal perçu et trop peu présenté, ce sacrement a subi une forte désaffection. Pourtant, dans des rassemblements ou des pèlerinages, les célébrations de réconciliation proposées restent généralement marquantes, en particulier chez les jeunes. Dans notre diocèse, des paroisses ou des doyennés proposent des journées du pardon, journées durant lesquelles l'église reste

⁵⁴ Ces engagements ou responsabilités proposés doivent être dans un premier temps à la portée de tous, mais également être de petites responsabilités et limitées dans le temps. Il est suggéré qu'ils soient formalisés par une lettre de mission.

⁵⁵ Affichage, annonces paroissiales dans la presse, Internet, etc.

ouverte et plusieurs propositions y sont faites afin de faciliter une démarche de réconciliation. Cette proposition de **journée du pardon** nous semble être de nature à renouveler la perception de ce sacrement.

Les cérémonies pénitentielles soulignent la dimension de peuple de Dieu, de frères dans la foi. Il est parfois plus facile de se confesser à un prêtre que l'on ne connaît pas. La joie de recevoir le pardon du Père se vit individuellement et en communauté. Ces cérémonies trouvent particulièrement leur place dans les temps forts du calendrier liturgique, elles peuvent se vivre en paroisse ou en doyenné.

⇒ Le synode demande aux paroisses de valoriser le sacrement de réconciliation et de le proposer de façon plus spécifique.

[I.100] **Proposer les sacrements des malades.** Ils ont besoin d'être redécouverts. Longtemps perçus comme le sacrement des mourants, ils sont proposés habituellement aux malades ou aux personnes âgées et peuvent être reçus plusieurs fois. Ils sont le signe d'une présence du Christ au cœur des souffrances que vit la personne. Voilà pourquoi, face à tant de souffrances vécues par nos contemporains, **nous devons renforcer cette proposition**.

[I.101] Une préparation s'impose, comme pour tout sacrement⁵⁶. Elle peut se vivre individuellement et communautairement au sein de la paroisse. Il existe là aussi des **journées** des malades ou des célébrations dominicales annuelles durant lesquelles tous ceux qui le désirent peuvent se présenter pour recevoir l'onction des malades.

⇒ Le synode demande aux paroisses de faire connaître et de proposer les sacrements des malades.

[I.102] Dans le même esprit que le dépliant « Vivre en chrétien », le synode propose la diffusion d'un guide dans toutes les paroisses pour présenter les sacrements de réconciliation et l'onction des malades.

[I.103] L'accompagnement spirituel est à développer et à encourager, qu'il soit fait par des prêtres, des équipes de laïcs, des religieux.

⇒ Le synode propose de faire davantage appel aux communautés religieuses pour assurer l'accompagnement spirituel.

Cela répondrait à un besoin et à une attente de nombreux chrétiens.

[I.104] Pour finir, parmi toutes ces propositions, n'oublions pas le sacrement de l'ordre. Nos paroisses ne doivent pas hésiter à interpeller des hommes aptes à s'engager dans le diaconat. Qu'elles n'hésitent pas non plus à proposer l'engagement radical du sacerdoce : il peut combler les désirs profonds d'un jeune qui s'interroge sur le sens de sa vie et sur le service qu'il peut offrir au monde ; le synode manifeste le besoin vital de ministres pour célébrer les sacrements.

-

⁵⁶ Cf. rituels.

II.- La Paroisse

Notre diocèse, dans son projet « Horizon 2005 », a défini la paroisse comme une « communion de communautés ».

1.- Qu'est-ce qu'une paroisse selon le droit de l'Église?

1.1.- Stabilité et visibilité

[II.1] La paroisse est «une communauté précise de fidèles, constituée de manière stable »⁵⁷. Cette stabilité indique quelque chose de durable et de structuré. Alors que les communautés sont plus mouvantes, la paroisse restera pour plusieurs générations une référence solide, quels que soient les curés et les acteurs de la pastorale qui passent. Cela lui permet d'être un lieu d'accueil pour tous. Même celui qui ne connaît pas bien l'Église s'adresse spontanément à la paroisse, quels que soient ses besoins.

[II.2] La Paroisse est « constituée » : elle est érigée par l'évêque. Cela veut dire que ses membres ne se sont pas choisis et que n'importe qui peut y être accueilli, soit pour devenir un fidèle actif, soit pour une demande ponctuelle qui doit toujours être écoutée même quand elle ne peut pas être honorée.

[II.3] Église paroissiale.

- ⇒ Chaque paroisse reconnaît une église principale comme étant l'église paroissiale.
- ➡ Une eucharistie dominicale est célébrée chaque semaine à la même heure dans l'église paroissiale.

Ouverte comme un lieu de prière pour tous, dans l'endroit le plus peuplé, cette église est aussi un lieu où tout passant peut trouver des informations non seulement sur la vie paroissiale, mais aussi sur les communautés religieuses, mouvements, services et communautés nouvelles.

Un support d'information, élaboré au niveau diocésain, en donnerait une liste aussi exhaustive que possible avec un lien pour les contacter. Ainsi un nouvel arrivant ou un paroissien pourrait rapidement repérer une communauté susceptible de répondre à ses attentes.

En dehors des offices, il est bon d'envisager, à certains moments, de multiples formes de présence de chrétiens, laïcs ou prêtres. Si cela se fait, il faut veiller à respecter le silence, car beaucoup viennent tout simplement prier et cherchent la discrétion.

Parler d'une église paroissiale n'exclut pas, bien sûr, les autres églises. Tout ce qui peut être fait pour les ouvrir doit être fait.

⇒ La paroisse porte attention à chacune des églises de son territoire, multipliant les initiatives pour les ouvrir, les mettre en valeur et les habiter.

 $^{^{\}mbox{\tiny 57}}$ Code de droit canonique, n° 515.

[II.4] Maison paroissiale.

⇒ Le synode invite chaque paroisse à se doter d'une maison paroissiale visible et accessible, lieu de vie fraternelle dans la paroisse.

Il désire qu'elle soit un lieu vivant et familial, pas seulement administratif et impersonnel, avec une équipe structurée pour une permanence d'accueil ou pour répondre au téléphone.

Il s'agirait de centres paroissiaux animés, visibles et inscrits dans la vie publique de la cité à l'image d'un centre social. Ceux-ci ne doivent pas être uniquement des lieux qui ne servent que de salles de réunion. Il est recommandé aux paroisses du diocèse de Rouen qu'un projet de fonctionnement soit pensé, élaboré et rédigé afin de donner vie et sens aux actions qui pourront y être développées. Ces centres se doivent d'être habités par des chrétiens qui ont le désir de vivre en fraternité au service d'une paroisse. Leur triple mission sera : la prière, l'accueil, l'investissement paroissial.

[II.5] Site Internet.

La présence de la paroisse et des communautés qui la constituent sur la toile Internet⁵⁸ est incontournable⁵⁹.

Il est donc nécessaire d'offrir aux communautés, la possibilité d'ouvrir un site Internet, mis à jour régulièrement, soit par la création de sites ou blogs autonomes, soit par le canal du site diocésain. Pour cela, un webmestre professionnel au niveau diocésain est indispensable. Il est de la mission du service de la communication d'apporter ce soutien logistique et technique.

Un fonds commun diocésain sera mis à disposition des responsables de sites (webmestres ou tisserands), la mise en page étant, quant à elle, aménagée selon la charte graphique et les objectifs de chaque site.

En complément de ce fonds, et dans une volonté de partage, il est également demandé que les communautés alimentent une banque de données documentaires et d'outils afin de faire profiter chacune de l'expérience des autres⁶⁰, sur le modèle Intranet.

Il est du devoir des chrétiens de s'emparer de toute technique de communication, présente ou future, pour la mettre au service de la Parole et de l'annonce de l'Évangile.

1.2.- Le curé

[II.6] La charge pastorale de la paroisse est « confiée au curé, comme à son pasteur propre, sous l'autorité de l'évêque diocésain »⁶¹. Lors de la fondation des nouvelles paroisses selon le projet « Horizon 2005 », notre diocèse a choisi de maintenir ce cap, tout en favorisant une collaboration constante et étroite entre le curé et les laïcs. Enraciné dans la tradition de l'Église et tenant compte des attentes clairement exprimées par la plupart des fidèles, tant dans

⁵⁸ Les paroisses pourront s'appuyer en particulier sur le chargé de communication au niveau diocésain et sur les moyens déjà mis à leur disposition par le diocèse.

Et développement d'un site Internet nécessite l'existence d'un webmestre de la communauté, mais il ne doit pas être l'homme orchestre. S'il agit seul, il pourra être tenté de faire du site son affaire et risquera de promouvoir sa propre vision et non celle de la communauté, ou à l'inverse, pêchant par excès de réserve, il n'osera pas s'exprimer et le site perdra en intérêt. Par ailleurs, il est probable qu'il n'ait pas la possibilité de gérer à la fois le fond et la forme. Il est donc indispensable qu'il puisse s'appuyer sur l'« équipe communication » qui portera le souci du message en lui laissant celui de la mise en œuvre.

⁶⁰ Par exemple schéma de célébration pour un contexte particulier, documents de référence, etc. Ces documents ne devant pas être nécessairement orientés tout public, leur accès pourra être protégé par un code et un mot de passe (Intranet).

⁶¹ Code de droit canonique, n° 515.

l'enquête de situation que dans les équipes de préparation, le synode rappelle ce choix comme une direction claire dans la vie de l'Église universelle.

[II.7] Il est heureux que de nombreux laïcs partagent des responsabilités dans la vie paroissiale et cela est à développer. C'est nécessaire, non pas d'abord parce que les prêtres sont moins nombreux, mais parce que cette participation active est la mise en œuvre des multiples dons reçus par chacun dans les sacrements de l'initiation chrétienne. Mais plus cette mise en œuvre sera généreuse, confiante et juste, plus elle fera apparaître le besoin de prêtres au service du sacerdoce commun de tous les baptisés, pour la croissance chrétienne de chacun et pour la communion entre tous.

[II.8] La charge pastorale de la paroisse est donc confiée au curé « comme à son pasteur propre ». Recevoir un curé comme un envoyé qu'on ne choisit pas et qui ne choisit pas ses fidèles, quel défi pour une communauté paroissiale! C'est surtout une chance, pour que les communautés ne se construisent pas uniquement avec des forces humaines, mais reçoivent leur unité comme un don à faire fructifier. Le curé est le signe visible de ce don : il est appelé pasteur, car par son ministère, c'est l'unique pasteur, le Christ, qui appelle, rassemble, conduit et nourrit de sa propre vie ceux que le Père lui a donnés.

[II. 9] Cette charge est **confiée** au curé « **sous l'autorité de l'évêque** » : elle ne lui appartient pas, elle n'appartient à personne d'ailleurs. C'est l'évêque qui la lui confie ; l'évêque lui-même, dans toute l'Église, réalise au plus haut point ce que Jésus a dit à Pierre : « Sois le pasteur de mes brebis » ⁶² ; la charge pastorale appartient au Seigneur et est confiée à des ministres ; le curé est là pour un temps déterminé et doit veiller à ce que tous aient leur part, selon leurs dons et selon les besoins, dans l'édification des communautés et l'évangélisation des personnes.

Un changement de curé est une étape importante dans la vie de la paroisse. Il est essentiel d'accompagner dans cette période tant les communautés que les prêtres concernés.

On pourra imaginer des rencontres périodiques ou des retraites entre nouveaux curés.

- ⇒ Lors d'un changement de curé, l'équipe pastorale demeure.
- ⇒ Lors d'un changement, le nouveau curé est présenté à l'équipe pastorale par le vicaire épiscopal ou le doyen.
- [II.10] Le curé exerce sa charge pastorale en lien étroit avec l'équipe pastorale de la paroisse. Il peut être amené à exercer sa charge pour une ou plusieurs paroisses.
- ⇒ Lorsqu'il n'y a pas de curé dans une paroisse, celle-ci est confiée à un délégué pastoral. Le synode souhaite la reconnaissance d'un ministère pour cette mission.

Un prêtre ne résidant pas sur place est alors désigné comme prêtre modérateur de l'activité pastorale.

[II.11] La coïncidence entre l'année sacerdotale et le synode est providentielle. L'Esprit souffle et nous invite à faire preuve d'audace. Le synode rappelle donc avec force la nécessité vitale du ministère ordonné dans l'Église.

Vous les communautés : priez le maître de la moisson d'envoyer des ouvriers, des prêtres selon le cœur de Dieu. Recherchez les dons les meilleurs, ne vous contentez pas d'une

-

⁶² Jn 21, 16-17.

vie chrétienne au rabais, vivez dans l'unité, partagez l'Amour qui vous fait vivre ; alors vous serez en état d'accueillir des prêtres et le Seigneur répondra à votre faim, pour que la nourriture de sa Parole et le pain de l'eucharistie soient donnés en abondance.

Vous les familles : n'ayez pas peur d'accueillir une vocation chez vos enfants. Donnez, et vous recevrez.

Vous les jeunes : si vous êtes appelés, « n'éteignez pas l'Esprit »63. L'Église a besoin de vous et vous soutiendra. Devenir prêtre est un authentique chemin de bonheur.

2.- Missions d'une paroisse

[II.12] La paroisse est située dans le diocèse et délimitée par un territoire géographique. Sous la responsabilité de l'évêque, les responsables pastoraux prêtres et laïcs ont à prendre les initiatives nécessaires pour annoncer l'Évangile aux hommes qui l'habitent, pour susciter et nourrir la vie chrétienne.

La paroisse, lieu ouvert à **tous**, permet aussi l'accès à **tout** ce qui suscite et nourrit la vie chrétienne. Elle permet de faire grandir notre vie de baptisés comme un don de Dieu reçu dans la foi, l'espérance et la charité. C'est aussi par son intermédiaire que sont proposés divers chemins de foi.

Sous la responsabilité de l'évêque, la paroisse est apte à remplir la mission de l'Église au nom du Christ qui sanctifie, enseigne et conduit ses fidèles. Ainsi, chaque baptisé peut trouver dans sa paroisse des aliments de base pour grandir dans sa dignité de membre du Christ qui est prêtre, prophète et roi :

- préparation et célébration des sacrements, liturgie, prière commune et personnelle, formation spirituelle ;
- annonce de l'Evangile, catéchèse des enfants, catéchèse familiale ou intergénérationnelle, formation à tous les âges de la vie, activités missionnaires, évangélisation aux grandes étapes de la vie ;
- appartenance à une communauté où tous sont membres les uns des autres, soutien fraternel, spirituel et matériel, spécialement pour les plus faibles, activités caritatives structurées, présence, à la manière d'un ferment, dans tout ce qui fait la vie des habitants d'un même territoire, etc.

[II.13] Chaque paroisse doit veiller à ce que ces grandes fonctions de l'Église soient assurées. Qu'elle n'oublie jamais qu'elle fait partie d'un diocèse et que c'est d'abord dans le diocèse que se réalise l'Église dans toutes ses dimensions. Qu'elle n'oublie pas le doyenné, ou dans les grands doyennés, la collaboration avec quelques paroisses voisines.

⇒ Si les doyennés sont déjà un lieu d'échange entre les paroisses, le synode souhaite qu'ils soient force de proposition pour une collaboration plus régulière et plus concrète entre les paroisses, impliquant prêtres et laïcs dans la vie pastorale.

A ces différents niveaux, on gagne toujours à regrouper les moyens pour certains domaines où une paroisse ne saurait suffire. Sinon le risque est grand de disperser et d'épuiser les forces, ou encore, de s'enorgueillir et de s'enfermer.

-

⁶³ 1 Th 5, 19.

[II.14] Pour remplir toutes ses missions, une paroisse a besoin d'être très organisée. Son organisation ne doit pas pour autant éteindre l'Esprit. Elle doit au contraire favoriser les initiatives des communautés d'Église. N'oublions pas non plus qu'on peut être un paroissien actif tout en participant à un mouvement ou à un réseau de vie chrétienne qui n'est pas sous la dépendance directe du curé ni d'une structure paroissiale.

[II.15] Comme le champ de la mission est immense, il faut discerner les priorités à mettre en œuvre. Pour cela, le rôle de l'équipe pastorale de la paroisse est capital.

- ⇒ Le synode invite chaque équipe pastorale de paroisse à établir un projet pastoral pour la paroisse.
- ⇒ L'équipe pastorale de la paroisse évalue régulièrement son projet pastoral tant dans ses objectifs que dans les moyens humains, matériels et financiers à mettre en œuvre pour les réaliser.

Quelques questions pour évaluer le projet pastoral de la paroisse :

- dans notre fonctionnement et nos propositions, oublions-nous certains domaines essentiels pour la mission de l'Église, certaines personnes, certains groupes, certains lieux ? Sommes-nous attentifs aux autres chrétiens non catholiques ? aux croyants d'autres religions ?
- avons-nous à cœur d'accueillir et d'annoncer la foi tout entière, agissons-nous en communion avec l'Église universelle, avec le diocèse, avec le doyenné ?
- sommes-nous accueillants pour ceux qui frappent à la porte de notre paroisse?
- sommes-nous missionnaires pour aller vers ceux qui ne viennent pas ? Sommes-nous assez audacieux dans notre témoignage et nos propositions ?
- sommes-nous présents sur les terrains où vivent les habitants de notre paroisse, croyants ou non ? Sommes-nous en prise avec leurs attentes, leurs joies et leurs peines ?
- savons-nous susciter la participation active des uns et des autres, l'épanouissement des dons pour le bien de tous, l'unité entre nous et la joie d'appartenir à une même paroisse ? Veillons-nous à la qualité de notre organisation ?
- avons-nous gardé le goût de faire avant tout la volonté du Père, de demeurer dans l'amour du Christ, de nous laisser conduire par l'Esprit ?
- les fruits de l'Esprit sont-ils là⁶⁴ ?

[II.16] En nous interrogeant ainsi, très loyalement, ne nous décourageons pas à la vue du chemin à parcourir. Au contraire, il est stimulant de savoir que le chemin est toujours à reprendre et que nous pouvons toujours aller plus loin. Il serait vain de prétendre à la perfection immédiate. C'est pourquoi l'équipe pastorale de la paroisse est indispensable, non seulement pour évaluer ce qui est fait, mais aussi pour proposer des points concrets d'efforts pour une période donnée par le biais du projet pastoral.

Le projet, si ambitieux soit-il, doit être réaliste, choisir des priorités, car on ne peut tout faire en même temps, au risque de mal faire. Mobiliser les forces du plus grand nombre pour des priorités, cela ne veut pas dire étouffer ou délaisser ce qui existe déjà, cela ne veut pas dire non plus refuser d'autres initiatives à dimension locale, diocésaine ou universelle 65.

Le projet pastoral doit être limité ou cadré dans le temps⁶⁶ afin de permettre une évaluation régulière.

⁶⁴ « Amour, joie, paix, patience, bonté, bienveillance, foi, humilité et maîtrise de soi » (cf. Ga 5, 22-23).

⁶⁵ Synode, JMJ, année sacerdotale, etc.

⁶⁶ Par exemple pour une durée de deux ou trois ans.

Afin que le projet pastoral soit cohérent, la paroisse programme une visite paroissiale de proximité dans chaque commune ou quartier qui la compose.

La visite paroissiale de proximité est effectuée par le curé de la paroisse avec la présence d'un ou deux membres de l'équipe pastorale de la paroisse⁶⁷.

Buts de la visite paroissiale de proximité⁶⁸:

- aller à la rencontre des habitants du territoire paroissial.
- mieux connaître la réalité sociale, familiale, politique et économique du territoire paroissial.
- prendre connaissance des attentes, des besoins, des joies, des peines des habitants de la paroisse.
- rendre plus visibles les actions de la paroisse et mieux les faire connaître.
- inviter les habitants à s'engager, à prendre une ou des responsabilité(s).
- initier des actions locales en fonction des besoins de la paroisse mais aussi des habitants de celle-ci.
- recenser et identifier les ressources humaines de la paroisse (remettre à jour les données paroissiales).
- proposer un projet pastoral global tenant compte des réalités locales.

Il est proposé qu'une commission de travail nommée par l'évêque puisse rédiger un document à destination des paroisses du diocèse de Rouen précisant les modalités et les outils pour la mise en œuvre d'une visite paroissiale de proximité.

La paroisse doit accomplir un tournant missionnaire et garder toujours vivant l'objectif central d'annoncer la foi, y compris à ceux qui apparaissent plus éloignés de la foi et de l'Église. La paroisse, depuis ses débuts, ne s'est pas seulement occupée de ceux qui y venaient; elle a toujours cherché à atteindre toutes les personnes présentes sur son territoire. Encore aujourd'hui, elle doit s'investir pour toucher tous ceux qui n'y viennent pas encore.

3.- La paroisse, communauté eucharistique

[II.17] Qu'est-ce qui unit les personnes et unifie les activités dans une paroisse ? Les missions sont multiples, les acteurs de la vie paroissiale aussi. Dans beaucoup de paroisses, les lieux aussi sont multiples et éloignés les uns des autres. Heureusement, il y a un centre visible et ce centre n'est ni une personne humaine, ni un conseil, ni un lieu; ce centre est l'eucharistie dominicale célébrée et vécue, source et sommet de la vie de toute l'Église et de tout chrétien catholique. L'eucharistie, avant d'être une mission à accomplir, est un don de Dieu; et ce don est le Seigneur Jésus lui-même, qui est « tout le trésor spirituel de l'Église »⁶⁹. Tout en découle, et tout y conduit.

⁶⁷ L'idéal serait que parmi ces membres il y ait un responsable ou un représentant du service de la catéchèse, un du service de la liturgie et un du service de la solidarité.

⁶⁸ Fréquence de la visite paroissiale de proximité : tous les quatre ans. Une année pour effectuer l'ensemble des visites des communes ou des quartiers qui composent la paroisse puis trois années pour mettre en œuvre un projet pastoral tenant compte des réalités locales.

Forme de la visite paroissiale de proximité: invitation personnelle à tous les habitants (enfants, parents, grands-parents, élus, responsables d'associations, actifs, retraités, etc.) de la commune ou du quartier pour une rencontre (si possible dans une salle communale ou à défaut si ce n'est vraiment pas possible dans l'église de la commune ou du quartier). La rencontre sera proposée plutôt en soirée ou sur un temps mieux adapté aux disponibilités de la population. C'est à la paroisse de s'adapter et de se rendre disponible afin de garantir une rencontre accessible au plus grand nombre.

⁶⁹ CONCILE VATICAN II, Décret *Presbyterorum Ordinis*, 5.

3.1.- Peuple de Dieu convoqué

[II.18] Le travail des équipes de préparation et les réponses à l'enquête de situation font apparaître chez les fidèles de notre diocèse une perception très claire de ce trésor qu'est l'eucharistie. Les attentes exprimées à ce sujet sont très nombreuses. C'est le signe que cette action, « en tant qu'œuvre du Christ et de son Corps qui est l'Église, est l'action sacrée par excellence dont nulle autre action de l'Église ne peut atteindre l'efficacité au même titre et au même degré »⁷⁰.

[II.19] L'eucharistie convoque le peuple de Dieu pour porter devant le Seigneur sa louange. Tout baptisé y a sa place. La paroisse propose ce service. Des moyens sont à trouver pour acheminer ce peuple vers l'eucharistie, la lui faire goûter, en particulier lors de certaines célébrations traditionnellement fréquentées : messe des familles, messe de Noël, Rameaux, Toussaint, Pâques, premières communions, mémoire des défunts le dimanche, messe des fiancés, etc. C'est ainsi que le peuple chrétien doit se sentir invité et accueilli par la communauté eucharistique habituelle et cette dernière doit cultiver son hospitalité.

3.2.- Peuple de Dieu constitué

[II.20] La paroisse doit promouvoir et favoriser le rassemblement des chrétiens. S'il existe sur son territoire plusieurs mouvements et groupes, quels que soient leurs charismes, la paroisse veillera à les rassembler régulièrement.

[II.21] Répondant au désir des fidèles exprimé lors de la préparation du synode, l'assemblée synodale choisit que la **messe** soit célébrée dans **l'église paroissiale** le **dimanche ou le samedi soir**. Tant que cela est possible, une autre messe est célébrée dans une autre église de la paroisse le samedi soir et/ou le dimanche matin.

3.3.- Le sens du dimanche

⇒ L'eucharistie est le rassemblement dominical de la paroisse. Les communautés se rassemblent le samedi soir ou le dimanche lors de l'eucharistie célébrée dans la paroisse.

[II.22] L'eucharistie dominicale.

[II.23] Beaucoup de fidèles sont prêts à se déplacer pour participer à la messe du dimanche et toute organisation doit veiller à faciliter ce déplacement. Ce déplacement physique est le signe d'un déplacement spirituel et d'une conversion permanente pour tourner ensemble notre vie vers le Seigneur. Quand nous devons aller dans une église qui n'est pas celle de notre quartier ou de notre village, il ne s'agit pas de se soumettre aux droits de l'endroit le plus peuplé mais de se convertir au Christ qui attire tout à lui, d'aller là où Il se donne, là où Il nous ouvre les uns aux autres. De là, Il nous envoie pour la vie du monde.

- ⇒ Les communautés portent le souci de leurs membres qui ont des difficultés à se déplacer.

[II.24] Rassemblement de toute la paroisse.

Le rassemblement de la paroisse peut être l'occasion d'une messe des familles qui facilite la présence des enfants et des jeunes. Mais, quand les forces du prêtre le permettent, il faut que la messe puisse être célébrée aussi de temps en temps dans les communautés selon un roulement équitable, surtout dans les paroisses rurales au territoire immense, à condition qu'il y ait une messe à heure fixe chaque dimanche ou samedi soir dans l'église paroissiale.

[II.25] Depuis le début de l'Église, les chrétiens se rassemblent le dimanche, jour du Seigneur, pour célébrer l'eucharistie. Nourriture du baptisé et force d'unité de la communauté, l'eucharistie est au centre de la vie chrétienne. Elle peut se poursuivre et se développer en divers lieux de la paroisse, lors des messes en semaine, dans la pratique de l'adoration eucharistique et dans les temps de célébration et de prière à l'écoute de la Parole de Dieu. Les lieux de messe devront être concertés au niveau du doyenné : églises et autres lieux de retraites, aumôneries, etc.

[II.26] N'oublions pas non plus les multiples moyens proposés par l'Église pour développer le culte eucharistique en dehors de la messe. Ce culte permet de « demeurer dans l'amour » du Christ reçu dans la célébration. Il permet aussi de maintenir dans les communautés une véritable faim de l'eucharistie.

Notons en particulier la visite au tabernacle et l'adoration du Saint Sacrement. Le synode rappelle toutefois que les églises où l'on conserve l'eucharistie doivent être ouvertes chaque jour pendant plusieurs heures, sauf en cas de motif grave⁷². En outre, dans ces églises ou oratoires où l'eucharistie est conservée, il est recommandé de faire chaque année une exposition solennelle du Saint Sacrement⁷³. Le Concile Vatican II rappelle les nombreux modes de la présence du Christ : « Le Christ est toujours là auprès de son Église, surtout dans les actions liturgiques. Il est là présent dans le sacrifice de la messe, et dans la personne du ministre, [...] et, au plus haut point, sous les espèces eucharistiques. Il est là présent par sa vertu dans les sacrements au point que lorsque quelqu'un baptise, c'est le Christ lui-même qui baptise. Il est là présent dans sa parole, car c'est Lui qui parle tandis qu'on lit dans l'Église les Saintes Écritures. Enfin il est là présent lorsque l'Église prie et chante les psaumes [...] »⁷⁴. Il convient donc de ne négliger aucun de ces modes de présence, en particulier lorsqu'une communauté locale se rassemble pour prier en absence de prêtre.

[II.27] Si chaque communauté d'Église ne peut célébrer l'eucharistie tous les dimanches, le rassemblement paroissial permet cette célébration.

[II.28] N'oublions pas non plus l'unité entre le pain eucharistique et la **Parole de Dieu**. Comme le disait saint Jean-Marie Vianney: « Le Seigneur ne fait pas plus de cas de son corps que de sa parole ». Toute parole de Dieu nourrit, édifie, éclaire et rassemble les fidèles. Elle conduit au sacrifice eucharistique où s'accomplit ce que le Seigneur nous dit. Elle avive le désir d'être en communion avec Lui et les uns avec les autres.

⁷¹ Lorsqu'il y a encore plusieurs messes célébrées dans la même paroisse.

⁷² Rituel de l'eucharistie en dehors de la messe n° 8.

⁷³ *Ibidem* n° 86.

⁷⁴ CONCILE VATICAN II, Constitution Sacrosanctum concilium, 7.

[II.29] La participation authentique à la messe pousse le chrétien à se mettre toujours plus à l'écoute de la **Parole de Dieu**. C'est pourquoi, l'écoute en commun de la Parole de Dieu doit toujours être présente dans une communauté, même quand la messe n'y est pas célébrée tous les dimanches.

Ce rassemblement autour de la Parole de Dieu, cependant, peut avoir lieu en semaine et c'est le vœu de la plupart des fidèles qui se sont exprimés à ce sujet. Le service diocésain de la liturgie proposera des schémas de célébration pour faciliter la préparation de ces liturgies de la Parole.

3.4.- Si la messe ne peut pas être célébrée le dimanche dans la paroisse

[II.30] En cas **d'absence exceptionnelle du curé** de la paroisse, le curé lui-même, le doyenné ou le diocèse, trouvera un remplaçant afin qu'au moins une messe puisse y être célébrée le dimanche.

⇒ Le doyenné veille à ce que l'eucharistie soit célébrée dans chaque paroisse. Une paroisse pourra supprimer une de ses messes dominicales pour offrir l'eucharistie à une paroisse voisine en l'absence de prêtre.

[II.31] Si cela n'est pas possible, la paroisse ou le doyenné invitera les paroissiens à se déplacer pour l'eucharistie dans une paroisse voisine où la messe est célébrée; l'eucharistie peut se partager ainsi à un niveau diocésain. On veillera cependant à ce qu'une liturgie de la Parole ou une ADAP⁷⁵ soit célébrée dans l'église paroissiale.

[II.32] L'équipe pastorale de la paroisse mettra à disposition des fidèles les moyens convenables qui lui sembleront adaptés pour leur permettre de participer à l'eucharistie dans une autre paroisse (bus, covoiturage, etc.).

[II.33] On pourra, à titre exceptionnel, le dimanche, avoir recours à une célébration de la Parole ou à une ADAP⁷⁶. Pour la célébration des ADAP, un ou plusieurs membres de la paroisse participeront à une eucharistie en tant que témoins le samedi soir dans une paroisse voisine, munis d'un ciboire vide. Ils rapporteront les hosties consacrées à l'église paroissiale où une veillée de prière et/ou d'adoration pourra être organisée. Les hosties seront ensuite distribuées le lendemain pendant l'ADAP. On s'inspirera du rituel de la communion portée aux malades et de la communion en dehors de la messe. On respectera dans ce cas les normes définies par l'instruction du 15 août 1997, article 7.

[II.34] Les liturgies de la Parole et l'ADAP devront susciter dans leurs prières la faim de l'eucharistie et porter le souci des vocations sacerdotales.

[II.35] Si la messe ne peut être célébrée le dimanche dans une paroisse, on veillera au niveau du doyenné à ce qu'au moins une messe puisse y être célébrée en semaine.

3.5.- Peuple de Dieu envoyé

[II.36] Le dimanche est le jour par excellence du rassemblement autour de l'eucharistie. Beaucoup d'équipes de préparation proposent que, certains dimanches, la paroisse puisse

⁷⁵ Assemblée Dominicale en l'Absence/Attente de Prêtre.

⁷⁶ Selon les normes prévues par le Code de Droit Canonique (Canon 230 §3) et l'instruction du 15 août 1997 sur la collaboration des fidèles laïcs au ministère des prêtres (n°7 et 13).

rassembler le plus grand nombre de fidèles de toutes les communautés, avec une activité de formation et un moment convivial avant ou après la messe. Cela favorise la joie, l'unité, la connaissance mutuelle, la louange et le partage, à cultiver comme des fruits de la célébration eucharistique.

[II.37] On attend beaucoup de la célébration de la messe : prière, ressourcement spirituel, formation doctrinale, silence, solennité qui élève, convivialité, partage fraternel, spontanéité, simplicité, beauté des chants et des rites, joie expressive, sens de la fête, etc. Chacun pourrait ajouter ses attentes ou mettre l'accent sur l'une ou l'autre selon sa sensibilité. Ces attentes sont une richesse mais ce n'est pas facile d'y répondre en une heure. C'est d'autant plus compliqué que les différences de sensibilité ne sont pas forcément une question de génération. Il est donc indispensable qu'en dehors de la messe mais dans son rayonnement, les baptisés prennent du temps ensemble, le dimanche ou en semaine, pour que tous ces besoins si variés et si profonds puissent trouver une réponse. Si l'on place tout dans la célébration ellemême, celle-ci risque d'être dénaturée. Toute messe vaut infiniment plus par ce qu'elle est que par la manière dont nous la vivons.

[II.38] Suivre Jésus dans le chant des psaumes, s'inscrire dans la grande histoire d'Israël et de l'Église, et prier ainsi la Liturgie des Heures, cela peut permettre à une communauté de se rassembler.

⇒ Le synode invite les paroisses et les communautés à puiser plus largement dans le trésor de l'Église en prière (Liturgie des Heures).

[II.39] Par ailleurs, le besoin est souvent exprimé d'une formation approfondie sur le sens de l'eucharistie, sur son mystère et ses rites. À travers et au-delà de nos sensibilités, cet approfondissement permet d'expérimenter une joie plus profonde lors de nos célébrations.

[II.40] L'eucharistie est bel et bien le lieu de la communion de tous les fidèles d'une paroisse. Cette communion est communion avec le Père, avec son Fils Jésus-Christ, dans l'Esprit Saint, communion avec la grande Église, celle d'hier et d'aujourd'hui, l'Église de Rouen et celle de Rome, l'Église répandue dans le monde entier, l'Église présente là où deux ou trois sont réunis au nom du Seigneur. Cette communion est communion entre les personnes aux fonctions variées, ministres ordonnés ou fidèles laïcs, entre les générations, au-delà des conditions sociales et culturelles. Elle est communion « pour que le monde croie »⁷⁷.

Enfin, dans une paroisse, cette communion est communion entre les communautés. C'est un besoin urgent de faire vivre nos communautés, pour qu'elles soient humaines et proches de tous. Mais tous, nous avons en même temps un besoin vital d'une communion plus grande qui ne peut être que l'œuvre de Dieu : « Oui, la vie s'est manifestée (...) et nous vous l'annonçons à vous aussi, pour que vous aussi, vous soyez en communion avec nous. Et nous, nous sommes en communion avec le Père et avec son Fils Jésus-Christ »⁷⁸.

⁷⁷ Jn 17, 21.

⁷⁸ 1 Jn 1, 2-3.

⇒ Le synode souhaite que la paroisse organise tous les ans une rencontre pour rassembler tous les paroissiens (pèlerinage, assemblée paroissiale, retraite paroissiale, etc.).

[II.41] Pour mieux entrer dans cette communion de toute l'Église, beaucoup d'équipes de préparation insistent sur les grands rassemblements à une échelle plus large que celle de la paroisse.

⇒ Pour souligner davantage la communion diocésaine, le synode demande l'organisation de rassemblements diocésains.

La place de la cathédrale est soulignée aussi. Tout ce qui peut être fait pour renforcer les liens avec l'évêque est vivement souhaité.

[II.42] L'eucharistie est le lieu où nous apprenons à donner notre vie comme le Christ a donné sa vie pour nous. Convoqué par l'eucharistie, le peuple de Dieu est à la fin de celle-ci envoyé en mission dans le monde comme témoin de la résurrection du Christ. La paroisse doit aider à considérer la réalité humaine comme le lieu de la mission. Elle tiendra compte des réalités locales pour cibler ses missions⁷⁹ et ouvrir un dialogue avec le monde. Elle proposera des actions diverses et variées sans craindre d'appeler des hommes et des femmes de manière plus particulière à cette mission. Cependant, on veillera à ce que les activités paroissiales restent ouvertes à tous.

4.- La paroisse, communion de communautés

[II.43] L'articulation entre les communautés, plus dispersées, et la paroisse, plus centralisée, est un grand défi qui ne trouvera jamais une réponse parfaite. C'est une question d'organisation, certes, mais c'est d'abord une question d'esprit et de conversion. L'esprit de rivalité et l'esprit de domination, l'étroitesse de vue mais aussi le mépris des identités locales, le manque d'ouverture à plus grand que soi ou le désir d'absorber ce qui est plus petit, tout cela ne devrait pas avoir cours entre chrétiens et entre communautés. « Personne ne devrait oublier, écrivait Mgr Duval dans sa lettre pastorale d'octobre 2000, que la vie de communion ecclésiale est un signe pour le monde et une force d'attraction qui conduit à croire au Christ. Que notre Église serait belle si nous pouvions surmonter tous les conflits inutiles qui stérilisent la vie de nos communautés et de nos paroisses! La communion ecclésiale se manifeste non pas dans l'absence de conflits mais dans la manière dont nous cherchons à les gérer ou à les dépasser ».

[II.44] Une telle conversion est l'affaire de tous mais il faut souligner le rôle-clé du curé : il est le ministre de la communion non pas en raison de ses qualités de diplomate, quoique cela soit nécessaire, mais parce qu'il est envoyé au nom du Christ. Son ministère est capital car c'est l'eucharistie qui est le signe de l'unité et le lien de la charité. Ainsi la communion est plus que la mise en commun de nos intérêts. Elle se situe au-delà de nos sensibilités. Elle est déjà réalisée dans le Christ et s'épanouit à partir de Lui.

[II.45] Le point de départ, c'est le Christ. Ne perdons pas de vue non plus le but : la gloire de Dieu et l'avènement de son règne. Faire vivre une communauté, maintenir en vie un clocher, faire subsister des structures, tout cela est de l'ordre des moyens pour un but qui est toujours plus grand. Aucune de nos réalisations n'a reçu des promesses d'éternité.

⁷⁹ Prison, hôpital, maison de retraite, commerces, familles, etc.

[II.46] Le synode comprend l'inquiétude, surtout dans les communes rurales, pour l'avenir des églises. Elles sont une richesse et un signe fort, spécialement dans un monde sécularisé.

Ce serait un manque d'espérance que de se résoudre à les fermer. Certes, la messe n'y est pas souvent célébrée mais il y a d'autres sacrements qui peuvent y être donnés, d'autres formes de prière commune et personnelle. L'expérience commencée par les paroisses du pays de Bray – des prières communes en semaine dans de petites églises lors des temps forts de l'année – gagnerait à être poursuivie, malgré les difficultés et le petit nombre de participants en certains lieux. Il faut faire preuve d'imagination, de persévérance et de confiance.

[II.47] Le souci des petites églises est révélateur d'un souci plus large, celui de faire vivre de petites communautés. Tout n'a pas encore été exploré pour cela. N'est-ce pas le lieu de multiples initiatives possibles, fruits du libre jaillissement de l'Esprit et des charismes variés selon les lieux et les personnes? Autant les paroisses doivent être très organisées pour favoriser une forte structuration autour du centre qu'est l'eucharistie dominicale, autant la vie des communautés doit être régie par des structures plus légères qui laissent une certaine place à l'imagination sous la conduite de l'Esprit Saint.

[II.48] Le désir de se rassembler pour une célébration digne et joyeuse, la nécessité de créer des pôles attractifs, le souci de ne pas disperser les forces vives, ne doivent pas nous faire oublier ceux qui ne peuvent pas se déplacer. Dans ce domaine, sachons faire preuve d'imagination.

- ⇒ La paroisse ne peut exister que dans la communion de communautés. Le point d'insistance de l'activité pastorale est donc l'animation évangélique des communautés existantes et la mise en place de nouvelles communautés.
- ⇒ La paroisse donne aux communautés les moyens de vivre et de témoigner de l'Évangile, leur permettant d'être de véritables communautés d'Église.

5.- Les instances paroissiales

[II.49] Les structures des paroisses ont été définies dans le document officiel d'Horizon 2005 de juillet 1999^{80} .

⇒ En lieu et place de l'EAP et du CPP, la paroisse met en place une équipe pastorale.

L'équipe pastorale de paroisse est composée du curé, des responsables de communautés et des laïcs en mission ecclésiale pour que les grandes missions de la paroisse soient bien prises en compte et que toutes les communautés locales soient représentées. Elle élabore et partage les décisions pastorales ; le curé demeure l'instance d'autorité finale dans un esprit de service.

- ⇒ Lorsqu'il n'y a plus de curé, l'équipe pastorale demeure.

⁸⁰ Une Équipe d'Animation Paroissiale (EAP) et un Conseil Pastoral de Paroisse (CPP).

[II.50] Le conseil paroissial pour les affaires économiques assure la bonne gestion des biens et des finances, dans un esprit d'honnêteté et de justice sociale, pour donner à la paroisse les moyens d'assurer sa mission pastorale, en tenant compte des priorités définies par l'équipe pastorale de la paroisse. Il doit aussi comprendre un membre chargé de la vie matérielle dans chacune des différentes communautés locales de la paroisse.

[II.51] Unité diocésaine.

⇒ Les équipes pastorales des paroisses sont réunies tous les ans autour de l'archevêque à l'occasion de la fête de Saint-Romain. La messe dans la cathédrale est suivie par une assemblée dans la Salle des États.

III.- Des communautés

1. Des communautés de disciples du Christ

1.1.- Des communautés de foi vécue dans la communion

[III.1] Nous avons bien conscience dans notre diocèse que la foi ne peut se vivre seul : il en jaillit un grand désir de se retrouver entre chrétiens dans une communauté où chacun trouve sa place, où l'on peut partager la Parole de Dieu et s'en nourrir afin d'en témoigner ensuite dans nos vies quotidiennes.

[III.2] À travers cette attente profonde, c'est bien l'expérience d'une vraie communion de l'Église qui s'exprime, telle que saint Paul la décrit ainsi : « Tous, nous avons été baptisés dans l'unique Esprit pour former un seul corps... Dieu a voulu qu'il n'y ait pas de division dans ce corps mais que les différents membres aient tous le souci les uns des autres » ⁸¹.

1.2.- Communauté et communion selon Vatican II

[III.3] Le concile Vatican II définit l'Église comme « une communauté de foi d'espérance et de charité » ⁸², « tous les fidèles dispersés à travers le monde étant dans l'Esprit Saint en communion les uns avec les autres » ⁸³.

[III.4] La réalité véritable de l'Église est donc fondée sur notre communion avec Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit : à l'image de l'union des trois Personnes Divines, nous sommes invités à vivre en fils de Dieu dans cette communion d'amour et en vérité.

[III.5] Une communauté de foi n'est pas d'abord fondée sur des structures ni même sur les liens sociologiques entre ses membres, si fraternels soient-ils, mais avant tout sur la relation de ses membres entre eux et avec Dieu lui-même en relation, puisque trinitaire.

1.3.- Critères nécessaires pour des communautés

[III.6.] Ainsi, pour que nos communautés soient vraiment ecclésiales, voici les 4 critères nécessaires à chaque communauté :

- une confession de foi qui implique que la communauté se rassemble au nom de Jésus-Christ;
- une communion avec d'autres communautés confessant la même foi ;
- une communauté que tous ont le souci de faire exister ;
- une reconnaissance du ministère ordonné car c'est à cette condition que la communauté signifie le mystère de l'Église.

Toutes ces caractéristiques trouvent leur source et leur cohérence dans **l'eucharistie** célébrée et vécue régulièrement.

⇒ Les communautés sont dites d'Église lorsqu'on peut les reconnaître comme telles selon ces critères.

-

⁸¹ 1 Co 12, 13.25.

⁸² CONCILE VATICAN II, Constitution dogmatique Lumen Gentium, 8.

⁸³ *Ibidem*, 13.

[III.7] Cette reconnaissance se vérifie dans la communion avec l'Église universelle (diocèse et paroisse) et avec les autres communautés chrétiennes. Il faut distinguer clairement différents « types » de communautés et leur lien distinct avec la paroisse et/ou le diocèse.

⇒ L'enjeu premier de l'existence des communautés est la proximité missionnaire.

2.- Des communautés missionnaires habitant le monde

2.1.- Aimer le monde tel qu'il est, avec un regard de foi et d'espérance

« Dieu a tant aimé le monde qu'Il a envoyé son Fils unique (...) pour que, par Lui, le monde soit sauvé » Évangile selon saint Jean 3. 16-17

[III.8] À la suite du Christ toute communauté d'Église est invitée à témoigner avant tout par un regard sur le monde, regard marqué par la foi et la confiance de Dieu en chaque homme :

- ce monde est habité par l'Esprit Saint : chaque communauté est appelée à discerner les signes de l'Esprit déjà à l'œuvre, à les mettre en lumière et à rendre grâce ;
- toute communauté doit être, par sa qualité d'accueil et d'écoute, le reflet de cette espérance donnée par Dieu à tout homme, malgré et même au sein de ses faiblesses, ses échecs, ses doutes et ses angoisses.

[III.9] Face à l'évolution rapide et souvent inquiétante de notre monde, le repli sur soi ou le pessimisme sont une tentation : il revient aux chrétiens de porter ce regard de foi sur l'homme, fondé sur l'Incarnation.

2.2.- Témoigner en actes et en vérité

« Nous devons aimer, non par des paroles et des discours, mais par des actes et en vérité » l'ev Lettre de saint Jean 3, 18

[III.10] Le Dieu de Jésus-Christ est entré dans l'histoire des hommes et, pour cette raison, ne cesse de nous envoyer au service des hommes : c'est au sein de notre vie quotidienne, familiale, sociale, associative, professionnelle que les baptisés doivent rendre compte du message de l'Évangile pour être visage du Christ dans le monde.

Il importe de soutenir activement la pastorale menée par les mouvements éducatifs, apostoliques et d'action catholique du diocèse, qui sont à leur façon des communautés vivantes de croyants reflétant la réalité de la société.

⇒ Pour permettre la communion entre les différents types de communautés associatives et le diocèse, est nommé un délégué à l'apostolat des laïcs ou un vicaire épiscopal.

[III.11] Les conditions actuelles pour l'engagement social et politique sont exigeantes et difficiles : dans la société devenue plurielle, les chrétiens sont parfois tentés de ne se retrouver

qu'entre eux et de ne s'engager, même de façon très généreuse, qu'à l'intérieur de l'Église : or, l'Église ne peut être missionnaire que dans l'ouverture au monde, des plus proches aux plus lointains dans le respect des convictions de chacun.

Nombre de chrétiens engagés dans la cité témoignent de ce souci d'ouverture et portent fort le souci d'une adéquation entre leur foi et la justesse de leurs actes. Mais nos comportements sont toujours à purifier pour s'ajuster au dessein de Dieu : le synode veut en souligner tout l'enjeu missionnaire. Les divers mouvements éducatifs, professionnels ou d'action catholique sont des atouts à valoriser dans l'accompagnement de ces hommes et femmes : ils leur permettent de prendre du recul par rapport à leurs engagements, d'approfondir leur foi et d'ajuster leur témoignage.

2.3.- Des communautés pleinement du monde et interpellant ce monde

« De même que mon Père m'a envoyé dans le monde, moi aussi, je les envoie (...).

Ils ne sont pas du monde comme je ne suis pas du monde »

Évangile selon saint Jean 17, 17-19

[III.12] Aucune communauté chrétienne ne vit pour elle-même. C'est dans ce monde du vingt et unième siècle qu'elle doit témoigner :

- en repérant les attentes des hommes et des femmes d'aujourd'hui, leurs souffrances et leurs joies ;
- en connaissant ce monde dans ses diverses cultures : le comprendre de l'intérieur permet de rendre compte de sa foi dans un langage compréhensible aux hommes de ce temps ;
- en tenant compte des conditions de vie actuelles : la grande mobilité, la différence des rythmes de vie incitent à des propositions d'Église diversifiées, plus adaptées à ces réalités ;
- en ne désertant pas les lieux où la présence chrétienne est bien faible et où le synode ressent une urgence missionnaire.

[III.13] Le monde actuel est complexe : il est marqué par une profonde sécularisation, une requête d'autonomie, un rapport différent à l'autorité, des nouvelles questions autour de la bioéthique, de l'économie mondiale, de l'écologie, de l'immigration, etc. C'est dans ce monde que les chrétiens sont appelés à vivre de la foi, à en témoigner et à trouver les moyens adaptés pour la partager et la proposer.

[III.14] L'Évangile ne donne pas de réponses toutes faites :

- nos communautés ressentent le besoin de se former pour savoir se situer face à ces questions et en repérer les enjeux évangéliques ;
- elles peuvent également être des lieux pour susciter, ouvrir un dialogue, donner des éléments de réponse, éveiller à une conscience plus évangélique, être source d'espérance.

[III.15] C'est la crédibilité de notre Église qui est en jeu à travers la qualité de notre présence et de notre interpellation au cœur de ces questions de société : nous mesurons l'urgence de répondre à ce défi, nous reconnaissons nos pauvretés, notre manque d'audace à témoigner. Le synode nous appelle à être inventifs et audacieux pour mieux y répondre.

2.4.- Des communautés reflétant l'image de l'Église

[III.16] Une communauté chrétienne, pour être authentiquement présente au monde, doit témoigner en vivant les valeurs évangéliques. Elle doit pouvoir reconnaître ses imperfections et ses limites. Les communautés chrétiennes souffrent de l'image négative, moralisante et dogmatique que leur renvoient les médias, l'opinion et même souvent leur entourage. L'« autorité » du message de l'Église vient aussi de la prise en compte du vécu et de la sensibilité du peuple chrétien et des non-chrétiens, d'où la nécessité, dans nos communautés, de favoriser des lieux de débat sur des questions de société, selon des formes à inventer.

[III.17] Alors que l'expérience de notre vie ecclésiale est la découverte d'un chemin de bonheur, de vraie liberté dans l'Esprit, nos communautés éprouvent fortement le désir de révéler au monde le visage de liberté et de compassion du Christ de l'Évangile reflétant l'amour du Père. Ce chemin de bonheur n'est pas une voie de facilité. Le message de l'Évangile est exigeant : il nous faut vivre cette tension difficile.

3.- Communautés aux divers visages

« Les dons de la grâce sont variés mais c'est toujours le même Esprit »

1^{ère} Lettre de saint Paul aux Corinthiens 12, 4

[III.18] À l'image du corps humain formant un tout composé de plusieurs membres ayant chacun sa fonction propre, la communauté chrétienne prend des formes diverses. Loin de nuire à l'unité du Corps, c'est au cœur de cette diversité que se manifeste la richesse d'une Église missionnaire reflétant les différents dons de l'Esprit.

[III.19] Cette pluralité est révélatrice de notre société : face à la requête d'autonomie de la personne et la tentation récurrente de l'individualisme, face à l'anonymat ou à la solitude, à la mobilité et à la précarité du travail, se manifeste le besoin de retrouver des liens dans des groupes où les cheminements personnels et diversifiés seront sans cesse reconnus.

[III.20] Nous avons défini les 4 critères qui permettent d'identifier une communauté comme étant une communauté d'Église; regardons maintenant ce qui détermine la communauté.

D'une part les **communautés instituées**, liées à l'organisation propre de l'Église. Il s'agit des communautés locales à l'intérieur de la paroisse et des communautés présentes dans un lieu déterminé (aumôneries d'enseignement, d'hôpital, de prison, etc.). L'appartenance à ces communautés est naturelle

D'autre part, les **communautés associatives**, librement constituées. Elles viennent de l'initiative des fidèles et de leur capacité à s'associer. Il s'agit des communautés religieuses ou de groupes de chrétiens partageant une même sensibilité religieuse, un même projet spirituel, pastoral ou liturgique. L'appartenance à ces communautés est libre et volontaire.

3.1.- Les communautés locales liées à un territoire géographique

[III.21] Dans un quartier, un village, une ancienne paroisse, des chrétiens se retrouvent pour des temps de prière, pour la célébration de sacrements comme les baptêmes, les mariages, ou encore pour les funérailles, pour des services ou des moments conviviaux. Ces communautés sont le reflet d'une réalité humaine et sociale.

⇒ Les communautés locales se rassemblent également pour des actions de solidarité et de fraternité.

[III.22] La dimension géographique reste la caractéristique fondamentale, quoique non exclusive, d'une communauté d'Église, la paroisse étant appelée à faire la **communion** entre ses diverses communautés locales.

Pour faire vivre et témoigner de l'Évangile, certaines paroisses rurales rencontrent des difficultés auprès des personnes éloignées géographiquement ayant pour conséquence de provoquer un isolement, voire une rupture avec leur communauté locale. Il serait alors souhaitable d'organiser des temps de prière à l'occasion de temps particuliers : Avent, Carême, Toussaint, mois de mai, etc.

⇒ Les paroisses s'engagent fermement à soutenir les communautés locales qui existent actuellement, à leur donner les moyens de vivre et de témoigner de l'Évangile.

Chaque communauté locale correspond à un lieu précis de la paroisse dont les limites dépendent des réalités locales et des forces vives ecclésiales dont elles disposent.

⇒ Le synode souhaite que les paroisses favorisent l'émergence et la constitution de telles communautés.

[III.23] Dans d'autres localités, des chrétiens expriment fortement le désir de tels regroupements mais le petit nombre de ceux qui sont prêts à s'investir rend ces projets difficiles dans leur réalisation.

[III.24] La réalité de vie et la qualité des liens sont essentielles pour que ces communautés soient de véritables signes d'Église.

⇒ Souples mais fragiles, ces communautés locales peuvent être créées ou disparaître selon les besoins et les forces en présence.

3.2.- Les communautés de chrétiens par lieux ou réalités de vie

[III.25] Plusieurs lieux de vie permettent une réelle vie de communauté : des établissements catholiques d'enseignement, des aumôneries de jeunes de collèges ou de lycées, des aumôneries d'hôpital, de prison, parfois aussi de maisons de retraite. Ces réalités peuvent marquer des étapes importantes ou des épreuves de la vie, répondre à une attente profondément humaine d'écoute et de reconnaissance et à un vrai questionnement. Dans ces lieux, chacun peut, en fonction de sa propre histoire, progresser dans sa foi et sa recherche de Dieu au contact des autres.

[III.26] Tout lieu de vie ne permet pas automatiquement la mise en place d'une réelle communauté d'Église : il lui faut répondre aux 4 critères définis auparavant, être une véritable communauté humaine, avec une vie partagée et le souci d'être une famille d'Église, Dieu étant au centre.

[III.27] Dans le souffle de Vatican II, ces communautés vivantes où chacun prend sa part dans l'animation, prêtres, religieux, diacres, laïcs, se sont développées et reflètent un nouveau visage d'Église.

[III.28] Si la richesse de tels lieux est indéniable, leur réalité et leur avenir sont fragiles car leur accompagnement demande des chrétiens disponibles et formés. Il convient d'aider ces communautés en tissant des liens avec d'autres communautés, par le soutien d'autres chrétiens, par une aide matérielle et financière.

Il convient également de continuer à fonder, en osant appeler des animateurs, pour des mandats précis, afin de respecter leurs autres engagements, et à les accompagner dans leur mission.

[III.29] Le synode veut encourager de tels lieux d'Église si précieux, souligner la nécessité de les soutenir, de les développer. Il convient de susciter des aumôneries dans d'autres réalités importantes de la vie actuelle. Soyons conscients de notre responsabilité de baptisé pour cet engagement de présence et d'écoute.

⇒ Le synode souhaite que soit renforcé le lien entre la paroisse et les différentes aumôneries (établissements catholiques d'enseignement, aumôneries de l'enseignement public et aumôneries universitaires). Ces aumôneries pourront unir leurs forces et mener des projets communs.

3.4.- Groupes de chrétiens unis par une même sensibilité spirituelle

[III.30] Certains groupes de chrétiens, liés par une sensibilité ou un projet spirituel, pastoral ou liturgique, ont une place bien précise au sein de la paroisse. Ces groupes seront reconnus comme de réelles communautés chrétiennes selon les critères ci-dessus.

- ⇒ Les communautés associatives trouvent leur communion ecclésiale soit dans la paroisse soit au niveau du diocèse.
- ⇒ La paroisse reconnaît la richesse apostolique de ces communautés en son sein. Elle rend visible la présence de ces communautés. Elle veille à ce qu'elles puissent trouver leur place dans la vie paroissiale. Elle veille à ce que les communautés associatives et les communautés instituées puissent s'enrichir mutuellement avec leur spécificité.

[III.31] Il revient à ces groupes constitués de se situer par rapport aux 4 critères qui définissent une communauté d'Église. Ils doivent témoigner d'une vraie vie de communauté, se situer dans la paroisse comme l'une des communautés. Ils retrouvent la paroisse réunie lorsqu'elle vit une célébration eucharistique unique. Un des membres fait partie de l'équipe pastorale de la paroisse pour représenter sa communauté dans la mise en œuvre du projet pastoral de la paroisse.

[III.32] Par conséquent, ces groupes de chrétiens peuvent prétendre aux droits et devoirs d'une communauté d'Église tels qu'ils sont définis dans le synode, en particulier l'organisation des ministères au sein de la communauté.

[III.33] Nous invitons ces groupes de chrétiens, véritables communautés d'Église, à trouver dans la paroisse de leur lieu d'insertion « le signe et le moyen de leur communion avec l'Église diocésaine »⁸⁴.

- ⇒ C'est dans la paroisse que les communautés instituées vivent la communion entre elles et avec l'Église diocésaine.
- ⇒ Les lieux de vie (établissements catholiques d'enseignement, aumôneries d'enseignement public, aumôneries d'hôpital ou de prison, etc.) peuvent être des communautés reconnues comme telles et sont en communion avec la paroisse et les autres communautés.

⁸⁴ COMMISSION THÉOLOGIQUE, Fondements et perspectives, page 36.

⇒ Les communautés associatives trouvent leur communion au niveau de l'Église diocésaine mais vivent une réelle communion avec les autres communautés et la paroisse.

4.- Vie de la communauté

« Ils étaient fidèles à écouter l'enseignement des apôtres et à vivre en communion fraternelle, à rompre le pain et à participer aux prières » Actes des Apôtres 2, 42

[III.34] Les communautés doivent refléter une véritable vie d'Église avec ses dimensions fondamentales de fraternité et de solidarité, ancrées dans la lecture de la Parole de Dieu et la vie de prière, annonçant l'Évangile dans un souci de visibilité. Elles doivent être le lieu des initiatives. Le synode exhorte les chrétiens à redoubler d'imagination et d'initiative pour donner à leur communauté de vivre et témoigner de l'Évangile. Les paroisses aideront les chrétiens à mettre en œuvre leurs initiatives, lorsqu'elles demeurent au service de la communion de toute la paroisse.

4.1.- Place de la Parole de Dieu et de la prière

[III.35] Aucune communauté ne se réunit pour elle-même ; dans la fidélité aux apôtres et à la tradition de l'Église, c'est le Christ qui la convoque. C'est à travers l'écoute et la méditation de la Parole qu'une communauté se structure, se nourrit et grandit dans sa foi. C'est ainsi qu'elle est missionnaire.

- Le synode invite les chrétiens, lorsqu'ils se réunissent, à prier autour de la Parole de Dieu.

[III.36] Le concile Vatican II a remis en valeur la place essentielle de la Parole de Dieu et notre assemblée synodale se réjouit devant la soif manifestée par les chrétiens de se nourrir de l'Écriture. Le désir de formation pour mieux la comprendre et la vivre s'est notamment exprimé fortement lors du Congrès *Ecclesia 2007*.

[III.37] Nombreuses sont les propositions évoquées lors de la préparation du synode ou les initiatives déjà mises en œuvre :

- oser commencer nos rencontres fraternelles par un véritable temps de prière et de louange, centré sur l'Évangile.
- être assidu à la lecture de la Parole pour grandir dans une relation personnelle au Christ et pour partager entre fidèles les fruits de cette lecture de foi.
- favoriser des temps de partage de la Parole avant la messe ou en semaine.

par la Parole, etc.

- inviter les équipes de préparation de la liturgie à prendre le temps de se laisser interpeller ensemble

Une communauté locale doit se rassembler régulièrement autour de la Parole de Dieu.

[III.38] Proposer l'Évangile largement, le lire à plusieurs dans des petits groupes, se laisser travailler par lui, etc., sont autant de projets que le synode veut encourager fortement.

Pour tenir compte des nouveaux modes de vie où l'engagement à long terme peut être un frein à l'engagement, il est sage de faire des propositions limitées dans le temps : partage une fois par semaine autour de l'Évangile du dimanche pendant le temps de l'Avent ou du Carême, en petites équipes, pour permettre la prise de parole de chacun en invitant au-delà des habitués de la paroisse, les personnes satellites de celle-ci⁸⁵, etc.

[III.39] N'en restons pas au désir. N'ayons pas peur d'avoir l'initiative d'un temps autour de la Parole de Dieu. Soyons audacieux dans notre foi, tout en restant lucides sur notre petit nombre. N'ayons pas peur d'élargir notre invitation aux chrétiens nouveaux venus, en recherche de sens. Permettons à ces temps de prière de nous transformer et de nous renvoyer au monde.

4.2.- Fraternité

[III.40] Selon le récit des Actes des Apôtres, la croissance rapide des premières communautés chrétiennes est bien le fruit d'un amour rayonnant vécu entre les personnes. C'est par cette qualité d'amour les uns envers les autres qu'une communauté chrétienne peut porter témoignage.

[III.41] Celle-ci s'exprime par :

- sa capacité à accueillir, écouter et accompagner dans la durée ceux qui, pour différentes raisons, frappent à sa porte ;
- sa faculté à tisser des liens chaleureux et fraternels entre les membres, par des moments gratuits de convivialité, par une attention aux personnes isolées, par son souci de rejoindre toutes les générations ;
- l'humilité et la joie de ses membres, heureux d'être aimés de Dieu ;
- le respect et la reconnaissance de la personnalité de chacun, le souci de vérité les uns envers les autres, la faculté à ne pas porter de jugement mais à se pardonner mutuellement.
- [III.42] Cet amour mutuel a sa source non d'abord dans nos propres forces, mais dans notre relation au Christ : découvrir que nous sommes aimés personnellement, au creux même de nos fragilités, nous apprend à grandir peu à peu dans l'amour du prochain.
- [III.43] Cette expérience de fraternité donne alors soif de Dieu et peut être signe du Royaume déjà-là et à venir ; bien des communautés de notre diocèse, si modestes soient elles, essaient de vivre déjà de cet amour mutuel reçu de Dieu.
- [III.44] Avec humilité, nous reconnaissons parfois que nos communautés ne reflètent pas assez cette vraie fraternité : par un manque d'attention ou de charité envers tel membre ou tel groupe, lorsqu'un service est accaparé et devient une prise de pouvoir.
- [III.45] Le synode nous invite à nous laisser convertir les uns les autres pour peu à peu correspondre à cette interpellation du Christ: « À ceci tous vous reconnaîtront pour mes disciples: à l'amour que vous aurez les uns pour les autres » ⁸⁶.

⁸⁵ Parents d'enfants catéchisés, personnes repérées à l'occasion d'une inhumation, d'une préparation au baptême ou au mariage.

⁸⁶ Jn 13, 35.

4.3.- Solidarité avec les plus pauvres

- [III.46] À la suite du Christ qui s'est fait proche des plus petits, nos communautés doivent témoigner de cette priorité de présence aux plus fragiles.
- [III.47] Dans notre société, les visages de cette pauvreté sont multiples et se manifestent de bien des manières, dont voici quelques formes :
- en cette période de crise financière, le nombre de personnes vivant la réalité du chômage ou la précarité de l'emploi ne cesse d'augmenter, en particulier chez les jeunes ;
- des personnes sont touchées par le handicap, la maladie ou le deuil d'un proche et sont souvent très démunies pour y faire face ;
- d'autres vivent une grande solitude : personnes âgées isolées, hommes ou femmes seules à la suite d'une séparation de couple ou d'un veuvage ;
- certains se sentent exclus de notre société : immigrés, SDF, etc. ;
- d'autres se sentent en marge de l'Église : divorcés, remariés ou non, prêtres ou religieux ayant quitté leur ministère ou leur monastère, etc.
- [III.48] Autant de situations de fragilité, de détresse, de souffrance qui doivent interpeller l'attention et l'intervention de nos communautés aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- [III.49] Ces personnes en souffrance font partie de nos communautés. Quand elles viennent frapper à notre porte, ce sont nos capacités d'accueil, d'écoute et d'accompagnement dans la foi qui sont en jeu.
- [III.50] Des membres de nos communautés s'engagent aussi au sein d'organisations extérieures à l'Église. Le synode veut souligner et encourager tous ces efforts déjà entrepris par nombre de chrétiens qui manifestent un témoignage de foi authentique.

4.4.- Visibilité de nos communautés

« Celui qui a vraiment rencontré le Christ ne peut le garder pour lui-même, il doit l'annoncer »

JEAN-PAUL II, Lettre Apostolique Novo Millenio Ineunte, nº 40

- [III.51] Nous ne sommes plus en période de culture chrétienne mais en période de mission : nous sommes confrontés à la fois à un contexte d'indifférence religieuse où la foi chrétienne est reléguée hors du champ social, dans le domaine privé, au nom de la laïcité, à une perte de mémoire culturelle chrétienne et, en même temps, à la montée de nouvelles quêtes spirituelles.
- [III.52] Dans le même temps, nous restons marqués dans nos mentalités chrétiennes par une culture de « l'enfouissement » de notre foi, par une conception restrictive de la laïcité ou par la peur d'un prosélytisme qui ne respecterait pas la liberté de l'autre.
- [III.53] Pourtant le seul témoignage de vie ne suffit pas. Nous devons rendre compte ouvertement de Celui qui nous fait vivre en faisant connaître la personne du Christ et en osant dire les effets bénéfiques de la foi chrétienne dans nos vies d'homme et de femme.
- [III.54] La foi chrétienne comporte des implications éthiques qui doivent être vécues et exprimées publiquement : elles disent une manière d'être homme qui, nous le croyons, est

source de bonheur personnel et favorise une vie meilleure ensemble dans le respect de la dignité de chacun.

[III.55] Notre assemblée synodale se réjouit des propositions nombreuses de nos communautés pour oser annoncer publiquement notre foi en étant respectueux de la laïcité de notre société⁸⁷. Elles sont de différents ordres et visent divers objectifs.

⇒ Le synode invite les paroisses à oser annoncer publiquement la foi par toutes sortes de moyens.

Une paroisse pourrait se fixer au moins une fois par an une action de visibilité qu'elle pourrait réaliser dans le cadre de ses activités pastorales :

- ouvrir des lieux chrétiens bien identifiés où peuvent s'exprimer les questions de tous ordres ;
- être présent aux débats de société et proposer nous-mêmes des échanges sur des sujets existentiels en étant clairement identifiés comme chrétiens ;
- mettre en valeur le trésor et la beauté de nos églises ;
- organiser des manifestations significatives de notre message chrétien : théâtre religieux, actions en faveur d'un monde solidaire, etc. ;
- soigner nos célébrations, la beauté de la liturgie, le climat d'authenticité de la prière, le caractère joyeux de notre foi ;
- laisser des églises ouvertes, signe d'une Église ouverte, accueillante et appelante.

Pour répondre à cette mission ayons l'audace de l'Esprit Saint pour solliciter tous les chrétiens quelle que soit leur place dans l'Église. Le recensement de ces propositions sur le site diocésain permettrait de mutualiser ces bonnes pratiques.

[III.56] Autant de propositions à encourager en discernant les priorités pastorales et à quel niveau du diocèse de tels projets doivent être portés : si les communautés peuvent en pressentir le besoin, unissons nos forces au niveau de la paroisse ou même du diocèse.

[III.57] Cela invite à une meilleure communication et communion entre les diverses communautés : nous avons besoin les uns des autres, il serait bon de cultiver des liens entre les différents acteurs de la pastorale (paroisses, services, mouvements), de prendre les moyens de se rencontrer, de faire circuler l'information à travers les moyens de communication diocésains et paroissiaux.

Une personne pourrait porter le souci de la coordination et de la communion entre les services et les mouvements, au niveau paroissial et diocésain.

^{87 -} Théâtre de rue, par exemple : Noël aux fenêtres.

⁻ Courant d'Art.

⁻ Présence d'un stand de l'Église dans les salons du mariage.

⁻ Défilé du mardi gras : des enfants du caté des paroisses qui défilent déguisés en Saints.

⁻ Crèche de Noël, chemin de croix extérieur.

⁻ Présence de la paroisse ou du diocèse au cœur des fêtes populaires : Foire Saint-Romain, marché de Noël, stand du diocèse à l'Armada, etc.

⁻ Festival de la jeunesse, opération Lumière de Bethléem.

⁻ Actions publiques de solidarité : Cercle du silence, manifestions pour les gens de la rue, les étrangers.

⁻ Caravane des vocations.

⁻ Messe télévisée, spectacle de jeunes.

⁻ Procession lors des messes de la mer.

⁻ Journée des Béatitudes. L'attention aux pauvres élargie à ceux désignés par les béatitudes. Une journée du Bonheur. « Heureux êtes vous ».

⁻ Vivre la journée de la paix comme « Communauté de la Paix ».

[III.58] La paroisse permet cette communion entre les communautés chrétiennes, ainsi qu'avec l'Église universelle, tout particulièrement dans la célébration eucharistique. Le lien de ces communautés à la paroisse permet de mettre en lumière leur réel caractère ecclésial. C'est ainsi que ces groupes de chrétiens seront partie intégrante de la structure ecclésiale, une des communautés en communion à l'intérieur de la paroisse.

4.5.- La communication de nos communautés

« Le semeur est sorti pour semer sa semence » Évangile selon saint Luc 8, 5

[III.59] La communication a pour mission de créer les conditions les meilleures pour que les hommes puissent vivre des situations directes de communication : rien ne remplace la rencontre, le dialogue, entre chrétiens comme entre tous les hommes. Les outils de communication sont mis au service de la rencontre, de la relation, à l'intérieur de la paroisse et entre les membres des différentes communautés qui la composent.

Chaque paroisse met en place une équipe en charge de la communication.

[III.60] Les principaux outils sont :

- la radio : toutes les informations paroissiales susceptibles d'intéresser un grand nombre doivent être transmises à RCF.
- Internet.
- le bulletin ou journal paroissial, outil de communication et d'information : puisque, dans la majorité des paroisses, il est distribué à tous les habitants du ressort de la paroisse, pratiquants ou non, chrétiens ou non, il serait bon, de temps en temps, d'effectuer une distribution en porte à porte, (par quartier, par village). C'est une méthode très efficace d'entrée en relation.
- la feuille dominicale hebdomadaire ou mensuelle : son contenu est très variable d'une paroisse à l'autre ; il est nécessaire d'y faire figurer tous les renseignements pratiques relatifs à la paroisse se ; avant chaque célébration, elle est distribuée personnellement à chacun, avec un mot d'accueil.

[III.61] Les lieux : l'église.

À l'intérieur, il est bon de mettre à la disposition des visiteurs un historique de l'église, avec une description architecturale et liturgique; l'édifice étant un élément du patrimoine, souvent bien entretenu par les communes, il convient de le mettre en valeur; on pourra entretenir un panneau d'information comportant tout ce qui concerne la vie paroissiale⁸⁹. Le lieu doit être propre et vivant.

A l'extérieur, on pourra confectionner des calicots saisonniers informant sur les temps de l'année liturgique, les événements diocésains. Signe de reconnaissance, le logo diocésain⁵⁰ accompagne le logo paroissial. Un panneau doit indiquer, sur un support mobile et aisément modifiable, le nom du lieu, la paroisse d'appartenance (ou de rattachement), les heures d'ouverture du secrétariat, les adresses postale et électronique, les numéros de téléphone, fax, les coordonnées de la personne-relais du village ou du quartier.

⁸⁸ Presbytère, secrétariat, n° de téléphone, site, courriel, heures de permanence, etc.

⁸⁰ Nom du curé, membres de l'équipe pastorale de paroisse, groupes existants et leurs responsables, etc.

⁹⁰ À définir et pourquoi pas par concours ?

N.- Au service de la mission

« Cependant la Parole de Dieu se répandait et progressait » Actes des Apôtres 12, 24

[IV.1] La communauté chrétienne trouve son origine dans la communauté des disciples réunis par Jésus. Ceux-ci partagent la vie de Jésus, suivent ses enseignements, écoutent la Parole de Dieu, sont témoins des signes du Royaume qu'Il accomplit, découvrent sa charité et son attention pour les plus petits. Puis Jésus les convie à poursuivre sa mission en communion avec Lui.

[IV.2] Aujourd'hui encore, l'Église reçoit cet appel du Christ à porter sa mission pour que la Parole de Dieu se répande par toute la terre et au cœur de chaque personne et pour que le projet de Dieu envers chaque être humain puisse se réaliser. Cet appel ne concerne pas seulement la structure hiérarchique de l'Église mais bien chaque baptisé, chacun selon son état, sa fonction et ses charismes. C'est ainsi que les communautés religieuses doivent être concrètement reconnues dans le diocèse et les paroisses comme lieu de vie avec le Christ. Elles pourront partager ce qui est au cœur de leur vie. Elles ont un rôle spécifique qu'il faut encourager. Mieux connues et intégrées, elles conduiront chaque famille à porter ce souci d'éveiller et de prier pour les vocations religieuses et sacerdotales.

[IV.3] Le monde dans lequel nous vivons change très vite. La vie de l'Eglise revêt de nouveaux contours, la pratique religieuse n'a plus toujours la même forme, le nombre de prêtres diminue sensiblement, nos communautés prennent conscience de la mission de chaque fidèle baptisé. L'enquête de situation réalisée à la fin de l'année 2008 reflète ces évolutions. Nos paroisses, communions de communautés, sont devenues très grandes tout en essayant de vivre une convivialité et une réelle proximité.

[IV.4] Notre organisation ecclésiale s'est pendant longtemps appuyée sur le ministère du prêtre comme s'il était le seul acteur de la mission de l'Église. Avec toutes les évolutions que peut connaître notre Église, il importe de réajuster notre organisation à la réalité présente afin que l'Évangile résonne aujourd'hui et demain au cœur de notre monde.

1.- Services et ministères dans la paroisse

1.1.- Les multiples tâches de la vie paroissiale

[IV.5] L'Église est l'affaire de tous, comme une vraie famille où chacun a sa place et remplit sa mission propre. Les domaines d'implication dans la vie de l'Église sont nombreux et chacun peut, selon ses compétences, pour un temps donné, prendre pleinement sa part dans la mission. Il y a toujours un service à rendre ; tout baptisé doit pouvoir participer activement à la vie de la communauté, que ce soit dans la transmission de la foi et l'annonce de l'Évangile, dans l'aide et l'exercice de la charité, dans l'accueil, dans la liturgie, dans la gestion matérielle, etc. Nombreuses sont les personnes qui donnent de leur temps pour faire vivre leur paroisse et leur communauté. Sachons susciter et accueillir les tâches.

Soyons attentifs aux petites missions ponctuelles qui peuvent donner aux personnes de recommencer dans la foi : fleurir l'église, la décorer pour un temps particulier, travaux ponctuels de remise en état des locaux, affichage des informations dans l'église et à l'extérieur de l'église, mobilisation au moment

de la crèche de Noël, nettoyage de printemps, organisation d'une mini foire à tout pour autofinancer des activités paroissiales, etc.

[IV.6] Il importe que nos communautés permettent ces multiples participations à leur vie : il en va de leur aptitude à répondre aux multiples défis d'aujourd'hui. Nous avons évoqué les divers points d'attention pour que l'Église vive et témoigne de l'Évangile : l'Église doit apparaître comme un véritable lieu de vie où chacun se plaît à demeurer, où chacun vient non pas pour uniquement consommer un sacrement mais pour prendre part à la vie de Dieu telle qu'elle se communique dans la vie des hommes.

[IV.7] Nos paroisses doivent être vigilantes pour permettre à chacun de trouver sa place dans l'Église, pour que nul ne se sente exclu ou mis de côté, pour que chacun sente que le Christ et l'Église comptent sur lui dans la mise en œuvre de l'Évangile. Si cette interpellation concerne toute la paroisse, il sera bon qu'elle soit portée plus particulièrement par les communautés attentives à une plus grande proximité.

1.2.- Diverses missions pour la vie des communautés chrétiennes

[IV.8] Les communautés chrétiennes sont en lien avec la paroisse ou le diocèse ; elles sont invitées à vivre une réelle communion avec les autres communautés dans la paroisse. Dans la perspective des divers défis que doit relever une communauté dans la paroisse, voici quelques responsabilités qui apparaissent nécessaires pour que chaque communauté puisse vivre et témoigner de l'Évangile.

[IV.9] À la suite du Christ, l'Évangile nous presse d'être attentifs à la personne humaine, avec toutes ses attentes et tous ses besoins : la solidarité et la charité doivent être un point d'attention dans nos communautés, avec l'écoute, l'attention aux personnes seules et aux malades ; nos communautés sont appelées à être un véritable lieu de vie, une famille où chacun a sa place.

[IV.10] Au moment où il retourne vers son Père, Jésus envoie ses disciples porter la Bonne Nouvelle; aujourd'hui encore, l'Évangile nous presse d'annoncer la foi à temps et à contretemps; c'est ainsi que s'organise la catéchèse dans nos communautés, pour les plus jeunes comme pour les adultes, de même qu'une formation et une présentation organique du contenu de notre foi. Nos communautés doivent proposer la foi, participer à l'évangélisation. Ce souci concerne notre mission œcuménique ainsi que le dialogue interreligieux, notamment avec l'Islam et le Judaïsme. Il doit s'étendre et s'affirmer dans la rencontre avec les incroyants, les indifférents et les contradicteurs du christianisme

La paroisse a toujours à s'interroger sur les moyens qu'elle met en œuvre pour que cette annonce de la Bonne Nouvelle de Jésus puisse se faire. C'est à partir de là qu'une communauté se rassemble, se forme et se renouvelle. De même en est-il pour ce qui concerne les moyens de communication et la manière dont l'Église communique dans ce monde : il nous faut à la fois nous approprier et nous servir de ces nouveaux moyens sans pour autant les dévoyer!

[IV.11] Il ressort des équipes de préparation du synode une grande attention à la vie spirituelle : l'accès aux sacrements, en particulier l'eucharistie, la lecture et la méditation de la Parole de Dieu, la prière sous toutes ses formes. C'est le cœur de la communauté chrétienne.

[IV.12] Il importe de soigner la visibilité de l'Église.

Le synode propose que tout bâtiment religieux et/ou tout lieu de vie de communauté chrétienne soit signalé par des panneaux de voirie et par une signalétique commune à tout le diocèse dans un souci de visibilité.

Dans un même esprit, le synode invite le service de la communication du diocèse à réaliser une étude de faisabilité sur les renseignements paroissiaux pouvant paraître dans les supports des informations municipales. Il est entendu que ceci ne peut se faire qu'en lien avec les autres religions dans un souci de laïcité.

L'Église doit développer sa capacité à communiquer tout en étant consciente de ses limites financières.

[IV.13] Enfin, tout cela ne peut se réaliser que **sous la conduite d'un responsable**, garant de la mission tout entière.

1.3.- Le ministère dans l'Église

« Les dons qu'Il a faits aux hommes, ce sont d'abord les Apôtres, puis les prophètes et les missionnaires de l'Évangile et aussi les pasteurs et ceux qui enseignent. De cette manière, le peuple saint est organisé pour que les tâches du ministère soient accomplies et que se construise le corps du Christ » Lettre de saint Paul aux Éphésiens 4, 11-12

[IV.14] Il existe une tension positive permanente dans l'Église entre sa dimension de Peuple de Dieu, si bien mise en valeur par le Concile Vatican II, et sa constitution hiérarchique, l'une n'allant pas sans l'autre. C'est Dieu qui convoque les hommes à partager sa propre vie ; à la naissance de l'Église, le Christ lui donne ses fondations avec les apôtres à qui Il confie la charge de sa propre mission.

[IV.15] La paroisse s'organise en confiant des responsabilités à certains de ses membres. Un ministère est un service confié à un membre de l'Église par l'évêque ou par le curé.

⇒ Le synode souhaite la reconnaissance de ministères confiés à des fidèles laïcs pour répondre à la situation actuelle de l'Église diocésaine.

[IV.16] Dans la tradition de l'Église, il y a plusieurs formes de ministères. Tout d'abord, les ministères ordonnés (évêque, prêtres et diacres) : ils sont choisis et appelés pour remplir une mission dans l'Église, recevant un sacrement qui les ordonne à cette mission de façon définitive. D'autre part les ministères institués (lecteur et acolyte⁹¹) : ils sont conférés à des hommes de manière stable, puis aux clercs avant le sacrement de l'ordre⁹².

[IV.17] La situation actuelle de nos paroisses requiert que certaines responsabilités de la vie ecclésiale soient confiées à des chrétiens compétents sous le mode d'un ministère. Le ministère, ici, est une mission d'Église précise; il comporte une réelle responsabilité et n'est pas une simple suppléance; il s'agit d'une mission reconnue par la communauté et dans l'esprit de service de la communauté; il convient que cette mission ne soit pas tacite mais bien explicite, avec une lettre de mission donnée par l'évêque ou par le curé, en accord avec la communauté, un engagement dans la durée pour une certaine stabilité et limité par un mandat déterminé.

-

⁹¹ Celui qui accompagne le prêtre essentiellement dans le service de l'autel.

⁹² Code de droit canonique n° 230.

⇒ Le ministère peut être confié au laïc par l'évêque ou bien par le curé, selon le ministère.

Il lui faut être reconnu par tous : par l'institution ecclésiale, par les fidèles et, le cas échéant, par les autorités civiles. Le lien avec l'évêque ou le curé doit être perceptible : c'est lui qui propose la personne aux ministères correspondants, l'envoie en mission et, ensuite, l'accompagne dans sa mission.

[IV.19] La reconnaissance du ministère par l'évêque ou par le curé se fait par la notification de la nomination et par la célébration qui l'institue. Il importe que soient rendus visibles le nom et le visage des personnes qui reçoivent un ministère afin que la communauté les identifie en tant que telles.

[IV.20] Les conditions de réception et d'exercice du ministère varieront selon le ministère lui-même ; cependant, certains éléments resteront valables quel que soit le ministère : adéquation entre la mission et la vie personnelle du laïc. Il convient de mettre en lumière la dimension plus collégiale d'exercice de la mission : la mission n'est pas le fait d'une personne individuelle mais bien celui de l'Église tout entière qui la confie de manière pleine et définitive à ses ministres ordonnés, et, de façon précise et temporaire, à tel ou tel membre de la paroisse.

[IV.21] On associe trop souvent un ministère à un pouvoir, pour les ministres ordonnés comme pour les laïcs; le ministère est lié à la dimension de service ou dimension diaconale. Les diacres permanents nous rappellent cette dimension de service dans l'Église, ayant été ordonnés pour ce ministère. L'exercice d'un ministère doit permettre l'implication du plus grand nombre à la vie de l'Église et multiplier les lieux de service afin que chacun puisse prendre sa part dans la mission.

[IV.22] Si la dimension collégiale empêche une personnalisation trop marquée de la mission, la dimension spirituelle est également fondamentale. Celle-ci se manifeste notamment par le fait de porter sa mission dans la prière et avant tout par la sanctification personnelle. Nous recevons une mission en raison de notre être de baptisé: notre baptême a besoin de s'épanouir dans une relation personnelle avec Dieu. Divers moyens sont à notre disposition: la vie sacramentelle, la lecture et la méditation de la Parole de Dieu, la Liturgie des Heures, l'adoration, le chapelet, etc. Chacun saura trouver le moyen qui lui convient, sans oublier la priorité des sacrements et de la Parole de Dieu.

[IV.23] Le ministère requiert une **formation adéquate** pour que la personne soit en mesure de bien remplir la mission qui lui est confiée. Il sera bon que la formation permanente organise une formation en conséquence, selon les domaines de responsabilité ; cette formation sera adaptée aux besoins locaux et organisée de façon décentralisée si besoin. De même que le FLER⁹³ avait pour objectif de former des laïcs en responsabilité, cette formation pourra donner aux fidèles les éléments nécessaires afin qu'ils puissent assumer les ministères qui leur seront confiés, ainsi que toutes les missions de communication nécessaires à la vie de la communauté (écoute, accueil, etc.)⁹⁴.

⁹³ Formation des Laïcs En Responsabilité.

⁹⁴ Cf. paragraphe [I.66].

1.4.- Organisation des ministères dans la paroisse et ses communautés

[IV.24] La paroisse assure la catéchèse, la préparation aux sacrements, l'organisation caritative. Elle prend part, dans la limite de ses moyens tant humains que matériels et financiers, à la dimension ministérielle de l'Église. La communauté locale assure un rôle de proximité évangélisatrice.

La vie propre de la communauté locale se constitue autour des groupes de prière, de l'exercice de la charité, des actions de proximité, de la présence aux évènements publics locaux. Il faut tenir compte de l'affectif, de l'histoire, des racines, de la sociologie de chaque communauté locale.

Il s'agira de profiter des fêtes patronales ou autres évènements de chaque communauté locale pour convier l'ensemble de la paroisse et faire en sorte que les communautés locales se connaissent entre elles pour constituer une paroisse, communion de communautés.

De même, les groupes de prières peuvent se constituer à l'initiative d'une communauté locale mais être ouverts aux membres des autres communautés locales de la même paroisse.

⇒ Les paroisses s'efforcent de célébrer les sacrements de baptême et de mariage, ainsi que les funérailles, dans les communautés locales.

Le synode prend acte que la célébration de l'eucharistie ne sera pas toujours possible de façon hebdomadaire dans toutes les communautés locales. L'organisation de la célébration eucharistique se gère au niveau de la paroisse.

[IV.25] La vie de chaque communauté est placée sous la conduite d'un responsable, un référent qui écoute, qui est proche, qui s'entoure d'une petite équipe en fonction des ressources humaines de la communauté. Il fait en sorte que la communauté vive et témoigne de l'Évangile.

⇒ Le synode souhaite la reconnaissance d'un ministère de responsable pour chaque communauté locale.

Dans tous les cas, il pourra s'appuyer sur les laïcs en responsabilité ecclésiale, nommés par le curé et agissant à l'échelle de la paroisse, voire du doyenné, pour l'une ou l'autre des missions fondamentales de la paroisse.

[IV.26] Ce ministère de responsable de communauté, en lien avec le curé, est nécessaire pour que la communauté puisse vivre et remplir sa mission. Le synode choisit de reconnaître cette responsabilité comme ministère laïc, avec une véritable autorité dans la gestion de la vie de la communauté. Le fidèle en charge de ce ministère veille à la vie de la communauté. Il veille à la communion au sein la communauté comme avec la paroisse. Il s'assure que les différentes autres misions sont bien assurées dans la communauté, avec l'aide de ceux qui assurent la responsabilité de ces missions au niveau de la paroisse.

[IV.27] Certaines missions ont été mises en lumière dans le synode.

En premier lieu, il nous semble important qu'à l'échelle de la paroisse, un laïc en mission ecclésiale veille spécifiquement à la qualité de l'accueil dans la paroisse et, en lien avec chaque responsable de communauté, à la qualité de l'accueil dans chaque communauté locale.

Cette personne aura plus particulièrement la charge de mettre en place des actions permettant à tous (fidèles ou nouveaux arrivants) de se sentir intégrés dans la famille paroissiale et de bénéficier d'un contact privilégié. Il s'agit de faire de chacune des communautés un lieu d'accueil et d'ouverture. La

mission d'accueil permet de proposer et de synthétiser pour tous l'ensemble des ressources de la paroisse⁹⁵. Cette mission développe une vue d'ensemble sur toutes les attentes de la paroisse.

Dans cette mission est intégré l'ensemble des actions relevant de la culture et du tourisme, en particulier pour la mise en valeur des bâtiments et de leur histoire, pour que les églises soient ouvertes et accueillantes.

[IV.28] Ensuite, la mission de la **charité** : le fidèle en charge de cette responsabilité, au niveau paroissial, veille à la dimension de solidarité de la communauté, est attentif à identifier les besoins et à coordonner les actions en ce sens. Il s'agit de faire de toutes les communautés un véritable lieu d'écoute où la charité est palpable et laisse transparaître sa bonne odeur : quiconque frappe à la porte doit découvrir qu'il est attendu et aimé.

La personne chargée de cette mission veille, avec chacun des responsables des communautés, à ce que les personnes seules et isolées ne soient pas oubliées, à ce qu'une entraide puisse s'établir entre les membres de chacune des communautés : visite aux malades, anticipation du vieillissement de la population, etc. Il faut redoubler d'imagination pour que la communauté apparaisse comme un véritable lieu de paix et de charité. Cette mission pastorale de la charité s'articule aussi avec la pastorale de la santé et les actions caritatives.

[IV.29] Puis, la mission de l'annonce : l'annonce peut prendre de multiples formes. La personne en charge de cette responsabilité veille à ce que la paroisse annonce l'Évangile et travaille en lien avec le responsable de chaque communauté pour que l'évangélisation soit une évangélisation de proximité.

En plusieurs lieux du diocèse ont jailli des initiatives d'évangélisation: les cours alpha, les cellules d'évangélisation, la visite aux habitants, etc. Il ne suffit pas d'attendre que l'on frappe à notre porte mais bien d'aller vers les autres pour leur annoncer la Bonne Nouvelle. Le synode souligne qu'étant entré dans une ère de rupture de transmission, la première annonce demeure une préoccupation essentielle qui relève de la responsabilité de chaque baptisé. La visibilité évangélisatrice, là où se trouve la communauté, peut apparaître comme une première annonce. L'éveil à la foi, la catéchèse, le catéchuménat, l'accompagnement spirituel, les témoignages, les démarches de pèlerinage, relèvent de la mission de l'annonce. Cette mission porte une attention particulière mais non exclusive aux jeunes et aux familles.

L'accès aux églises et la mise en valeur de ces lieux comme un véritable temple du Seigneur peuvent être une manière de témoigner dans le monde de la Bonne Nouvelle.

La personne en charge peut proposer ou rendre accessible une formation dans les domaines évoqués dans le premier chapitre. Il nous faut toujours mieux apprendre comment vivre en chrétien pour rendre compte de notre foi à nos contemporains dans le langage qui est le leur aujourd'hui.

Une réflexion doit être sans cesse menée pour mesurer l'inscription de nos propositions dans une société sécularisée. Un travail de réajustement est sans cesse à pratiquer dans ce domaine, au gré des évolutions de la société.

La personne ayant cette responsabilité de l'annonce veillera à réfléchir avec d'autres membres de la communauté aux moyens appropriés pour que cette mission soit assurée et trouve des expressions appropriées à l'époque et aux lieux. Ces initiatives sont toujours à prendre en lien avec le projet pastoral de la paroisse.

[IV.30] Ensuite, la mission de la **prière** : pour être ecclésiale, une communauté se réunit autour du Seigneur ; « un chrétien seul est un chrétien en danger » ; s'il est bon de se retirer seul dans sa chambre pour prier, il est vital de se réunir entre chrétiens pour prier ensemble. La personne en charge à l'échelle de la paroisse veille, avec l'appui des responsables de

⁹⁵ Quels lieux ? Quels services ? Quelles dates ? Quels horaires de permanence ? Quels contacts ?

communauté, à organiser des temps de prière dans la communauté locale. Ces communautés étant invitées à rejoindre l'eucharistie paroissiale le dimanche, des temps de prière sont organisés habituellement en semaine.

Les temps de prière peuvent être une liturgie vespérale (le chant des psaumes), une lecture priante de la Parole de Dieu. Le service de pastorale liturgique et sacramentelle est invité à proposer plusieurs formes de prière afin que chaque communauté puisse adopter celle qui convient le mieux à sa physionomie. Il est bon de privilégier l'utilisation des églises pour habiter ces lieux sacrés, signe de la présence de Dieu au cœur de nos communes. La personne en charge de cette mission peut faire connaître les initiatives de prière commune portées par tel ou tel fidèle de la communauté⁹⁶.

[IV.31] Enfin, le **souci matériel** : pour permettre la bonne marche des projets pastoraux, un fidèle laïc sera choisi pour porter le souci matériel à l'échelle de la paroisse, le bon entretien des bâtiments, notamment des églises, le suivi de travaux éventuels, la mise à disposition des moyens.

Ce chrétien est en lien avec le trésorier de la paroisse et le conseil paroissial aux affaires économiques pour évoquer les divers besoins afin que la paroisse, communion de communautés, puisse avoir les moyens de ses projets. Il a un rôle de recherche active de financement à toutes les échelles de la paroisse et dans toutes les ressources des communautés locales. Il s'agit d'une véritable mission, une attention concrète aux moyens mis à disposition de la mission, pour l'optimiser, la faciliter.

⇒ Sans reconnaître de nouveaux ministères pour ces missions, le synode demande aux paroisses d'intégrer ces priorités dans leur projet pastoral, en responsabilisant des fidèles laïcs pour leur mise en œuvre.

[IV.32] L'articulation entre la vie de la paroisse et la réalité des communautés est assurée par un partage adapté des moyens à l'échelle paroissiale et par la composition même de l'équipe pastorale qui se dote d'une grande mobilité intellectuelle et physique dans un esprit d'échange réciproque permanent entre les communautés. L'équipe pastorale est un lieu où l'on peut unir les proximités, un lieu où les communautés se rencontrent selon les besoins et les évènements de la vie paroissiale par le biais de leurs représentants.

Ainsi l'équipe pastorale est amenée à se déplacer en direction de toutes les communautés comme les communautés peuvent être amenées à se rassembler à l'église paroissiale. Les représentants des communautés vivent aussi dans cet esprit de mobilité.

[IV.33] Cette proposition d'organisation à l'échelle de la paroisse n'empêche pas à chaque paroisse de mettre en place des missions supplémentaires en fonction des ressources humaines qui lui sont propres et de ses priorités pastorales.

Il est essentiel que les laïcs en mission ecclésiale bénéficient de formations, d'accompagnement et d'échanges, à intervalles réguliers, à l'échelle diocésaine. Une évaluation de leur mission sera réalisée annuellement à la suite d'une assemblée paroissiale par exemple, elle pourra donner lieu à des réajustements, des réorientations de la mission si nécessaire. Ces laïcs en mission ecclésiale doivent se nourrir d'une vie de foi et de prière.

➡ Toute personne en charge de ministère doit rendre compte régulièrement de sa mission auprès de celui qui l'a envoyée.

⁹⁶ Partage biblique, chapelet, neuvaine, etc.

[IV.34] Le synode a repéré des défis missionnaires.

- ⇒ L'Église diocésaine reconnaît des ministères pour répondre aux nouveaux défis missionnaires.
- ⇒ Le synode souhaite la reconnaissance d'un ministère de coordinateur de la pastorale des jeunes au niveau du diocèse.

2.- Les acteurs de la mission

« Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, c'est moi qui vous ai choisis et établis afin que vous partiez, que vous donniez du fruit, et que votre fruit demeure. Alors, tout ce que vous demanderez au Père en mon nom, Il vous l'accordera » Évangile selon saint Jean 15, 16

[IV.35] L'Église n'est pas une société comme une autre : elle se reçoit de Dieu et trouve sa finalité en Dieu. Son organisation reflète le mystère qui la fonde et l'entoure. L'Incarnation, union parfaite de Dieu et de l'homme dans la personne du Christ, reste la clef de son organisation : l'Église est animée par l'Esprit Saint et insérée au cœur du monde. Il demeure une tension entre sa dimension divine et sa dimension humaine, tension qui apparaît lorsque l'Église cherche à se conformer à l'œuvre de Dieu tout en étant pleinement insérée dans le monde dans lequel elle vit.

[IV.36] C'est l'Esprit qui est à l'œuvre dans l'Église; cependant, l'Esprit rend participants les hommes pour réaliser l'œuvre du Père et conduire tous les hommes au Christ. Par l'Église, nous recevons donc notre mission de l'Esprit, mission que nous ne possédons pas mais qui nous est confiée. Appelés par le Christ, il importe de ne jamais nous sentir propriétaires d'une mission mais de mettre nos charismes au service de l'Église et du bien commun du Peuple de Dieu. Une responsabilité se reçoit d'un autre.

Le Christ nous dit : « N'ayez pas peur », « Va, ne crains pas », « Je suis avec vous jusqu'à la fin des temps ». Ainsi, nous devons oser faire ce même acte de confiance dans l'appel de personnes par l'accompagnement, par la formation, par la prière de la communauté, par une disposition d'écoute.

[IV.37] La vie de la paroisse et de ses communautés se structure autour de trois acteurs distincts : les baptisés au service de la mission, les laïcs en mission ecclésiale et les ministres ordonnés (diacres et prêtres, en communion avec l'évêque). Les communautés religieuses ont aussi toute leur place dans la vie et la mission de la paroisse.

2.1.- Les baptisés au service de la mission

[IV.38] La mission de l'Église n'est pas confiée à certains seulement, elle est liée à **l'être** de baptisé. Chacun doit prendre part à sa mission, chacun selon son état et l'appel qu'il reçoit. Il faut distinguer les diverses formes d'implication dans la vie paroissiale. Si les ministères sont clairement définis, il peut y avoir de multiples responsabilités sous des formes très différentes.

[IV.39] Au-delà des responsabilités, chacun peut prendre sa part de service dans la vie de l'Église pour ne pas être spectateur mais bien acteur de la vie de l'Église. Il est du droit de chaque fidèle d'avoir des initiatives pour faire vivre la communauté : la paroisse doit aider à la

bonne mise en œuvre des initiatives qui permettent de mieux vivre et témoigner de l'Évangile, tout en veillant à ce qu'elles ne détruisent pas l'unité paroissiale.

[IV.40] La paroisse veillera à proposer de multiples lieux d'implication des fidèles, notamment dans les mouvements et services, n'hésitant pas à proposer des petites responsabilités limitées dans le temps. La dimension diaconale ou de service doit être première, reflétant l'être même de l'Église, servante du Seigneur.

[IV.41] Le rôle des jeunes dans l'organisation et la vie de l'Église est très inférieur à ce qu'il devrait être. Les instances paroissiales doivent considérer comme essentiel que les jeunes (enfants, adolescents et jeunes adultes) aient leur part, en fonction de leurs goûts et centres d'intérêt, dans les activités de la paroisse.

[IV.42] Les responsabilités doivent tenir compte des domaines de compétence de chacun qui, s'ils n'entraînent pas automatiquement une responsabilité, sont un élément important dans la bonne marche de la vie paroissiale. Il faut veiller à ce que la responsabilité soit transmise, à ce que l'implication dans la vie de l'Église ne soit pas au détriment de la vie familiale, à ce que la formation soit adéquate, à ce que la mission reçue soit relue. La pratique du mandat limité dans le temps permet une juste liberté pour la paroisse comme pour la personne appelée.

Les modalités de nomination au sein de l'équipe pastorale de la paroisse doivent tendre à garantir une représentativité réelle de la paroisse et à favoriser une certaine stabilité lorsque les

- ➡ La paroisse confie largement des services et des responsabilités aux fidèles mais veille à les limiter dans le temps.
- ⇒ En confiant des responsabilités, la paroisse reste attentive aux domaines de compétence et à l'équilibre humain et familial de la personne.

curés changent.

[IV.43] Au-delà de l'engagement paroissial chaque fidèle doit vivre pleinement sa vocation baptismale : recevoir la vie comme un don de Dieu, soutenue et vivifiée par la prière et les sacrements, avec une place toute particulière pour la Parole de Dieu, témoigner dans le monde et annoncer la foi, pratiquer la charité et l'entraide.

2.2.- Les laïcs en mission ecclésiale

[IV.44] Les baptisés sont appelés à vivre pleinement de l'Évangile dans la fidélité à leur baptême. Leur statut leur donne droit à avoir des initiatives dans la vie de l'Église, à s'associer pour la mise en œuvre de ces initiatives, à être formés et soutenus dans leurs initiatives. Par ailleurs, le baptême leur donne de pouvoir être appelé aux instances de la mission et de recevoir des charges.

[IV.45] Parmi tous les baptisés au service de l'Évangile, certains sont appelés à recevoir une mission spécifique dans la vie de l'Église, recevant par-là une mission ecclésiale. C'est ainsi que le diocèse de Rouen reconnaît des ministères pour que les communautés puissent vivre et témoigner de l'Évangile.

Le synode demande qu'au cours des célébrations conduites par un laïc, ce laïc mandaté par l'Église puisse être clairement identifié par l'assemblée au moyen d'un signe visible (à définir) et parlant pour les non initiés⁹⁷.

[IV.46] Le ministère est une mission d'Église précise ; ses divers aspects et son mode d'exercice ont été définis dans la première partie du chapitre. Il s'inscrit dans la vie et l'organisation de l'Église. Il comporte une réelle responsabilité tout en étant confié par l'évêque ou par le curé.

[IV.47] Les femmes sont très présentes dans la vie de l'Église; il reste parfois une certaine tiédeur pour leur confier des responsabilités au même titre que les hommes. Nos paroisses seront attentives à donner à chacune et à chacun sa juste place.

2.3.- Les diacres

[IV.48] Parmi les fidèles certains sont ordonnés comme diacres, étant ainsi configurés au **Christ serviteur**. Nous considérons le développement du diaconat permanent comme une chance pour l'Église aujourd'hui. Les diacres manifestent que l'Église se met au service de l'humanité, au service du bien de l'homme ; ils manifestent également la dignité du travail comme étant une réelle participation à l'œuvre de la création.

[IV.49] Les diacres peuvent être insérés en tant que tels **dans le monde** du travail et de la vie des hommes, recevoir une mission particulière **dans la vie de l'Église** ou bien encore rendre des services spécifiques **dans la paroisse**. Lorsqu'ils sont mariés, ils témoignent avec leur épouse de l'importance de la vie de famille, première cellule d'Église où chacun peut grandir dans la vie humaine et dans la vie chrétienne.

[IV.50] Il est nécessaire de mieux connaître le diaconat. Malgré une présence des diacres plus visibles aujourd'hui, nombreux sont ceux qui ignorent la fonction et la place des diacres dans l'Église.

- ⇒ Le synode souhaite que le diocèse fasse mieux connaître le diaconat et accentue l'appel à ce ministère ordonné.
- ⇒ Le synode invite l'archevêque à préciser la mission spécifique du diacre dans notre diocèse aujourd'hui et les lieux où ce ministère sera particulièrement prophétique.

Aussi, pour mieux faire connaître ce ministère, le synode propose une présentation du diaconat permanent avec témoignage d'un diacre (et le cas échéant, si possible, de son épouse) dans chaque paroisse du diocèse. Celui-ci pourrait organiser un programme de visite dans les paroisses au cours de l'année à venir.

[IV.51] Ayant choisi d'ordonner toute sa vie au service de l'Église, le diacre a une place spécifique dans la paroisse. À son service il célèbre des sacrements. Il peut aider aussi au lien entre l'Église et les habitants de la paroisse.

Il serait bon que les communautés chrétiennes où se trouvent les diacres connaissent davantage la mission qui leur est confiée.

⁹⁷ Par exemple le port d'un scapulaire pour la conduite de funérailles.

2.4.- Les prêtres

[IV.52] Les prêtres ont toujours été au cœur de la vie paroissiale. Le plus petit nombre de prêtres comme la prise de conscience de la mission de chaque baptisé nous conduisent à repenser la manière dont s'exerce le ministère du curé au cœur de la paroisse. Les équipes de préparation du synode ont été très sensibles à recentrer le ministère du prêtre sur l'essentiel de son être et de sa mission. Le synode veut se faire l'écho de cette préoccupation. Nous devons cependant être attentifs à ce que tous les prêtres ne soient pas exclusivement mobilisés sur les paroisses. Les mouvements et les services sont aussi des communautés d'Église qu'il faut accompagner.

[IV.53] Le cœur du prêtre est son choix absolu du Christ, ce qu'il manifeste tout particulièrement lorsqu'il célèbre l'eucharistie alors il agit « *in persona Christi* ». Dans un contexte d'incompréhension à l'égard du célibat, il est important de rappeler la fécondité de cet état, « signe de cette vie nouvelle au service de laquelle le prêtre est consacré ; accepté d'un cœur joyeux, le célibat annonce de façon rayonnante le Règne de Dieu » La vie du prêtre s'articule autour de la prière et de son service de l'Église. Cependant, la lourdeur de la charge curiale ne permet pas forcément un juste équilibre. Il convient de donner au prêtre les moyens de réaliser son être et sa mission, entre autres dans le domaine du management.

« Le prêtre participe au sacerdoce du Christ ». Le synode demande que chaque prêtre soit ancré dans la Parole du Christ, seul fondement qui lui permet de réaliser son être et sa mission. Si le prêtre perd le Christ, il se perd lui-même, car c'est en Lui qu'il célèbre et accomplit l'eucharistie.

Qu'à travers la retraite spirituelle il se mette à l'écoute active de la Parole de Dieu, car c'est le moyen nécessaire et indispensable pour construire le Corps du Christ et hâter sa venue. Fort de ce temps d'écoute, il pourra vivre mieux sa charge et ordonner ses choix pastoraux, sans qu'il s'estime soumis à la lourdeur de sa mission. Il relira régulièrement sa lettre de mission.

Qu'il sache qu'en étant accompagné, il apprendra à accompagner. Il progressera ainsi également dans la célébration du sacrement de réconciliation. « C'est l'exercice loyal, inlassable, de leurs fonctions dans l'Esprit du Christ qui est, pour les prêtres, le moyen authentique d'arriver à la sainteté » ⁹⁹.

L'équipe pastorale de la paroisse veillera fraternellement et concrètement à l'équilibre de vie personnelle de ses prêtres, à leur temps de ressourcement et de repos. Il convient que les prêtres aient aussi la simplicité de faire part de leurs besoins.

Le synode souhaite que chaque prêtre rencontre régulièrement l'archevêque.

Comme un père, l'archevêque veille à la situation de ses prêtres diocésains.

Proposition : un prêtre pourrait être mandaté par l'archevêque, et reconnu légitime comme tel, afin de porter une attention concrète aux conditions de vie des prêtres du diocèse, à leur temps de ressourcement spirituel, de repos ou de vacances ainsi qu'à leur logement.

[IV.54] La société évolue, les missions et communautés changent et des formations sont proposées aux laïcs. Il apparaît essentiel que tous les prêtres de tous âges puissent prendre

-

⁹⁸ Catéchisme de l'Église Catholique, §1579.

⁹⁹ CONCILE VATICAN II, Décret Presbyterorum ordinis, 13.

également le temps d'une formation continue aussi bien théologique et spirituelle que technique aux fins de gestion des relations humaines. Les chrétiens ne réclament pas des prêtres formés et compétents dans tous les domaines mais souhaitent que leur soient donnés les moyens de s'ouvrir à une formation continue.

⇒ Le synode souhaite que soient offertes aux prêtres des formations à l'écoute, à l'accompagnement spirituel et psychologique, à l'animation de groupes, à la gestion de conflits ou encore sur des questions politiques et sociales.

[IV.55] « Les prêtres ont encore besoin de s'entraider pour le développement de leur vie spirituelle et intellectuelle, d'améliorer leur coopération dans le ministère, d'éviter les dangers que peut entraîner l'isolement : autant de motifs qui poussent à encourager une certaine vie commune ou un certain partage de vie entre les prêtres ; les réalisations peuvent prendre bien des formes suivant les besoins personnels ou pastoraux »¹⁰⁰.

Cet appel à la communion fraternelle est un chemin de sanctification des prêtres, de fécondité de leur ministère et un témoignage de vie pour les communautés auxquelles ils sont envoyés. Cela conduira les paroissiens à modifier leurs attentes concrètes vis-à-vis des prêtres et à bénéficier eux aussi de cette vie fraternelle. Celle-ci pourra également être un signe fort pour de futures vocations.

⇒ Le synode souhaite que les prêtres qui le désirent puissent exercer leur ministère dans le cadre d'une communauté presbytérale.

Ces maisons communes de prêtres ou prieurés regroupant plusieurs prêtres permettront aux volontaires d'exprimer une nouvelle organisation du ministère avec la création de véritables pôles missionnaires susceptibles d'être plus dynamiques et plus attractifs malgré le regroupement des territoires paroissiaux.

[IV.56] En évitant de s'épuiser dans de multiples tâches administratives ou d'organisation, le prêtre doit pouvoir se recentrer sur l'essentiel de sa mission, avec la triple charge qu'il a reçue lors de son ordination sacerdotale, d'enseignement, de sanctification et de conduite. L'histoire, les charismes et les talents propres du prêtre seront pris en compte dans les missions qu'il reçoit. Lui-même et les fidèles qui lui sont confiés y veilleront pour l'accomplissement de sa mission.

[IV.57] Pour vivre au mieux la juste collaboration entre le prêtre et les laïcs, le curé confiera les ministères évoqués ci-dessus dans une vraie confiance, sans avoir peur d'être dépossédé de son ministère propre. Le curé peut ainsi stimuler les initiatives, accompagner les chrétiens qui prennent part à la mission de l'Église, être le moteur et le pivot de la vie paroissiale, sans avoir besoin d'être présent partout pour autant. Le curé, serviteur, demeure le pasteur de la communauté, garant de la bonne mise en œuvre de l'Évangile dans la portion du peuple qui lui est confiée. Le curé est responsable de l'unité de sa paroisse, veillant à ce que chacun trouve sa place.

La moisson est abondante et les ouvriers sont peu nombreux. Comme a pu le faire l'abbé Pierre en demandant un service aux plus pauvres pour les faire grandir, nos communautés et le curé doivent interpeller l'ensemble de la paroisse en identifiant les besoins, même très matériels, et en les présentant avec simplicité. Ces demandes de service sont aussi

¹⁰⁰ CONCILE VATICAN II, Décret Presbyterorum Ordinis, 8.

une occasion de toucher des personnes qui ne sont pas encore actives dans la communauté et d'en atteindre d'autres au-delà de la communauté.

Voici quelques propositions concrètes :

- afficher les besoins et projets de la paroisse déterminés à la suite de l'équipe pastorale de la paroisse sur un panneau au fond de l'église,
- interpeller la paroisse chaque année lors d'une célébration particulière à vocation d'unité des diverses communautés,
- demander directement et avec discernement aux personnes le service qu'elles sont capables de rendre.

[IV.58] Le curé, tout comme les personnes en charge d'un ministère, sera amené à relire sa mission à la lumière de l'Évangile. Les rencontres de doyenné pourront aider à cette relecture. Le curé rendra régulièrement compte de la mission qui lui est confiée à l'évêque.

[IV.59] La diminution du nombre de prêtres n'est pas une fatalité : la mise en place de laïcs en responsabilité n'empêche nullement le synode, nos paroisses, nos communautés, nos familles de demander à ce que les vocations sacerdotales deviennent dans l'ordre des moyens, une des priorités de la pastorale dans le diocèse de Rouen.

Nos communautés doivent porter les vocations dans la prière, ouvrir nos familles à l'accueil et à l'épanouissement de cette belle vocation. Elles sont responsables de la prise en charge de leur vie chrétienne : prière, sacrement, formation, mission auprès des plus pauvres, de ceux qui souffrent, etc. selon les conditions requises par saint Paul : sérieux de la vie chrétienne, aptitudes au service demandé par la communauté. Accueillant le prêtre dans leur vie, les familles permettront au prêtre d'être le berger et de susciter chez les plus jeunes le désir de devenir prêtre.

Ne pourrait-on pas initier sur notre diocèse le « Monastère Invisible » ? Cette initiative qui existe sur d'autres diocèses de France réunit toute personne (jeunes, adultes de tous âges, valides et malades, mariés ou célibataires, etc.) qui souhaite porter dans la prière les prêtres ainsi que les vocations sacerdotales. Ne serait-il pas possible d'élargir et de proposer la création de ce « Monastère Invisible » pour notre diocèse avec son double objectif :

- d'une part, soutenir, « porter » les prêtres par la prière (bien sûr, cela n'exclut pas d'autres formes de soutien) ;
- d'autre part, reprendre les Paroles du Christ en Mt 9, 35-38 : « La moisson est abondante et les ouvriers peu nombreux, priez donc le maître de la moisson d'envoyer des ouvriers pour sa moisson » et ainsi favoriser les vocations, en particulier les vocations sacerdotales « pour que l'eucharistie soit toujours célébrée dans l'Église » ?
- ⇒ Le synode souhaite que l'appel aux vocations sacerdotales soit une des priorités dans l'Église de Rouen.
- Face à la diminution du nombre de prêtres, le synode invite l'archevêque à faire appel à des prêtres des communautés nouvelles, à des religieux et à des prêtres d'autres pays.

2.5.- L'évêque

[IV.59] C'est sous l'autorité spirituelle de l'évêque, successeur des apôtres, en communion avec le pape dans le collège des évêques, que toute cette réalité de l'Église se vit. Auprès de tous les fidèles de son diocèse, ministres ordonnées ou fidèles laïcs, l'évêque se présente comme un père, désireux de faire croître le peuple de Dieu qu'il a reçu du Christ avec le soin de le mener au Père.

[IV.60] Le synode invite l'évêque à s'entourer d'une équipe chargée d'accompagner mise en place de ce qu'il aura promulgué.	la

Sommaire

DÉCRET DE PROMULGATION	3
Promulgation	5
Mise en œuvre	6
Des lignes pastorales :	6
La place donnée à la Parole de Dieu :	6
L'attachement à l'Eucharistie :	6
Le service des personnes et de la société :	7
Une Église conviviale et fraternelle :	7
Des propositions de formation :	8
Quelques attentions particulières :	8
La paroisse:	
Organisation des paroisses :	9
Les communautés :	10
Organisation des communautés locales :	10
Note sur l'aménagement des églises des paroisses et des communautés :	11
Des ministères laïcs reconnus :	11
Les prêtres :	
Des rassemblements diocésains :	12
Une assemblée synodale :	12
ORIENTATIONS SYNODALES	15
Introduction	
1 Au service d'un monde aimé de Dieu	15
2 Le synode de Rouen	16
3 La paroisse dans notre diocèse depuis Horizon 2005	
3.1 Communauté précise de fidèles	
3.2 Communauté missionnaire	
3.3 Communauté eucharistique	18
3.4 Communion de communautés	
I Annoncer l'Évangile, en vivre et en témoigner	
1 Une Église au service de la personne et de la société	20
1.1 Notre monde en attente	21
1.2 Engagement des chrétiens	24
1.2.1 Les services	24
1.2.2 Mouvements et communautés nouvelles	24
1.3.3 Communautés religieuses	
2 Une Église ouverte aux familles et aux jeunes	26
2.1 Familles	26
2.2 J eunes	
2.3 Baptisés éloignés de l'Église et occasionnels à nos célébrations	
3 Une Église soucieuse de transmettre son espérance	34
3.1 Formation à l'intelligence de la foi et catéchèse	34
3.2 Formation des acteurs pastoraux	
3.3 Conditions de succès de ces formations et aspects pratiques	37

4 Une Eglise qui propose et qui accueille	37
4.1 Accueillir les demandes	38
4.2 Célébrer et répondre	40
4.3 Proposer	42
II La Paroisse	45
1 Qu'est-ce qu'une paroisse selon le droit de l'Église ?	45
1.1 Stabilité et visibilité	
1.2 Le curé	46
2 Missions d'une paroisse	48
3 La paroisse, communauté eucharistique	50
3.1 Peuple de Dieu convoqué	
3.2 Peuple de Dieu constitué	51
3.3 Le sens du dimanche	51
3.4 Si la messe ne peut pas être célébrée le dimanche dans la paroisse	53
3.5 Peuple de Dieu envoyé	
4 La paroisse, communion de communautés	55
5 Les instances paroissiales	56
III Des communautés	58
1. Des communautés de disciples du Christ	58
1.1 Des communautés de foi vécue dans la communion	
1.2 Communauté et communion selon Vatican II	58
1.3 Critères nécessaires pour des communautés	
2 Des communautés missionnaires habitant le monde	59
2.1 Aimer le monde tel qu'il est, avec un regard de foi et d'espérance	59
2.2 Témoigner en actes et en vérité	59
2.3 Des communautés pleinement du monde et interpellant ce monde	60
2.4 Des communautés reflétant l'image de l'Église	
3 Communautés aux divers visages	
3.1 Les communautés locales liées à un territoire géographique	61
3.2 Les communautés de chrétiens par lieux ou réalités de vie	
3.4 Groupes de chrétiens unis par une même sensibilité spirituelle	
4 Vie de la communauté	
4.1 Place de la Parole de Dieu et de la prière	
4.2 Fraternité	
4.3 Solidarité avec les plus pauvres	66
4.4 Visibilité de nos communautés	
4.5 La communication de nos communautés	
IV Au service de la mission	
1 Services et ministères dans la paroisse	
1.1 Les multiples tâches de la vie paroissiale	
1.2 Diverses missions pour la vie des communautés chrétiennes	
1.3 Le ministère dans l'Église	
1.4 Organisation des ministères dans la paroisse et ses communautés	
2 Les acteurs de la mission	76
2.1 Les baptisés au service de la mission	
2.2 Les laïcs en mission ecclésiale	
2.3 Les diacres	
2.4 Les prêtres	
2.5 L'évêque	81